

OUTREMONT ET SON PATRIMOINE

Inventaire et mise en valeur
du
patrimoine d'Outremont

•

Rapport-synthèse
des études
effectuées pour le compte du
Ministère de la Culture du Québec
et de la
Cité d'Outremont

•

Vol. 2: Le patrimoine d'Outremont



II. LE PATRIMOINE D'OUTREMONT

- II. LE PATRIMOINE D'OUTREMONT, p. 196
 - 1. Le concept de patrimoine, p. 197
 - 1.1. De l'héritage du père à la richesse de l'humanité et à celle d'une ville, p. 197
 - 1.2. Du monument aux ensembles, p. 198
 - 1.3. Largeur de vue et sens critique, p. 199
 - 2. L'identification du patrimoine d'Outremont, p. 200
 - 2.1. Critères de sélection, p. 200
 - 2.1.1. L'ancienneté, p. 201
 - 2.1.2. La rareté, p. 201
 - 2.1.3. La qualité, p. 202
 - 2.2. Appréciation globale et relative des éléments de l'environnement outremontais, p. 202
 - 2.2.1. Un jugement global, p. 202
 - 2.2.2. Une classification dangereuse mais incontournable, p. 203
 - 2.2.3. Une mise à jour périodique, p. 204
 - 2.3. Le patrimoine naturel d'Outremont, p. 204
 - 2.3.1. La montagne, p. 205
 - 2.3.2. Le ruisseau d'Outremont, p. 208
 - 2.3.3. Le boisé derrière la maison-mère des soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, p. 208
 - 2.3.4. Les espèces animales, p. 209
 - 2.4. Le patrimoine paysager, p. 211
 - 2.4.1. Le cimetière Mount Royal, p. 211
 - 2.4.2. Les parcs, mini-parcs et terrains de jeux, p. 212
 - 2.4.3. Mails et îlots fleuris; autres espaces aménagés, p. 214
 - 2.4.4. Les arbres de rues, p. 215
 - 2.4.5. Végétaux, dégagements et aménagements paysagers des propriétés privées, p. 216
 - 2.5. Le patrimoine architectural, p. 218
(Rappel des études dont les rapports ont déjà été déposés. Compléments.)
 - 2.6. Le patrimoine artistique, p. 221
 - 2.7. Le patrimoine urbanistique, p. 222
 - 2.7.1. Le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, p. 222
 - 2.7.2. L'avenue Rockland, p. 222
 - 2.7.3. Le site de l'Hôtel de Ville, p. 222
 - 2.7.4. La trame des rues et la structure des îlots, p. 223
 - 2.7.5. Quelques voies présentant un intérêt particulier, p. 227
 - 2.7.6. Caractère des rues et des quartiers, p. 229
 - 2.7.7. Les voies de chemin de fer et le secteur manufacturier, p. 229
 - 2.8. Le patrimoine archivistique, p. 229
 - 2.9. Conclusions de l'inventaire, p. 231

- 3. La conservation du patrimoine, p. 232
 - 3.1. Pourquoi conserver?, p. 232
 - 3.1.1. Raisons économiques, p. 232
 - 3.1.2. Raisons culturelles, p. 232
 - 3.1.3. Raisons psychologiques, p. 233
 - 3.2. Les principes directeurs de la conservation, p. 233
 - 3.3. L'état de conservation du patrimoine outremontais, p. 236
 - 3.3.1. L'état du patrimoine naturel, p. 236
 - 3.3.2. L'état du patrimoine paysager, p. 236
 - 3.3.3. L'état du patrimoine architectural, p. 237
 - a) Le patrimoine perdu, p. 238
 - b) Le patrimoine abimé, p. 259
 - 3.3.4. L'état du patrimoine artistique, p. 281
 - 3.3.5. L'état du patrimoine urbanistique, p. 281
 - a) Le chemin de la Côte - Sainte - Catherine, p. 281
 - b) Le boulevard du mont - Royal, p. 281
 - c) Les artères commerciales et leurs abords, p. 281
 - d) Le secteur manufacturier, p. 282
 - 3.3.6. L'état du patrimoine archivistique, p. 283
 - 3.4. Le patrimoine en péril, p. 284
 - 3.4.1. Menaces générales, p. 284
 - 3.4.2. Menaces particulières qui planent actuellement sur le patrimoine d'Outremont, p. 285
 - 3.5. Comment assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine?, p. 287
 - 3.5.1. Reconnaître le patrimoine, p. 287
 - a) Démontrer la valeur patrimoniale des bâtiments et sites à protéger, p. 288
 - b) Démontrer l'intérêt de la conservation, p. 288
 - 3.5.2. Démystifier le statut patrimonial, p. 289
 - 3.5.3. Stimuler les efforts de conservation, p. 290
 - 3.5.4. Conseiller les citoyens, p. 291
 - 3.5.5. Donner l'exemple, p. 292
 - 3.5.6. Veiller à la qualité des interventions, p. 293
 - 3.5.7. Augmenter les connaissances, p. 294

4. Le patrimoine de demain, p. 297

CONCLUSIONS, p. 299

RECOMMANDATIONS, p. 309

Bibliographie, p. 321

Annexes, p. 335

1. Le concept de patrimoine.

Une clarification s'impose sur le sens à donner ici au mot "patrimoine" autour duquel règne bien des ambiguïtés et des malentendus.

1.1. De l'héritage du père à la richesse de l'humanité et à celle d'une ville.

Le mot patrimoine désignait à l'origine, comme le terme latin "patrimonium" dont il dérive et son équivalent anglais "heritage", les biens qui nous viennent par voie de succession, l'"héritage du père" et plus spécialement, les biens matériels - mobiliers ou immobiliers - auxquels s'attachent non seulement une valeur économique (si mince soit-elle) mais aussi une valeur symbolique (consciente ou inconsciente). Cette valeur symbolique peut d'ailleurs prendre le pas sur la valeur économique et déterminer plus qu'elle la conservation ou la destruction des objets en cause, selon qu'elle rejoint un sentiment de piété filiale ou d'hostilité entre générations.

L'expression "accroître son patrimoine" montre à l'évidence que le terme a par la suite pris un sens plus large, en venant à désigner toute la fortune d'un individu, qu'elle lui soit venue par succession ou non. Peut-être parce qu'elle était fondée sur le legs reçu et destinée à être tôt ou tard transmise à un nouvel héritier.* Par extension encore, le mot patrimoine a été utilisé en économie pour désigner la richesse de toute une nation, ce qui nous fait passer du domaine privé au secteur public.

Récemment, on en est même venu à parler de "patrimoine mondial" pour désigner certains monuments, ensembles de constructions, sites naturels ou "humanisés" ayant une valeur universelle exceptionnelle au point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science. En effet, la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Paris, a adopté le 16 novembre 1972 une Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel qui depuis a été ratifiée par plus de cent pays. On voit ici que l'on en est finalement venu à distinguer diverses catégories de biens dans l'ensemble des richesses mondiales et à en évaluer l'importance non seulement en fonction de leurs propriétaires immédiats mais aussi de leur intérêt national ou universel.

Depuis longtemps on reconnaît par ailleurs que des biens culturels ou naturels relativement secondaires à l'échelle de la planète ou d'un pays peuvent néanmoins avoir une importance capitale dans une ville ou même dans un quartier donné pour les gens qui vivent dans leur proximité immédiate. Cette conviction est à l'origine de la révision de la Loi sur les biens culturels du Québec qui depuis le 2 avril 1986 accorde aux municipalités des pouvoirs spécifiques en cette matière.

* Ce qui pourrait bien être à la base de la pensée de John Ruskin. Cet écrivain anglais - qui est à l'origine de la "théorie romantique" de la conservation - soutenait en effet que nous n'avons que l'usufruit du patrimoine transmis par nos pères, et conséquemment le devoir de le transmettre intact aux générations futures.

1.2. Du monument aux ensembles.

Jusqu'au troisième quart du XIX^{ème} siècle, seules les oeuvres ayant une valeur exceptionnelle au plan de l'art ou de l'histoire étaient considérées comme ayant une valeur patrimoniale, c'est-à-dire comme méritant d'être conservées, protégées et restaurées. On parlait alors de "monuments historiques" ou de "monuments artistiques", deux appellations ambiguës dont on a depuis eu tendance à restreindre l'usage au profit de l'expression "biens culturels", plus générique. La "monumentalité" conduisait en effet à ne valoriser en architecture que les oeuvres imposantes, c'est-à-dire de grande taille. De son côté, l'"historicité" était souvent confondue avec l'ancienneté, alors que des oeuvres fort anciennes peuvent n'avoir que très peu de signification historique, c'est à dire de valeur dans l'évolution humaine. Enfin, on en est venu à réaliser que les "monuments artistiques" avaient "*ipso facto*" une valeur historique, par ce qu'ils révèlent de la mentalité, du goût, des ressources et des techniques d'une période donnée.

C'est à partir de 1876 aux Etats-Unis* et un peu plus tard en Europe** que l'on commence à découvrir les mérites de l'architecture "mineure", c'est à dire des bâtiments modestes par leurs dimensions et leur décor qui ne sont pas par ailleurs associés à la mémoire d'un personnage important. On valorise dorénavant les qualités esthétiques et environnementales de simples maisons qui ont une valeur "d'accompagnement", c'est-à-dire qui permettent de mieux apprécier les grands monuments, de comprendre les milieux artistiques qui les ont produit.*** L'importance des ensembles harmonieux et des quartiers historiques s'est rapidement imposée, de telle sorte que la ville de Charleston (Caroline du Sud) a reconnu, dès 1931, un statut spécial à son quartier de la "Battery".

* A l'exposition de Philadelphie, organisée en 1876 pour marquer le centenaire de l'Indépendance américaine, on a construit une réplique d'une maison de bois rond typique de la Nouvelle-Angleterre des premiers temps de la colonie qui semble avoir été à l'origine de l'intérêt pour le patrimoine résidentiel. Dès l'année suivante en effet:

1°) les revues Century Magazine et American Architect & Building News commencent à publier des illustrations de maisons anciennes,

2°) l'architecte J. Cleveland Cady donne une conférence à la New York Society of Architects qu'il consacre à l'étude des modestes fermes néo-hollandaises du New Jersey,

3°) les architectes McKim, Mead, White et Bigelow -qui pourtant comptent parmi les plus éminents représentants de l'académisme aux Etats-Unis à cette époque- entreprennent une tournée des principales villes anciennes de Nouvelle-Angleterre (Marblehead, Salem, Newburyport, Portsmouth) pour y effectuer des croquis et des relevés de simples maisons dont ils soulignent l'intérêt architectural.

** Pendant le dernier quart du XIX^e siècle de nombreuses villes européennes ont commencé à imiter les travaux du baron Haussmann à Paris et se sont mis à éventrer leurs quartiers anciens pour y faciliter la circulation. Un effet imprévu de cet urbanisme brutal a été d'attirer l'attention sur les mérites des bâtiments menacés et de susciter de multiples interventions en vue de leur sauvegarde.

*** C'est un point qui a été particulièrement développé par les Italiens: Luca Beltrami: *Per la difesa dei nostri monumenti*, Milan, 1902; Gustavo Giovannoni: *La tutela delle opere d'arte in Italia*, Ministero della Pubblica Istruzione, 1913 et Ambrogio Annoni: *Scienza ed arte del restauro architettonico*, Milano, 1946.

Par la suite, divers groupes ont tenu à affirmer l'importance de l'architecture "mineure" et des ensembles:

1°) le II^e Congrès international des Architectes et des Techniciens des Monuments Historiques, réuni à Venise du 25 au 31 mai 1964 a adopté la célèbre Charte de Venise qui demeure la Bible en matière de patrimoine et qui dit clairement dans son article 1^{er} que:

"La notion de monument historique ... s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux oeuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle";

2°) l'ICOMOS, l'un des principaux organismes internationaux dédiés au patrimoine adoptait dès sa première conférence (Cacérès, 1967) des recommandations relatives à la conservation, à la restauration et à la réanimation des ensembles; plus tard, à l'occasion de sa 8^{ème} Assemblée générale (Washington, 1987), elle fera ratifier par les pays participants une Charte internationale relative à la conservation des villes et des secteurs historiques.

3°) le Conseil de l'Europe a adopté le 26 septembre 1975 une Charte européenne du patrimoine architectural qui spécifie que:

"Le patrimoine architectural européen est formé non seulement par nos monuments les plus importants mais aussi par les ensembles que constituent nos villes anciennes et nos villages de tradition ... même en l'absence d'édifices exceptionnels... [qui] peuvent offrir une qualité d'atmosphère..."

4°) l'UNESCO a adopté à l'occasion de la XIX^e session de sa Conférence générale réunie à Nairobi (le 26 novembre 1976) une Recommandation aux Etats membres relative à la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels.

1.3. Largeur de vue et sens critique.

Au fil des années, l'éventail des choses auxquelles on a reconnu un caractère patrimonial ou un statut de bien culturel s'est considérablement élargi, de manière à inclure les jardins, les sites naturels, les équipements industriels anciens, le mobilier et des objets de toute sorte ayant une valeur ethnologique. De telle sorte que certains ont pu croire que l'espace consenti à l'innovation et au développement allait être menacé. D'autant plus que l'enthousiasme de certains conservationnistes les a portés à la défense de la moindre vieilleries.

Par ailleurs, la nouvelle conscience de la limitation des ressources naturelles (pétrole, eau potable, électricité, ...) et de la dégradation de l'environnement (pluies acides et autres formes de pollution, disparition de certaines espèces végétales ou animales, altération de la couche d'ozone et phénomène de serre, processus de désertification, etc...) a fait apparaître la protection du patrimoine culturel relativement secondaire.

Deux choses doivent être claires:

1°) Le patrimoine n'est pas une menace au progrès. Depuis longtemps déjà les théoriciens de la conservation ont formellement reconnu qu'on ne doit conserver que ce qui mérite de l'être, après un examen complet des objets en cause aux plans de l'histoire, de l'art, de l'environnement, de l'attachement populaire, de l'économie, etc...* Il est par ailleurs reconnu

* Ambrogio Annoni, op. cit., 1946.

que les édifices anciens qui sont ainsi jugés dignes d'être conservés ne doivent pas être muséifiés mais au contraire garder leur valeur d'usage, participer à la vie actuelle. Il est de même admis que ces édifices peuvent être adaptés aux normes de sécurité, de salubrité et de commodité de notre époque, par le biais de solutions qui ne sont toutefois pas nécessairement les mêmes que dans le cadre de constructions neuves. Les bâtiments anciens sont d'ailleurs non seulement de moins en moins considérés comme des entraves au développement moderne mais au contraire de plus en plus comme des éléments qualificateurs des nouveaux plans d'urbanisme.

2°) Il n'y a pas d'opposition fondamentale entre l'écologie et la conservation du patrimoine puisque les deux participent au même objectif, le maintien d'un environnement de qualité.

2. L'identification du patrimoine d'Outremont.

De ce qui précède, il faut comprendre que nous ne saurions identifier les éléments constitutifs du patrimoine d'Outremont autrement que sur une base à la fois large et critique. Large en ce sens que nous devons identifier tous les éléments qui contribuent à la qualité, à l'intérêt, à l'agrément et à la valeur d'Outremont, qu'il s'agisse d'éléments naturels, paysagés, urbains, architecturaux ou artistiques, aussi bien isolés que parties d'ensembles ou de séries. Critique en ce sens que nous devons:

- 1°) identifier à quel niveau ces éléments apportent une telle contribution (historique, artistique, environnemental ou socio-culturel),
- 2°) pondérer l'importance relative de ces éléments, les-uns par rapport aux autres et par rapport à l'ensemble de la ville.

2.1. Critères de sélection.

Les principaux indicateurs qui conduisent à la reconnaissance d'un caractère patrimonial sont l'ancienneté, la rareté et la qualité particulière du bâtiment, de l'ensemble ou du site considéré. Il est évident que lorsque ces 3 critères se trouvent réunis dans l'examen d'un objet précis, celui-ci peut se voir plus facilement reconnaître le statut de bien culturel ou naturel. Il n'est toutefois pas nécessaire que ces 3 critères se conjuguent, un seul suffisant parfois à justifier cette reconnaissance (par exemple un bâtiment récent d'une qualité esthétique exceptionnelle ou un bâtiment de peu d'intérêt architectural qui a par contre une très grande signification historique ou sociale). Par ailleurs, il est toujours nécessaire de considérer ces critères dans le contexte particulier où l'on se trouve. Pour bien faire comprendre ce dernier point nous dirons que lorsqu'il s'agit de reconnaître un statut patrimonial de niveau municipal en contexte nord-américain, on ne saurait avoir les mêmes exigences que pour faire inscrire un bâtiment sur la liste du patrimoine mondial qui prend en considération l'ensemble de la production humaine sur toute la planète depuis la préhistoire.

2.1.1. L'ancienneté.

Redisons-le, tout ce qui est vieux n'est pas nécessairement digne d'être reconnu comme ayant un caractère patrimonial. Toutefois les éléments les plus anciens que l'on peut trouver dans une municipalité ont de fortes chances:

- 1°) de se distinguer aussi aux plans de la rareté et de la qualité intrinsèque, à cause du processus de sélection qui s'est normalement opéré au fil des années,
- 2°) d'avoir acquis une signification historique et culturelle particulière (témoignage d'une mentalité, d'un goût, d'un style ou d'une technique disparus, évidence de la longévité et de la permanence d'une collectivité sur un territoire donné), ainsi qu'une valeur environnementale exceptionnelle (diversité, qualification d'un quartier, ...)

En sens inverse, l'ancienneté n'est pas une condition *sine qua non* pour reconnaître un statut patrimonial. En d'autres termes, comme le disait Corneille, la valeur n'attend pas le nombre des années. De plus en plus en effet on se rend compte que l'on aurait bien tort de saccager les réalisations significatives de notre époque sous prétexte qu'elles ne sont pas encore vieilles. D'autant plus que rien n'est plus inéluctable que le vieillissement, que la génération qui nous suit immédiatement ne verra déjà plus les choses du même oeil.

2.1.2. La rareté.

Il est certain que la rareté d'une chose a tendance à en augmenter le prix ... à la condition qu'il y ait une demande pour celle-ci, c'est-à-dire dans la mesure où elle peut répondre à un besoin ou à un désir. On voit facilement que la rareté n'est pas un critère à considérer isolément.

Par contre, il faut reconnaître que la rareté peut s'exprimer en fonction de plusieurs facteurs. Outre la rareté d'une construction ancienne il faut considérer:

- 1°) la rareté d'une typologie (par exemple la rareté relative d'une église par rapport aux résidences),
 - 2°) la rareté des constructions à une époque donnée, c'est-à-dire des éléments susceptibles de témoigner plus tard de la mentalité, du goût et des ressources de cette époque, ou en d'autres termes, de sa spécificité historique (à Outremont, cela concerne toutes les constructions postérieures à la deuxième guerre mondiale),
 - 3°) la rareté d'une solution architecturale (qu'elle tienne au style, au plan, à l'articulation volumétrique, au matériau ou à un autre facteur),
 - 4°) la rareté des créations d'un propriétaire, d'un architecte ou d'un entrepreneur ayant une importance particulière pour une société donnée, soit au plan de l'histoire, de l'art ou de la technique,
- etc...

2.1.3. La qualité.

Comme la rareté, la qualité s'exprime en fonction de plusieurs facteurs. Elle peut être intrinsèque (originalité de la conception, soin de l'exécution, beauté du matériau ou de la forme, degré de conservation de ses caractères d'origine ou niveau d'authenticité, etc...) ou acquise (association à un personnage, un groupe social ou un évènement significatif pour l'histoire du lieu, fortune critique favorable, attachement sentimental de la population, etc...).

Il peut donc s'agir de qualités matérielle, technique, artistique, historique, socio-culturelle ou environnementale qui dans le meilleur des cas se conjuguent dans un même objet mais qui parfois peuvent justifier à elles seules l'attribution d'un statut patrimonial.

La recherche de ces qualités mène à la reconnaissance d'une certaine exceptionnalité qu'il faut considérer à toutes les échelles de l'environnement, c'est-à-dire aussi bien par rapport à l'ensemble de la ville, d'un quartier ou d'une rue qu'en fonction d'un objet isolé. Autrement dit, il faut autant apprécier l'exceptionnalité d'un ensemble ou d'une série que celle d'un bâtiment particulier. Ou plus clairement, ce n'est pas parce qu'une maison est semblable -voire même identique à d'autres- qu'elle ne peut pas avoir de valeur patrimoniale. Dans ce cas, elle en aura pour sa contribution à l'harmonie de l'environnement, pour sa représentativité d'un caractère dominant, à titre de bâtiment d'accompagnement.

2.2. Appréciation globale et relative des éléments de l'environnement outremontais.

Une fois que les éléments constitutifs de l'environnement ont été examinés en fonction des différents critères susceptibles de leur faire reconnaître une valeur patrimoniale, il reste encore:

- 1°) à se prononcer sur la valeur globale de chacun, c'est-à-dire en fonction de l'ensemble des critères et
- 2°) à les apprécier les uns par rapport aux autres et par rapport à l'ensemble de la ville. Ce sont là, on s'en doute, des opérations délicates.

2.2.1. Un jugement global.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la situation idéale est celle où un élément donné se distingue à tous les points de vue, ce qui est évidemment très rare. Viennent ensuite les cas où sans être remarquables à tous égards, les éléments présentent une valeur tellement exceptionnelle sous l'un -ou quelques-uns- des angles considérés qu'un consensus peut assez facilement être obtenu à l'égard de la reconnaissance d'un statut patrimonial. La difficulté commence lorsque l'on sort de la parfaite évidence et où il faut tenir compte de nombreux critères simultanément. La règle d'or à ce moment là est à notre avis d'être plus prudent que moins, c'est-à-dire de ne pas valoriser seulement la plus stricte exceptionnalité mais tout ce qui tend à se distinguer de la moyenne.

Il est certain que l'opération reste en fin de compte une question de jugement et que ce jugement s'exerce sur un ensemble donné d'informations. Conséquemment, elle laisse toujours place à des divergences d'appréciations et à d'éventuelles réévaluations lorsque surgissent de nouvelles données. Dans notre cas, nous sommes tout à fait conscients qu'une analyse portant sur l'ensemble d'une ville ne peut avoir la finesse d'une recherche historique portant sur un bâtiment isolé. Aussi tenons-nous à enjoindre les autorités municipales de procéder avec prudence même dans le cas d'éléments que nous ne considérons pas comme les plus importants parce que:

1°) des dimensions ont pu échapper à notre vigilance,
2°) certains dimensions exclues de notre mandat pourraient faire réviser notre évaluation. (De manière générale, on peut considérer que de nouvelles informations sur tel ou tel objet aurait plus tendance à augmenter la valeur patrimoniale de l'objet concerné qu'à la diminuer. Par exemple si l'on tenait compte de l'intérêt des intérieurs -qui pour l'instant n'est pas pris en charge par la Loi des biens culturels-, de même si l'on faisait l'historique de l'occupation de chacun des bâtiments, etc...).

2.2.2. Une classification - dangereuse mais incontournable.

L'identification des éléments du patrimoine vise à sauvegarder la richesse qu'il représente, à faire reconnaître la valeur des choses à cet égard, à susciter de la prudence dans les interventions qui les concernent. Dans cette ligne de pensée il est utile de distinguer ce qui a le plus de valeur de ce qui en a moins, pour mieux protéger ce qu'il y a de plus précieux et non pas pour encourager le laisser-faire sur tout ce qui n'est pas la "Merveille de l'Occident".

C'est pourquoi, pour l'architecture, nous en sommes venus à distinguer six (6) catégories de bâtiments quant à la valeur patrimoniale que nous leur attribuons, à savoir, par ordre d'importance:

1°) les bâtiments tout à fait remarquables, parfois même au-delà des limites de la ville, pour l'un ou l'autre ou pour plusieurs des critères ci-dessus énoncés. Au nombre de 332, ils ont chacun fait l'objet d'une fiche signalétique de 4 pages permettant, espérons-nous, de bien les connaître et d'en saisir l'importance.

2°) Les bâtiments particulièrement intéressants, c'est-à-dire qui présentent un intérêt particulier à certains égards sans toutefois atteindre la valeur de la première catégorie. Au nombre de 323, ils ont chacun fait l'objet d'une fiche signalétique d'une page qui donne les informations essentielles à leur sujet et notamment la raison pour laquelle ils présentent un intérêt particulier.

3°) Les bâtiments qui ont été distingués dans le cadre de l'une ou l'autre des analyses effectuées sur l'ensemble du stock immobilier, soit sur une rue donnée, soit dans l'oeuvre d'un architecte important, soit dans leur typologie ou dans la tranche chronologique pendant laquelle ils ont été érigés. Au nombre de 680, ces bâtiments de la 3e catégorie ont simplement été soulignés dans une Liste de renvoi aux dossiers d'analyse dans le cadre desquels ils ont été remarqués. Ces bâtiments sont par conséquent supérieurs à la moyenne et doivent aussi être considérés comme partie du patrimoine de la ville.

4°) Immédiatement après ces 3 catégories supérieures vient le groupe le plus nombreux (plus de la moitié des constructions de la ville), celui des bâtiments qui sans s'être distingués dans aucune des analyses effectuées, n'en constituent pas moins de bons bâtiments d'accompagnement.

5°) Vient ensuite un groupe de 165 constructions (soit moins de 5% du stock immobilier) que l'on peut considérer comme légèrement en-dessous des standards de la ville, dans leur typologie et à leur époque respectives.

6°) Viennent enfin une centaine de bâtiments (2,75%) qui ne présentent aucun intérêt patrimonial et qui, dans certains cas, peuvent même être considérés comme préjudiciables à la qualité de leur environnement.

Pour un ensemble de raisons nous avons évité de pointer du doigt les rares bâtiments qui appartiennent à ces 2 dernières catégories. On retiendra seulement qu'ils ne représentent qu'environ 8% du stock immobilier et que conséquemment, une attitude de prudence généralisée devrait être adoptée à l'égard des bâtiments d'Outremont. On retiendra également que justement parce que les bâtiments des 3 avant-dernières catégories présentent moins d'intérêt que ceux des 2 premières, on devrait faire d'autant plus attention à ne pas laisser disparaître ou abîmer les éléments qui leur apportent, à des degrés divers, plus de distinction que la dernière. Dans le cas des bâtiments les plus modestes, il est extrêmement important de conserver les éléments qui les distinguent des constructions strictement utilitaires, à savoir dans un cas une corniche, dans un autre un parapet, etc...

2.2.3. Une mise à jour périodique.

L'identification des biens patrimoniaux n'est jamais une chose réglée de façon définitive. La liste doit en être révisée périodiquement afin de tenir compte:

- 1°) des changements éventuels au cadre légal et réglementaire,
- 2°) des informations additionnelles que la recherche historique peut éventuellement apporter,
- 3°) de l'évolution du paysage urbain, c'est-à-dire de l'apparition de nouvelles constructions ou d'agrandissements de celles déjà existantes, rénovations, recyclages, modifications diverses et démolitions -parfois exécutées sans permis-, conflagrations, déboisements et autres altérations au cadre paysager, réaménagements de la trame urbaine.

2.3. Le patrimoine naturel d'Outremont.

La Cité d'Outremont est l'une des rares municipalités urbaines du Québec à trouver sur son territoire une (partie de) montagne et un ruisseau qui par endroits restent proches de leur état naturel ainsi qu'une flore et une faune qui ne sont pas totalement domestiquées. Tout cela constitue à notre avis un rare privilège qu'il faut à tout prix sauvegarder pour le bénéfice immédiat des citoyens actuels et futurs. Ces richesses peuvent en effet contribuer à l'agrément et à la détente, particulièrement recherchés et nécessaires en milieu urbain. Elles peuvent aussi participer à l'éducation de la jeunesse.

2.3.1. La montagne.

Avant toute chose, la montagne doit être inscrite sur la liste du patrimoine d'Outremont:

- 1°) parce que le mont Royal est l'élément dominant du paysage et parce qu'il est le fondement même non seulement du caractère mais encore du nom de la ville,
- 2°) parce qu'il offre des vues insoupçonnées sur la région, lesquelles contribuent à la fois à la compréhension de la géographie locale et à la sensation de liberté de l'observateur qui y jouit de vastes horizons,
- 3°) parce que des dimensions historiques (Jacques-Cartier), religieuses (le cimetière), scientifiques (géologie, botanique, zoologie) artistiques, touristiques, sanitaires, récréatives et sociales s'y rattachent,
- 4°) parce que son potentiel archéologique reste à vérifier,
- 5°) parce qu'il est le complément logique du site du patrimoine du mont-Royal constitué par la Ville de Montréal en décembre 1987,
- 6°) parce qu'il contribue à la mise en valeur de certains des éléments les plus précieux du patrimoine architectural de la ville.

Quand nous disons la montagne, nous entendons:

- 1°) tout le secteur au sud du chemin de la Côte-Sainte-Catherine depuis les limites à l'est jusqu'à la face ouest de l'avenue Vincent-d'Indy, où les dénivellations sont particulièrement appréciables, et notamment les parties occupées par le cimetière Mount Royal, le boisé situé



LE MONT MURRAY (OU "COLLINE D'OUTREMONT"), UNE DES PARTIES LES MIEUX CONSERVEES DU MONT-ROYAL.

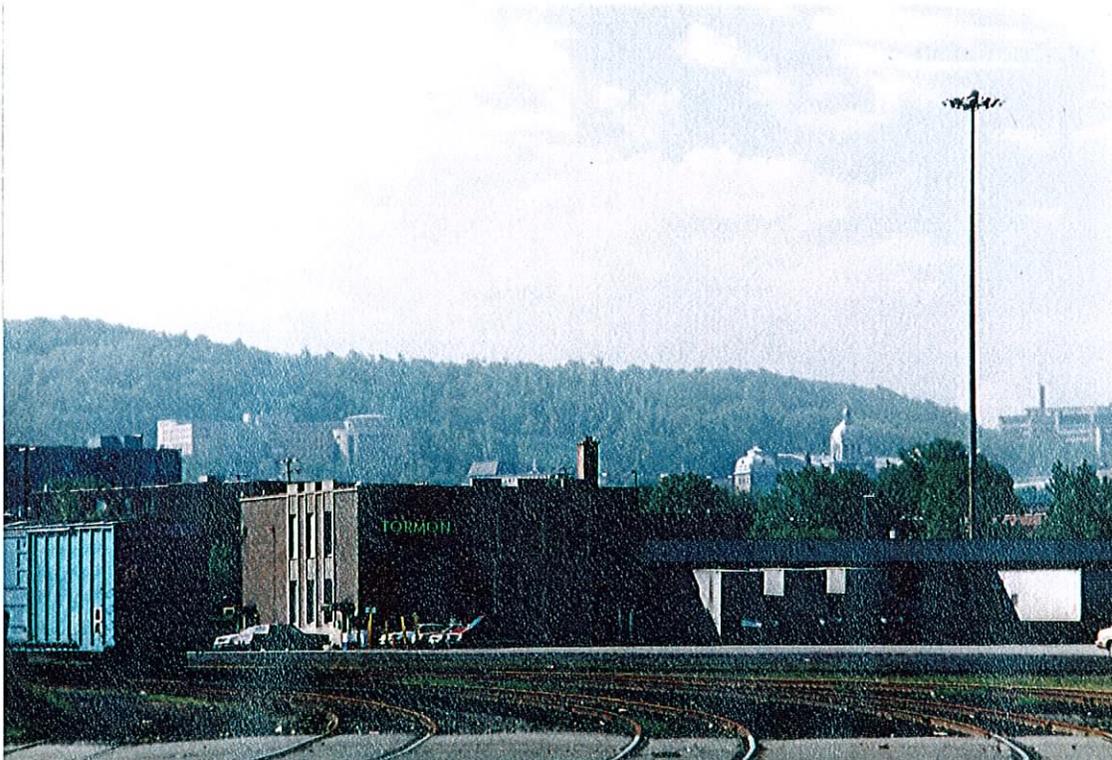
à l'arrière de la maison mère des soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, les lieux où l'escarpement est le plus prononcé (côté sud du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, extrémité est de l'avenue Maplewood), les endroits où le roc a du être tranché et laissé exposé pour permettre l'aménagement des avenues Maplewood, Springgrove et Vincent-d'Indy ainsi que la construction du réservoir et de la salle de concert Claude-Champagne,

2°) les endroits qui révèlent que le reste du territoire d'Outremont constitue un plateau prolongeant le mont-Royal: escarpement au nord de l'avenue du Manoir entre les avenues Pratt et Rockland, roc exposé sur la face ouest de l'avenue Rockland, au nord de l'avenue Ducharme,

3°) les endroits où des brèches percent la couche calcaire et contribuent à la physionomie particulière du secteur compris entre le parc Joyce, la face nord de l'avenue Kelvin et les limites ouest de la ville,

4°) les cônes de vision privilégiée que l'on a sur la montagne depuis certains points de la ville, lesquelles ne devraient pas être bouchées,

5°) les perspectives remarquables que la montagne elle-même ménage au visiteur (sur la ville et ses environs immédiats mais aussi, depuis le mont Murray en direction nord-ouest jusqu'au lac des Deux-Montagnes et aux Laurentides ainsi que depuis le secteur du cimetière appelé "Mountain View" jusqu'à Longueuil d'un côté et l'écluse Sainte-Catherine de l'autre.



DES PERSPECTIVES SUR LA MONTAGNE, A SAUVEGARDER ET METTRE EN VALEUR



LA MONTAGNE: UN BELVEDERE SUR LA VILLE QUI PERMET D'APPRECIER LA QUALITE DE SON CADRE VEGETAL.
EN BAS: UNE VUE DEPUIS LE CIMETIERE SUR L'EST DE MONTREAL, LE FLEUVE SAINT-LAURENT ET LONGUEUIL.

2.3.2. Le ruisseau d'Outremont.

Maintenant canalisé sur la plus grande partie de son cours, le ruisseau d'Outremont demeure néanmoins visible en quelques endroits. Entre autres -sur ou depuis le domaine public-

1°) à l'ouest du numéro 105 de l'avenue Maplewood, où on le voit dévaler la propriété des soeurs de l'Immaculée-Conception,

2°) sur la face opposée de l'avenue Maplewood, où il vient d'être mis à profit dans un aménagement paysager privé,

3°) au fond du park Oakland dont il sectionne l'extrémité nord-ouest. On le voit surtout dans le cimetière Mount Royal près de son entrée principale.

Nous croyons que le ruisseau devrait être considéré comme un élément précieux du patrimoine d'Outremont à cause de son caractère pittoresque et champêtre empreint de charme ainsi que de l'effet de surprise qu'il suscite le long du cheminement.



2.3.3. Le boisé derrière la maison-mère des soeurs des Sts-Noms de Jésus et de Marie.

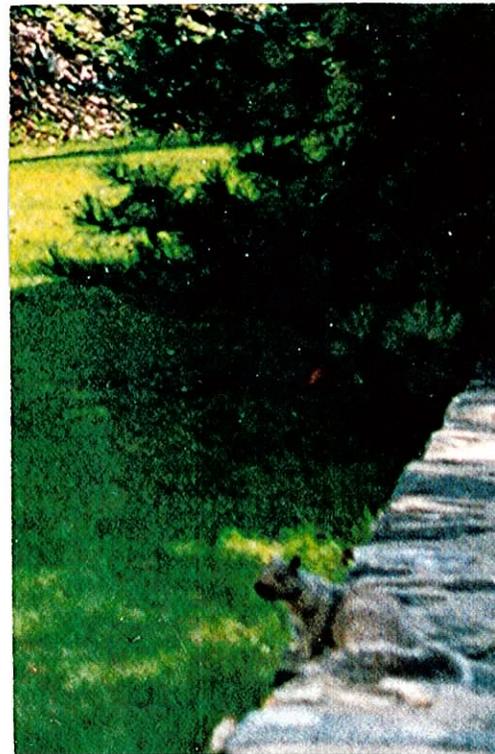
Mal connues, négligées et surtout très mal mises en valeur, les diverses espèces végétales qui se retrouvent principalement dans le boisé derrière la maison mère des soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie (propriété du cimetière Notre-Dame-des-Neiges) constituent:

- 1°) une richesse au plan du développement des connaissances de la jeunesse en matière de botanique et
- 2°) un oasis de nature encore sauvage en plein coeur de la région métropolitaine où l'on est instantanément délivré du tohu-bohu de la vie urbaine et où l'on pourrait se croire dans une

région peu fréquentée des Laurentides. Cet endroit, unique en son genre dans toute la région, devrait être protégé à la fois comme moyen d'appréhender quelque peu le paysage qui existait sur l'île de Montréal à l'origine de la colonisation, et comme lieu de culture et de détente.

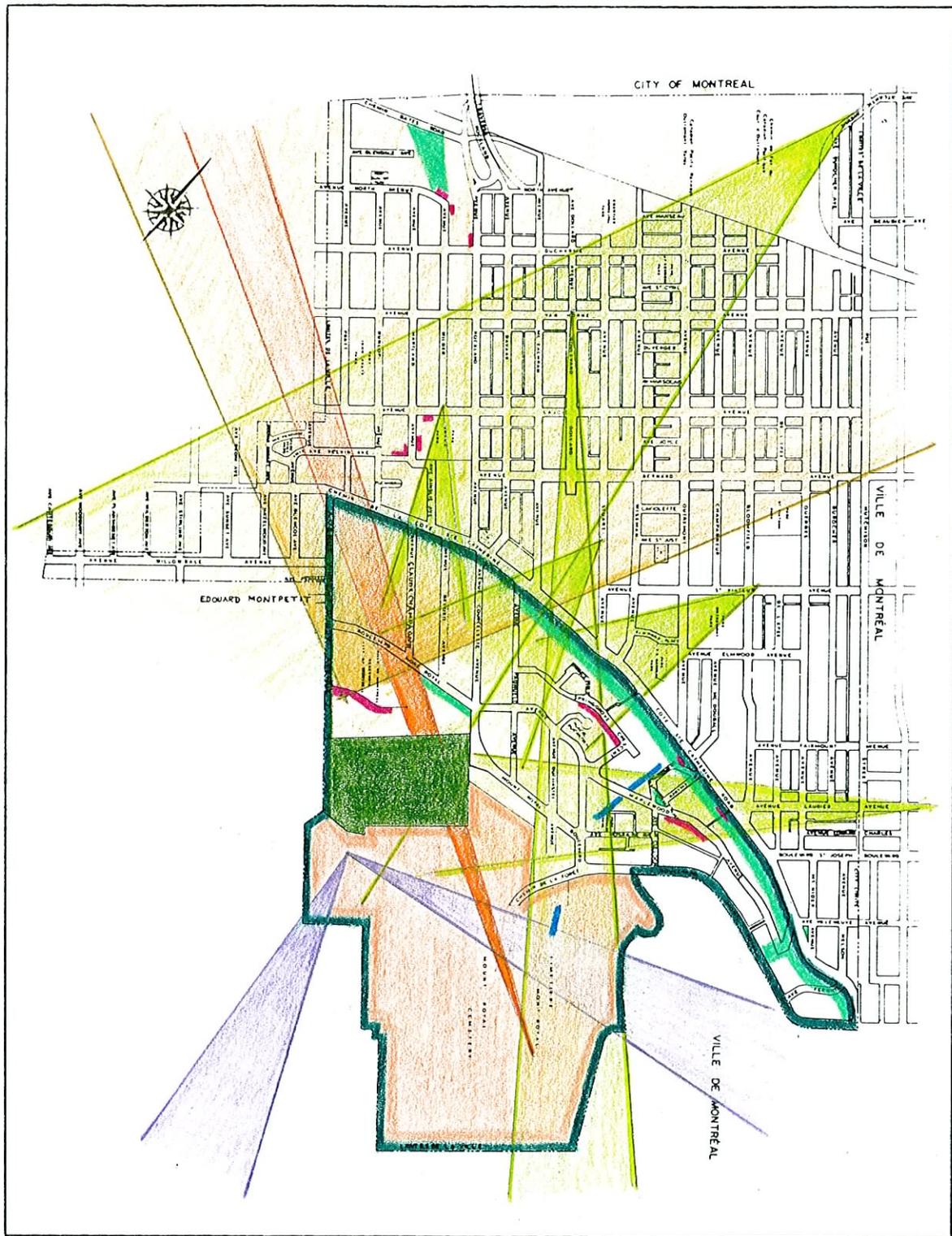
2.3.4. Les espèces animales.

Diverses raisons comme la pollution atmosphérique et la circulation automobile ont provoqué l'exode ou décimé les diverses espèces animales qui contribuaient autrefois au caractère bucolique d'Outremont. Fort heureusement, il en demeure un nombre et une variété appréciables dans le boisé dont nous avons parlé ainsi que dans le cimetière Mount Royal. Comme les arbres et les plantes, les oiseaux et les petits animaux qui subsistent doivent être considérés comme une richesse au plan du développement des connaissances de la jeunesse et comme une source d'agrément et de culture pour l'ensemble des citoyens.



OUTREMONT: UN CADRE DE DECOUVERTES BOTANIKES, GEOLOGIQUES ET ZOOLOGIQUES A PRESERVER

Deux vues prises sur le terrain de piste et pelouse qui recouvre le réservoir Bellingham où l'on peut voir un écureuil, une marmotte et en arrière-plan, les strates rocheuses du mont Royal.



LE PATRIMOINE NATUREL D'OUTREMONT

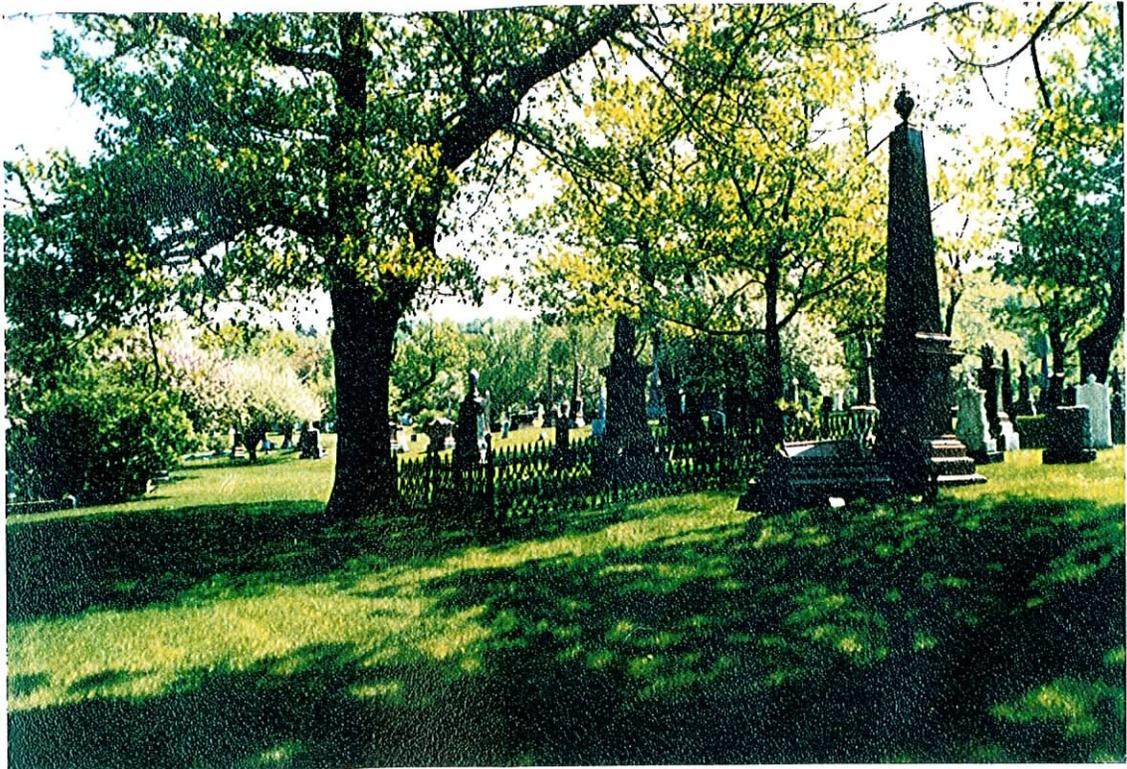
- | | | | |
|---|-------------------------------------|---|-----------------------|
|  | Limites de la montagne d' Outremont |  | Boisé "sauvage" |
|  | Vues sur le mont Murray |  | Ruisseau d'Outremont |
|  | Vue sur la ville d'Outremont |  | Escarpements |
|  | Vue sur les Laurentides |  | Affleurements rocheux |
|  | Vues sur le Saint-Laurent |  | Sanctuaire faunique |

2.4. Le patrimoine paysager.

La Cité d'Outremont est l'une des municipalités du Québec qui pendant plusieurs générations a consacré le plus d'efforts à l'aménagement paysager de son territoire, tant pour des raisons de salubrité que d'esthétique. De leur côté, les institutions et les individus qui y résident montrent en général un très grand soin dans la mise en valeur de leurs propriétés. Le "paysage humanisé" qui en résulte constitue une richesse -à la fois culturelle et naturelle- dont le prix est inestimable et dont les diverses formes (montagne, parcs, mails fleuris, arbres de rues, dégagements et rocailles) doivent être inscrites sur la liste du patrimoine municipal.

2.4.1. Le cimetière Mount Royal.

La première pièce majeure de cet ensemble paysager est sans aucun doute le cimetière Mount Royal, vénérable par son ancienneté et par sa fonction, mais par ailleurs considéré comme l'un des plus beaux parcs du pays. Conçu et entretenu par d'éminents spécialistes, il constitue l'une des meilleures illustrations du "cimetière rural" conçu par le mouvement romantique anglo-américain.

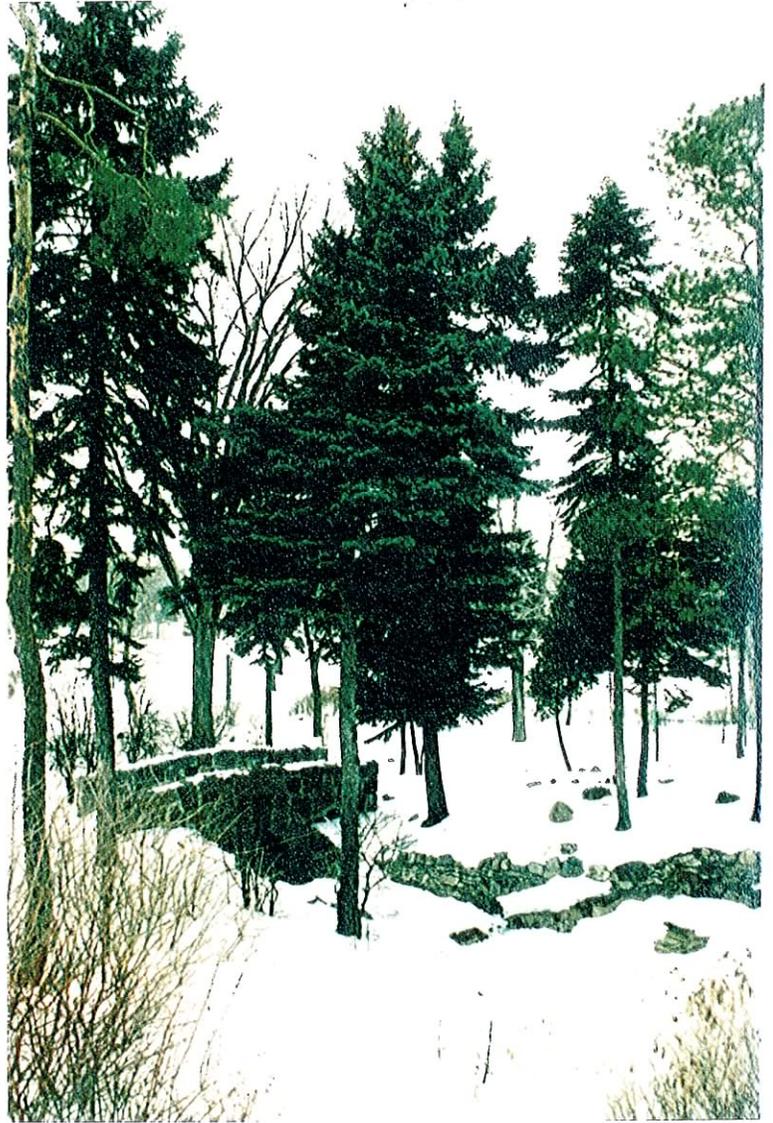


VUE DU CIMETIERE MOUNT ROYAL, UNE DES PIECES LES PLUS PRECIEUSES DU PATRIMOINE OUTREMONTAIS

2.4.2. Les parcs, mini-parcs et terrains de jeux.

La seconde pièce du patrimoine paysager d'Outremont est celle que forment les 17 espaces récréatifs extérieurs* dont bénéficient les citoyens pour leurs exercices physiques ou pour leur simple flânerie et qui, pour la plupart, contribuent à embellir l'environnement. D'importance variable par leur étendue, leur fonction, le nombre de leurs équipements, la qualité de leurs aménagements, leur fréquentation et les dimensions historiques qui s'y rattachent, chacun d'entre eux n'en constitue pas moins un élément qualificateur hautement apprécié de l'environnement outremontais.

Non seulement devrait-on assurer leur conservation, réserver les empiètements auxquels on pourrait songer à des cas d'extrême nécessité (pour des fins d'intérêt public uniquement), mais encore sauvegarder le caractère spécifique de chacun et les éléments qui y concourent (relief, espèces végétales, bassin, fontaine, cascade, sentiers, ponts, etc...).



VUE DU PARC PRATT EN HIVER

De plus, on devrait étendre aux propriétés riveraines, la protection qu'on leur accordera. En effet, de même que chacune de ces "chambres urbaines" contribue à la valeur et à l'agrément des bâtiments voisins, chacun de ceux-ci participe à la qualité intrinsèque de l'espace aux "façades" duquel il s'intègre. Le cas malheureux du square Saint-Louis à Montréal - écrasé et défiguré par le bâtiment de l'Institut du tourisme - devrait suffire à nous en convaincre.

* Les parcs Beaubien, Dunlop, Garneau, Joyce, Kennedy, Oakland, Outremont, Pratt, Rockland, Saint-Viateur, Vimy ainsi que la "place" Stanislas, les 4 mini-parcs des avenues Champagneur, De l'Epée, Durocher et Querbes et enfin l'aménagement de piste et pelouse qui recouvre le réservoir "Bellingham".



DEUX DES PIÈCES DU RESEAU VERT A SAUVEGARDER
En haut: Une vue du parc Beaubien
En bas: Une vue du parc Joyce

2.4.3. Mails et îlots fleuris; autres espaces publics aménagés.

Douze autres espaces devraient aussi faire l'objet d'une protection particulière en raison de leur contribution (réelle ou potentielle) à la beauté ou à l'agrément de leur périmètre:

- a) les mails fleuris de l'avenue Bernard, du boulevard Dollard et de la "place" de Cambrai,
- b) les îlots fleuris aux carrefours suivants: Bloomfield - Côte-Sainte-Catherine - Laurier; Côte-Sainte-Catherine - Courcelette; Côte-Sainte-Catherine-McNider-Villeneuve; Maplewood - McCulloch ("place" du Vésinet); Maplewood - Springgrove;
- c) les espaces résiduels aménagés que sont le "parc de la montagne" (en contrebas du boulevard du mont-Royal, à l'extrémité est de l'avenue Maplewood) et l'angle nord-ouest du croisement Maplewood-Pagnuelo;
- d) le dégagement qui s'étend tout autour des bretelles de la traverse Rockland et qui constitue une des "portes" principales de la ville;
- e) le dégagement qui s'étend à l'angle nord-est du croisement Côte-Sainte-Catherine - Rockland et contribue à la mise en valeur d'un des édifices les plus importants du patrimoine outremontais, à savoir la maison Bagg qui est la construction la plus âgée de la ville et qui par surcroît loge l'Hôtel de Ville depuis toujours.



UNE VUE DU MAIL DE LA "PLACE" DE CAMBRAI

2.4.4. Les arbres de rues.

Les alignements de grands arbres qui jalonnent presque toutes les voies publiques d'Outremont doivent à de nombreux titres figurer sur la liste des biens paysagers de la ville:

1°) ils sont un des legs les plus importants des générations passées qui y ont consacré des ressources considérables dans l'espoir qu'Outremont se voit reconnaître le titre de "cité-jardin",

2°) ils contribuent effectivement à l'embellissement, à la salubrité et au confort estival de la ville,

3°) ils remplissent de nombreuses fonctions au plan du design urbain: démarcation des espaces public et privé; "tridimensionnalisation" des rues au-dessus desquelles leur ramure forme une voûte; accompagnement et rythme et de la marche des promeneurs; harmonisation des disparités volumétrique, typologique ou stylistique des constructions.



VUE D'UN SEGMENT DE L'AVENUE CHAMPAGNEUR

2.4.5. Végétaux, dégagements et aménagements paysagers des propriétés privées.

Les arbres, les arbustes, les rocailles de fleurs, les clôtures et les murets de soutènement ainsi que les revêtements de sol des allées de voitures ou piétonnes que l'on trouve sur les propriétés privées participent à l'apparence, à la valeur et à l'agrément de la ville au même titre que le paysage naturel, les aménagements du domaine public ou les bâtiments. Tout élément présentant une valeur particulière à cet égard devrait donc aussi être protégé. Bien qu'il ne soit pas question de contester le droit légitime des propriétaires de construire, d'agrandir les bâtiments existants ou d'aménager leurs terrains (piscine, patio, surface de stationnement, ...), la Ville devrait:

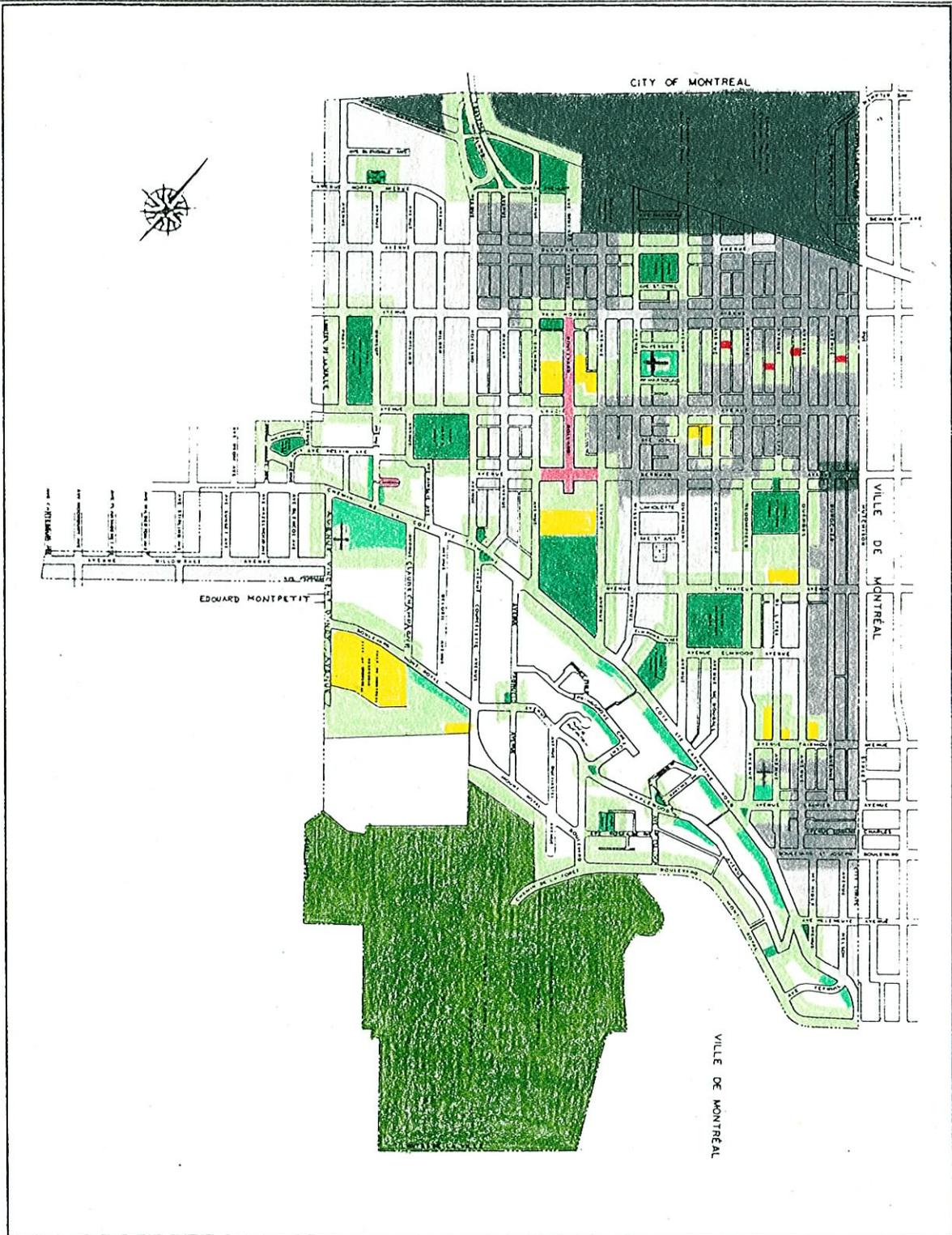
- 1°) apprécier les divers projets qui lui sont soumis non seulement en fonction de leurs qualités intrinsèques et de leur adéquation aux règlements en vigueur, mais également en fonction des altérations qu'ils pourraient entraîner à la qualité du paysage,
- 2°) porter ce fait à l'attention du propriétaire qui n'en est peut-être pas pleinement conscient,
- 3°) examiner avec lui des solutions de rechange.

Parmi les éléments paysagers du domaine privé qui ont une importance patrimoniale particulière, il faut tout spécialement mentionner:

1. l'esplanade devant l'église Saint-Viateur,
2. l'esplanade devant le pensionnat du Saint-Nom de Marie et
3. le dégagement planté qui met en valeur l'église, l'ancienne église et le presbytère de la paroisse Sainte-Madeleine.



LE PARTERRE DU PENSIONNAT DU SAINT-NOM DE MARIE, UN DES ELEMENTS PAYSAGERS DU DOMAINE PRIVE A SAUVEGARDER.



PATRIMOINE PAYSAGER D'OUTREMONT

Note: Afin de faciliter la lecture de la carte, nous n'avons pas représenté les arbres qui bordent les rues. Nous avons plutôt indiqué les zones où les plantations sont déficientes.

- | | | | | | |
|---|-----------------------------------|---|------------------|---|-------------------------------------|
|  | Cimetières paysagés |  | Mails fleuris |  | Zones à constructions très espacées |
|  | Parcs |  | Terrains de jeux |  | Zones à constructions espacées |
|  | Escarpements, dégagements, ... |  | Minis-parcs |  | Zones à constructions resserrées |
|  | Zones d'agrément des parcs etc... | | |  | Zones déficientes en plantations |

2.5. Le patrimoine architectural.

L'évaluation patrimoniale de tous les bâtiments de la ville a constitué la partie la plus considérable de notre mandat. Elle a entre autres exigé:

- 1°) le relevé photographique de toutes les constructions principales (les garages individuels et autres dépendances n'étant pas considérés de façon spécifique pour l'instant),
- 2°) le dépouillement de tous les permis de construction émis par la Ville depuis octobre 1904,
- 3°) l'examen des fiches d'évaluation et de taxation de tous les bâtiments,
- 4°) l'étude comparative des bâtiments de chaque rue,
- 5°) l'étude comparative des bâtiments de chaque typologie,
- 6°) l'étude comparative des bâtiments de chaque tranche chronologique,
- 7°) l'étude comparative des bâtiments conçus par les 5 agences d'architecture les plus prolifiques, et donc quantitativement plus importantes à Outremont.

Ces études, -qui ont fait l'objet de rapports séparés* - ont été effectuées en fonction des critères évoqués plus haut et permis:

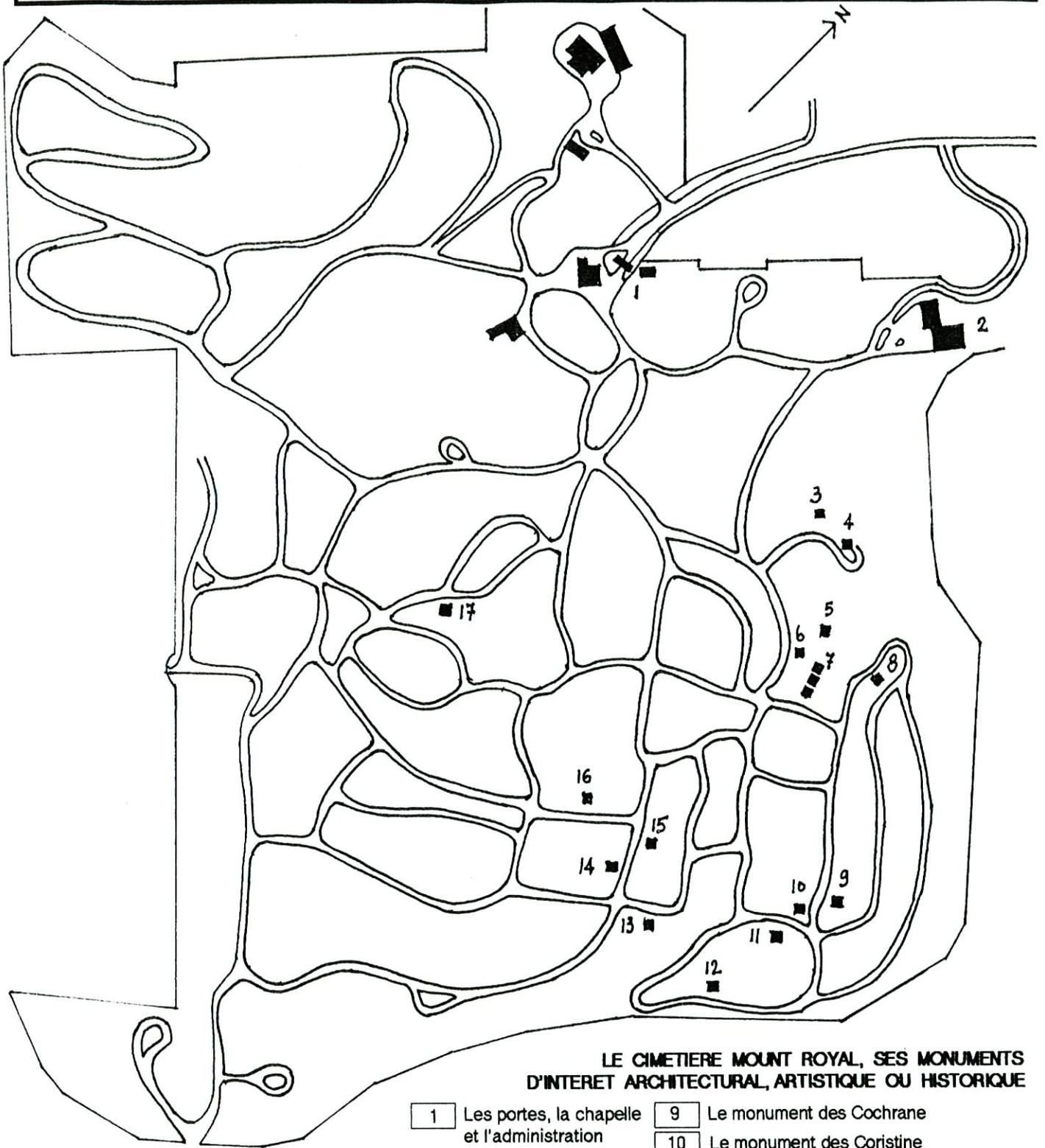
- 1°) d'identifier les richesses de tous les secteurs de la ville et la valeur environnementale de chaque bâtiment,
- 2°) d'apprécier la variété typologique de la ville, de ne pas privilégier une typologie aux dépens d'une autre et de mieux saisir l'originalité des solutions individuelles,
- 3°) de rendre justice à toutes les périodes qui ont façonné Outremont, même les plus récentes,
- 4°) de prendre en charge aussi bien les dominantes que les cas exceptionnels.

Comme nous l'avons déjà dit, ces études ont permis d'identifier 332 bâtiments tout à fait remarquables (1ère catégorie), 323 autres édifices présentant un intérêt particulier (2e catégorie) et encore 680 constructions (3e catégorie) qui se distinguent des bâtiments d'intérêt moyen, médiocre ou nul (4e, 5e et 6e catégories). Dans chacun de ces cas, on a considéré à la fois les qualités intrinsèques des bâtiments et leur éventuelle appartenance à des séries ou des ensembles.

On se réfèrera à la Liste de renvoi aux fiches d'analyse, déposée en novembre 1990 pour connaître quels sont les 1335 bâtiments qui se sont rangés dans les 3 catégories supérieures ainsi que la (ou les) raisons qui ont attiré l'attention sur les constructions de 3e catégorie (intérêt typologique, chronologique, environnemental ou dans l'ensemble de l'oeuvre d'une agence importante). Pour connaître les motifs qui expliquent pourquoi un édifice a été rangé dans la 2e catégorie, on consultera la fiche individuelle qui lui a été consacrée dans le Fichier signalétique des bâtiments particulièrement intéressants. De même, pour les bâtiments de 1ère catégorie on se reportera au Fichier analytique des bâtiments tout à fait remarquables.

Considérant que la fiche consacrée au cimetière Mount Royal ne rend pas pleinement justice au patrimoine funéraire de la ville et qu'il faut porter une attention particulière à un type de constructions dont plusieurs villes (comme Westmount et Ville Mont-Royal) sont entièrement dépourvues, nous introduisons ci-après une carte permettant de situer les monuments qui présentent le plus d'intérêt au plan architectural, artistique ou historique.

* La liste en a déjà été donnée dans la première partie du présent rapport (Note de la page 145).



**LE CIMETIERE MOUNT ROYAL, SES MONUMENTS
D'INTERET ARCHITECTURAL, ARTISTIQUE OU HISTORIQUE**

- | | | | |
|---|---|----|------------------------------------|
| 1 | Les portes, la chapelle et l'administration | 9 | Le monument des Cochrane |
| 2 | Le crématorium | 10 | Le monument des Coristine |
| 3 | Les caveaux des Molson | 11 | Le monument des Hoit |
| 4 | L'obélisque des Law | 12 | Le monument de James Eugene Wilder |
| 5 | Le caveau des Kay | 13 | Le caveau des Workman |
| 6 | Le caveau de Stanley Bagg | 14 | Le monument des Redpath |
| 7 | Caveaux Hall, Scott et Judah | 15 | Le monument des McArthur |
| 8 | Le caveau des Mills | 16 | Le monument des Shelton |
| | | 17 | Le monument des Pery |

Enfin, pour avoir une vue d'ensemble de l'intérêt patrimonial accordé aux divers édifices d'Outremont au terme de nos analyses, on consultera la carte S-1 placée en annexe.

On en retiendra principalement que:

1°) malgré certaines concentrations frappantes, on retrouve des bâtiments des trois catégories supérieures (rouges, orangés et jaunes) dans tous les secteurs de la ville,

2°) les constructions représentées en beige et identifiées comme "bâtiments d'intérêt moyen" doivent être considérées comme ayant une réelle valeur d'accompagnement même si elles ne se sont pas distinguées de façon particulière. Ces constructions, qui sont les plus nombreuses, contribuent à l'harmonie et au charme discret de la ville. Elles donnent le ton à des secteurs entiers,

3°) les bâtiments qui ne présentent que peu ou pas d'intérêt patrimonial (gris ou noir) sont très rares et presque tous concentrés dans le secteur manufacturier, entre l'avenue Van Horne et les voies ferrées.

Nota Bene: Les bâtiments laissés en blanc sont les garages et autres dépendances qui, sauf exceptions, n'ont pas fait l'objet d'une évaluation.

2.6. Le patrimoine artistique.

La plus grande partie de la richesse artistique d'Outremont est exclue de la présente étude puisqu'elle se situe à l'intérieur des bâtiments, lequel échappe à la juridiction municipale. A ce niveau, même le décor du théâtre Outremont ne bénéficie que d'une faible et indirecte protection du fait de sa citation à titre de bien culturel. La protection des intérieurs ne dépend pour l'heure que de la sensibilité des propriétaires et usagers ou d'éventuels classements par la Province. Encore faudrait-il connaître ces intérieurs et que quelqu'un demande le classement des éléments significatifs.

Par ailleurs, tout ce qui se rattache à l'extérieur des édifices (motifs incrustés dans la maçonnerie, ornements des parapets, ferronnerie d'art... et même les verrières qui ne peuvent être que partiellement appréciées depuis le domaine public) a été pris en considération dans l'analyse architecturale.

Pour le reste, Outremont ne possède que 2 monuments publics dignes d'être portés à la liste de son patrimoine artistique:

- 1° le cénotaphe commémorant les citoyens tombés au champ d'honneur pendant les deux guerres mondiales (John Roxburgh Smith, architecte et Henri Hébert, sculpteur; 1923-5),
- 2° la fontaine du parc Outremont (concepteur inconnu, c.1915).

Les sculptures ornant les parterres des propriétés privées n'ont pas été évaluées par la présente étude et pourraient faire l'objet d'une analyse complémentaire.

2.7. Le patrimoine urbanistique.

Certains des éléments déjà mentionnés auraient sans doute pu être inscrits sous cette rubrique en raison de leur intérêt pour l'ensemble de la ville. La montagne et les parcs par exemple ne sont pas importants seulement pour leurs qualités intrinsèques mais également pour leur impact sur toute la structure et le caractère de la ville. De même, les bâtiments ne sont pas intéressants qu'en eux-mêmes mais tout autant par la dynamique qui s'établit entre eux et leur environnement.

Toutefois, nous entendons surtout souligner ici la valeur patrimoniale particulière de certaines rues, de certains lieux, équipements ou aménagements, d'ensembles et de secteurs même dont on n'a pas eu l'occasion de parler jusqu'ici.

2.7.1. Le chemin de la Côte - Sainte - Catherine.

On ne saurait trop insister sur la valeur exceptionnelle de cette artère qui est à la fois l'épine dorsale de l'aménagement urbain et la voie la plus importante aux plans historique et symbolique. Ce "chemin" se démarque de tout autre par:

- 1°) son ancienneté et son ampleur exceptionnelles,
- 2°) sa rive sud fortement escarpée où une architecture de prestige s'associe souvent à la monumentalité du site,
- 3°) son infléchissement majestueux et les perspectives généreuses qu'il engendre,
- 4°) la diversité des fonctions qui le bordent et qui incluent de nombreuses institutions,
- 5°) la richesse de l'histoire qui s'y rattache.

2.7.2. L'avenue Rockland.

Outre le fait que l'avenue Rockland soit la deuxième voie de la ville par ordre d'ancienneté, elle marque aussi la limite sud-ouest des premières terres concédées par les Sulpiciens à la Côte Sainte-Catherine, le 9 septembre 1694. Il s'agit de la seule "frontière" ancienne qui soit à la fois disparue et encore facilement identifiable. L'avenue Rockland est donc une ligne de démarcation privilégiée pour évoquer l'ancienneté, le développement et l'autonomie d'Outremont.

2.7.3. Le site de l'Hôtel de Ville.

Cet emplacement a l'insigne avantage d'être à la fois:

- 1°) à la rencontre des 2 axes patrimoniaux précédemment évoqués,
- 2°) le siège ininterrompu de l'administration municipale depuis la fondation du Village d'Outre-Mont en 1875,
- 3°) le site de la barrière de péage qui existait au-début du siècle à l'est de l'Hôtel de Ville et qui semble avoir disparu au moment de l'ouverture de l'avenue Davaar vers 1912.

Il a donc une très grande importance historique et symbolique, indépendamment des qualités intrinsèques de la maison Bagg où loge l'administration municipale.

2.7.4. La trame des rues et la structure des îlots.

Le plan d'Outremont ne présente pas beaucoup de particularités par rapport à celui de tout autre ville nord-américaine développée dans un contexte topographique similaire et ne risque pas de connaître de grandes modifications si ce n'est le redéveloppement prévisible de l'actuelle cour de triage. Toutefois, dans cette perspective même et parce qu'on ne peut prévoir le cours ultérieur de l'Histoire, il importe de reconnaître ce que le plan en damier -apparemment banal- peut ici avoir de significatif et digne d'être préservé.

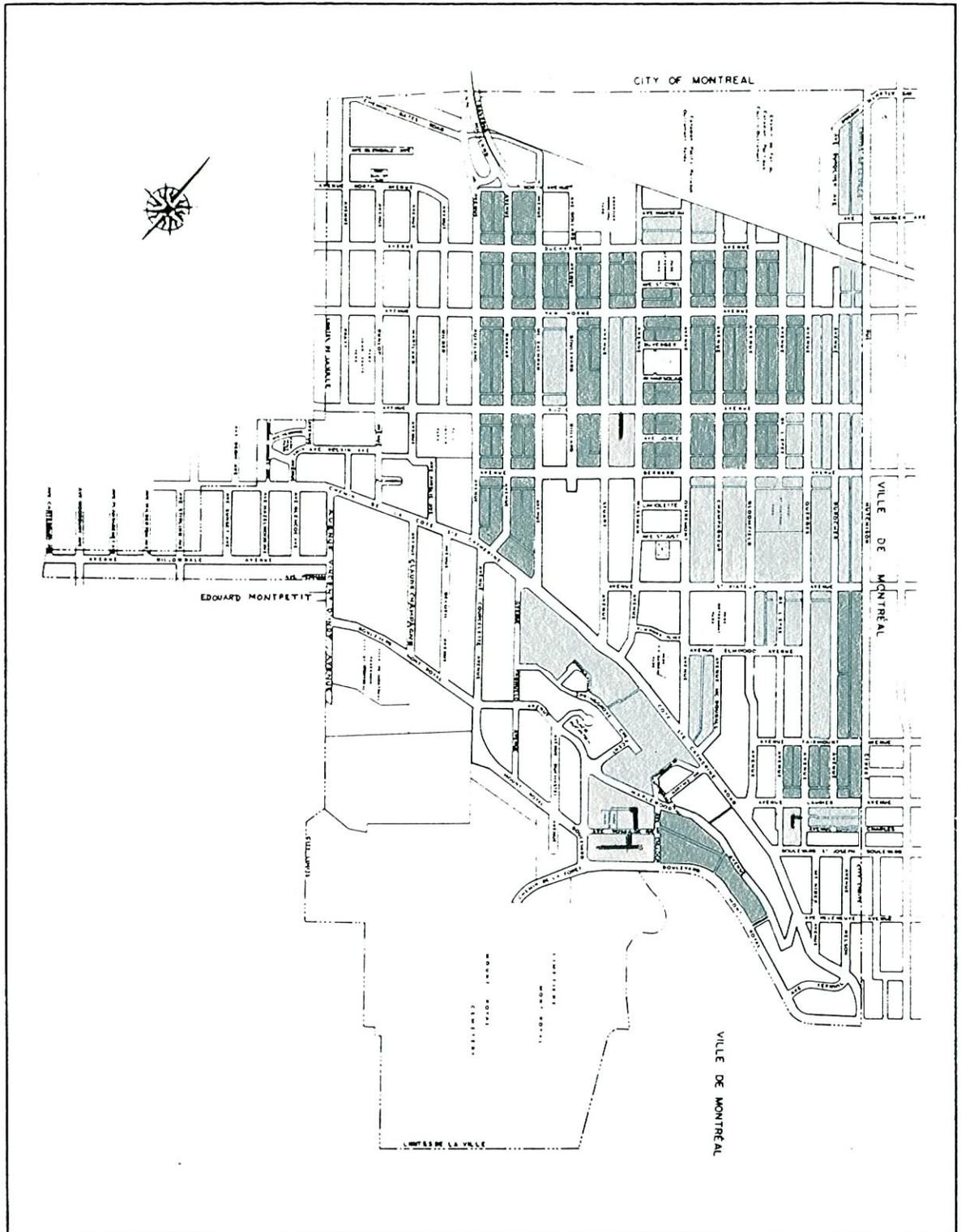
Au-delà de l'orthogonalité des rues de la partie nord, on notera

- 1°) que leur espacement d'est en ouest a été déterminé par la largeur des premières concessions rurales; qu'il est donc un héritage des coutumes du régime français et que la valeur qui s'y rattache n'a pas seulement à voir avec les règles de l'urbanisation mercantile moderne,
- 2°) que leur espacement irrégulier du nord au sud contribue à la diversité des îlots,
- 3°) que leurs discontinuités fréquentes par rapport à la trame des municipalités voisines témoignent de l'autonomie historique et actuelle de la ville; qu'elles facilitent la perception de son identité en plus de contribuer à sa tranquillité,
- 4°) que l'absence ou la présence d'une, deux ou trois ruelles -longitudinales, transversales ou en impasse- non seulement exprime l'évolution de la pensée en matière d'urbanisme et l'âge relatif des différents secteurs de la ville mais entraîne des solutions architecturales différentes qui à leur tour ont un impact sur le caractère des quartiers.

La première des planches insérées ci-après a simplement pour but de faciliter la perception de la diversité des îlots d'Outremont.

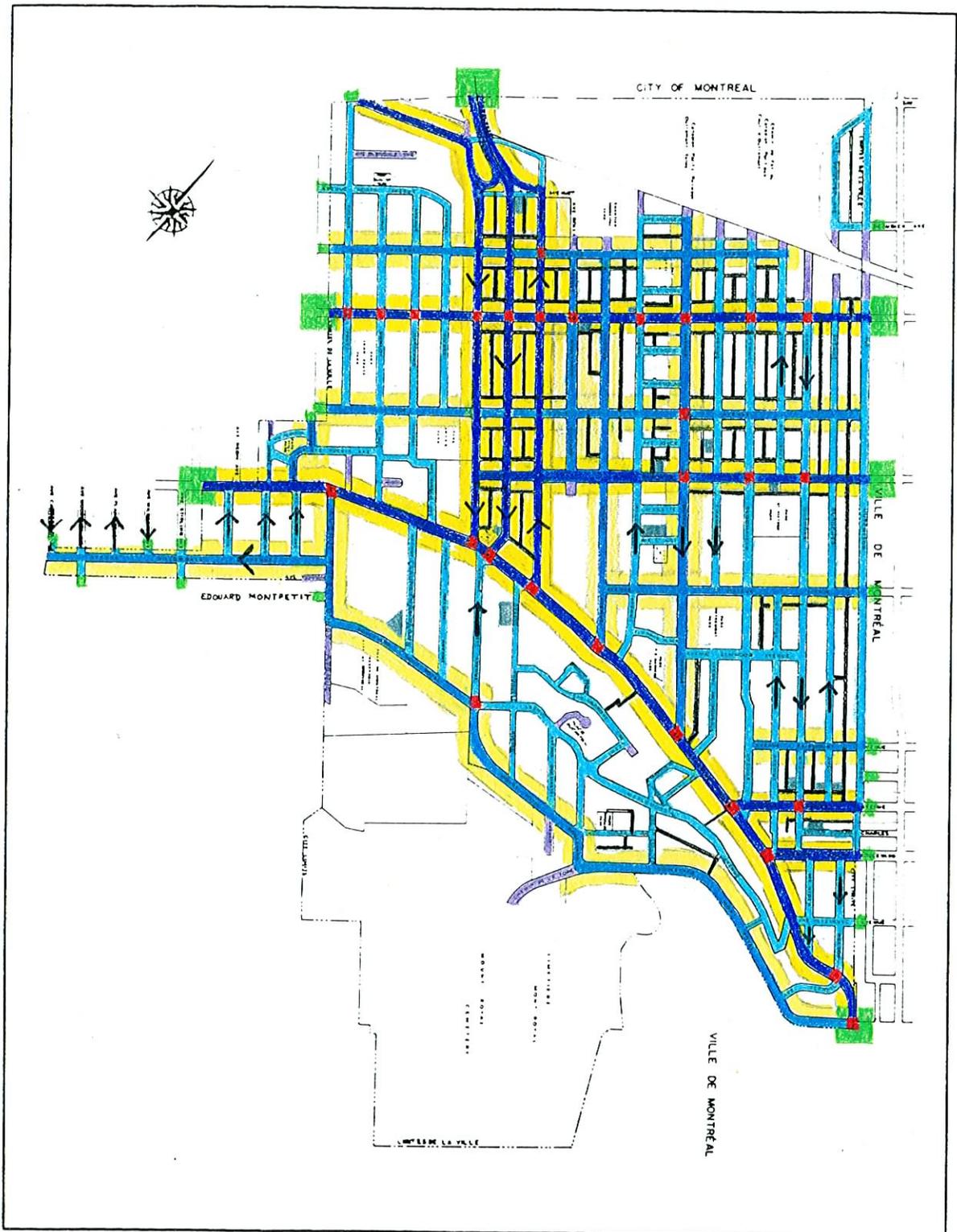
Les deux autres permettent de rendre compte d'un certain nombre d'observations faites en regard du réseau des circulations automobiles et du transport en commun:

- 1°) la ville a 8 points d'accès principaux (dont l'importance peut être comparée à celle de la porte avant d'une résidence et dont le traitement devrait conséquemment faire l'objet d'un soin particulier compte tenu de leur contribution à l'image de la municipalité),
- 2°) la ville comporte de même 8 axes de grande circulation où les bâtiments riverains sont à la fois les plus directement menacés par la pollution qu'entraîne le monoxyde de carbone et les plus liés à l'image projetée par la ville,
- 3°) les feux de circulation, ou plutôt les temps d'arrêt qu'ils entraînent, donnent une importance stratégique particulière aux bâtiments qui les entourent,
- 4°) de même les voies à sens unique renforcent l'importance de certaines perspectives,
- 5°) enfin, les parcs de stationnement non seulement constituent des ruptures dans la continuité du tissu urbain, mais contribuent à l'exposition de façades latérales ou arrière qui n'ont pas été conçues pour être vues; mal nécessaire, ils demandent un effort d'aménagement particulier pour ne pas déprécier leur voisinage.



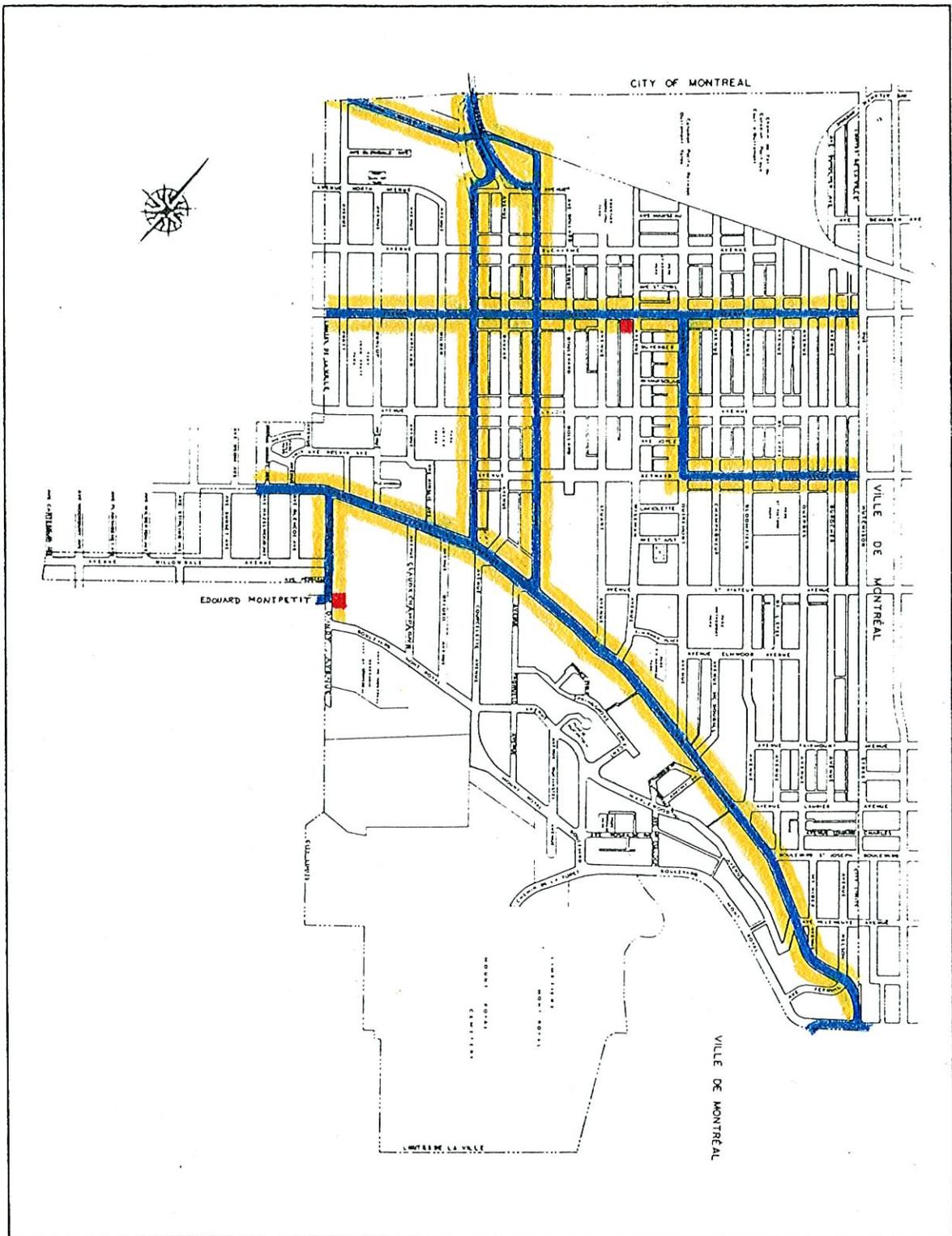
LA STRUCTURE DES ILOTS D'OUTREMONT

- | | |
|---|--|
|  Ilôts sans ruelle |  Ilôts à ruelle transversale ou longitudinale |
|  Ilôts à ruelle en impasse |  Ilôts à ruelle(s) transversale(s) et longitudinale |



PATRIMOINE ET CIRCULATION AUTOMOBILE A OUTREMONT

- | | | | | | |
|--|--------------------------------|--|------------------------|--|-------------------------------|
| | Principaux points d'accès | | Impasses | | Zones très fréquentées |
| | Autres points d'accès | | Ruelles | | Zones moyennement fréquentées |
| | Principaux axes de circulation | | Feux de circulation | | Zones peu fréquentées |
| | Autres grands axes | | Voies à sens uniques | | |
| | Voies secondaires | | Parcs de stationnement | | |



PATRIMOINE ET TRANSPORT EN COMMUN A OUTREMONT
En rouge: les stations de m tro. En bleu: les lignes d'autobus.
En jaune: les zones du paysage outremontais cons quemment
plus expos es   la vue.

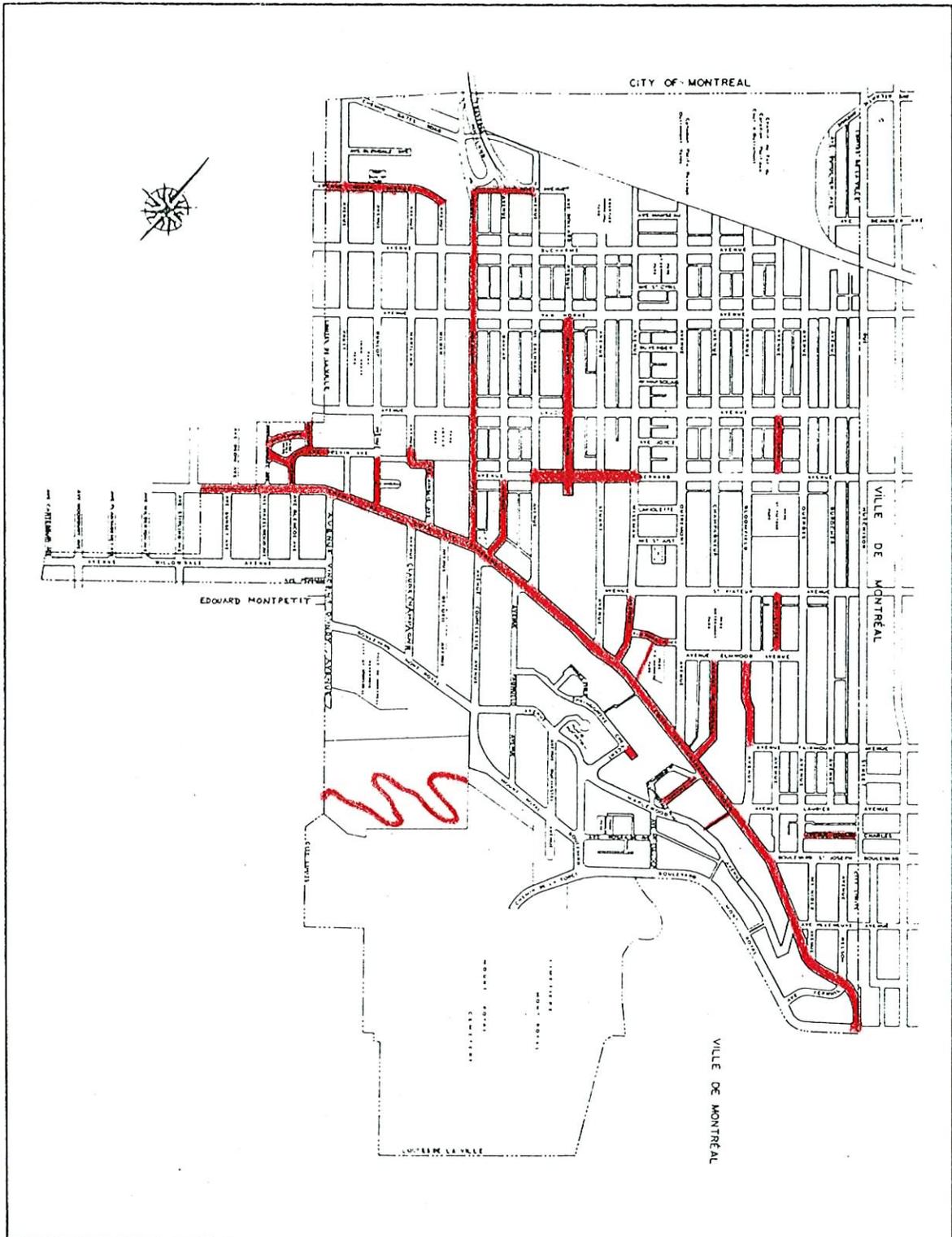
2.7.5. Quelques voies présentant un intérêt particulier.

La trame urbaine d'Outremont présente des curiosités qui ont une signification particulière et méritent d'être préservées même dans la perspective des développements ou remaniements futurs de la ville:

- 1°) le chemin dans le boisé appartenant au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, dont l'ouverture remonte aux environs de 1878,
- 2°) les désaxements des avenues Ainslie-Hartland, Bloomfield, Davaar, McDougall et Wiseman ainsi que de la "place" Elmwood, qui signalent la préexistence des plus anciennes constructions de la ville (en partie disparues),
- 3°) l'aménagement de la partie initiale de l'avenue Dunlop, la seule d'Outremont où des arbres séparent les trottoirs de la rue,
- 4°) le traitement en boulevard de certains segments des avenues Bernard et Dollard, dont la valeur urbanistique et historique conforte l'intérêt paysager des mails qui les divisent,
- 5°) la sinuosité des avenues de Vimy, Kelvin et Péronne autour du parc de Vimy, qui exprime le goût particulier de l'époque où elles ont été tracées (contemporaine de la création de Ville Mont-Royal),
- 6°) la discontinuité de l'avenue De l'Epée, considérée ici indépendamment de l'intérêt du parc Saint-Viateur et de la présence des bâtiments des Clercs de Saint-Viateur,
- 7°) l'usage d'un même nom pour désigner les 2 segments de l'avenue Du Manoir, qui provoque un questionnement, révèle les intentions initiales de raccordement et attire l'attention sur l'accident topographique qui les a fait abandonner,
- 8°) la partie en impasse de l'avenue Springgrove, qui rappelle l'opposition des soeurs de l'Immaculée-Conception au morcellement de leur terrain.

LA PARTIE INITIALE DE L'AVENUE DUNLOP, UNE DES CURIOSITES DE LA TRAME URBAINE A CONSERVER.

- 9° l'avenue Edward Charles et la partie initiale de l'avenue McCulloch dont les faibles largeurs expriment l'ancienneté,
- 10° les passages réservés aux piétons entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, la "place" Elmwood et l'avenue Maplewood, en raison de leur exceptionnalité.



SEGMENTS DE LA TRAME URBAINE PRESENTANT UN INTERET PARTICULIER

2.7.6. Caractère des rues et des zones.

L'homogénéité que l'on observe entre les constructions d'un environnement donné est la principale manifestation de l'harmonie que nous avons déjà présentée comme la première qualité de l'architecture outremontaise (pages 149 à 163). Variable dans son intensité, elle doit être protégée surtout dans les endroits où elle est la plus évidente et où elle surpasse en intérêt les édifices considérés individuellement. C'est notamment le cas dans les zones RA-3, RA-8, RA-13, RA-15, RA-17, RA-19, RA-21, RA-22, RA-26, RA-27, RA-28, RB-2, RB-3, RB-7, RB-8, RB-9, RB-11 et RB-12, telles que définies par le plan de zonage de la ville.

Cette homogénéité découle non seulement de la typologie des bâtiments, de leur position relative (isolée, jumelée ou en rangée), du coefficient d'occupation du sol, de la hauteur, du nombre d'étages et des marges autorisés par le règlement de zonage dans chacune des zones mais encore de l'âge et du style des bâtiments, des matériaux utilisés et de leurs couleurs, de la forme des toits, du degré d'articulation des façades, etc... toutes choses que nous avons décrites dans le Fichier signalétique des rues préalablement déposé pour aider les citoyens à respecter le caractère de leur environnement dans la définition de leurs futurs projets de construction. Nous verrons plus loin jusqu'à quel point ces diverses caractéristiques doivent être respectées pour garantir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine architectural et urbanistique.

2.7.7. Les voies de chemin de fer et le secteur manufacturier.

Le déclin du transport ferroviaire et l'exode progressif des activités industrielles installées dans le nord de la ville mènent au recyclage des bâtiments qui s'y trouvent et au redéveloppement de la cour de triage. Parfaitement légitimes, ces opérations ne doivent toutefois pas occulter complètement la vocation originelle du secteur, laquelle doit être considérée comme un des éléments importants de la diversité et de l'urbanité outremontaises.

Le vide même du secteur de la cour de triage présente un intérêt patrimonial dans la mesure où il facilite l'évocation des origines de la Côte Sainte-Catherine, à savoir l'emplacement des limites des 6 terres initialement concédées. Le redéveloppement du secteur pourrait avantageusement tirer parti de cette dimension culturelle du territoire.

2.8. Le patrimoine archivistique.

On ne saurait conclure l'inventaire du patrimoine d'Outremont sans souligner l'exceptionnelle richesse que constituent les fonds d'archives grâce auxquels on peut retracer son évolution. Certains d'entre eux échappent au contrôle de la municipalité, aussi bien ceux dont la garde est assumée par les paliers supérieurs de gouvernement que ceux qui demeurent propriétés privées. Celle-ci n'en demeure pas moins, pour toute la période postérieure à 1875, la principale source d'informations, non seulement pour ceux qui désirent connaître l'histoire d'Outremont, mais aussi pour tous ceux qui veulent contribuer à la protection et à la mise en valeur de son patrimoine urbanistique et architectural.

Le plus gros de cette masse de documents que forment les procès-verbaux du Conseil et des Comités, les rapports de toutes sortes, les cahiers de coupure de presse, les plans d'urbanisme, de voirie et d'égoûts, les permis de construction, les plans d'architecture, les fiches d'évaluation, les photographies anciennes etc... ne sert évidemment qu'à l'occasion dans une ville encore jeune dont le développement d'est pas achevé. Il n'en va toutefois pas de même dans une ville qui se distingue par la qualité de son cadre bâti et dont l'avenir s'exprimera davantage en termes de re-développement, de recyclages, de rénovations, de réparations et de modifications (agrandissements, surélévations ou autres). Toutes ces opérations, auxquelles on peut ajouter quelques éventuelles restaurations -pour les biens patrimoniaux les plus importants- exigent une juste connaissance non seulement de l'état présent mais encore de l'état initial et des étapes successives qui ont conduit à la situation actuelle. Elles donnent donc une nouvelle vocation à de nombreux documents anciens, qu'il importe d'identifier, de classer et de conserver sous une forme facile à consulter et à reproduire dans un lieu commode pour leurs principaux utilisateurs, en l'occurrence les propriétaires des bâtiments, les professionnels du monde de la construction qui auront à y intervenir, les fonctionnaires et conseillers municipaux chargés de garantir la qualité de l'environnement.

Idéalement, la Ville devrait même collectionner tout document susceptible d'enrichir la connaissance de son histoire physique aussi bien que politique et sociale et recueillir les fonds d'archives qui pourraient y contribuer, dont certains particuliers ou institutions voudraient se départir.



LES DOCUMENTS ANCIENS, UNE RICHESSE PATRIMONIALE A PROTEGER ET A COLLECTIONNER.

La photographie montre l'état de la maison Bouthillier vers 1890, alors qu'après avoir servi de manoir à la famille McDougall, elle abritait la ferme-école de l'Institution des Sourds-Muets. On y voit aussi des dépendances aujourd'hui disparues.

2.9. Conclusion de l'inventaire.

Quand on considère simultanément toutes les pièces ci-dessus répertoriées des patrimoines naturel, paysager, architectural et urbanistique de la ville, on se rend compte que l'idée déjà avancée sur une base plus intuitive de reconnaître une valeur patrimoniale à l'ensemble du territoire, mérite très sérieusement d'être envisagée. Sans prétendre pour autant que tout est d'égale valeur ni que le degré de protection doive partout être le même.

Les principaux avantages qu'aurait une telle reconnaissance seraient:

1°) d'établir que la conservation de l'harmonie et de la diversité de toute la ville compte autant que celle des éléments exceptionnels qui s'y trouvent,

2°) de donner à la municipalité le cadre réglementaire le plus approprié à la conservation de tout ce qu'elle a d'intéressant, qu'il s'agisse du détail d'une construction isolée, de la totalité (extérieure) d'un bâtiment, d'une série ou d'un ensemble, indépendamment de sa localisation,

3°) d'éviter une dichotomie regrettable entre secteurs ou éléments sacralisés et un "reste" négligeable, et de fonder au contraire une attitude plus générale, plus constante et plus ordinaire, visant à la conservation de tout ce qui contribue à la qualité de l'environnement,

4°) de placer ainsi tous les citoyens sur un pied d'égalité face à l'objectif à atteindre, aux obligations comme aux bénéfices qui en découlent.

3. La conservation du patrimoine.

Dans cette partie nous présenterons successivement:

- 1°) les raisons qui justifient les efforts de conservation,
- 2°) les principes internationalement reconnus qui régissent maintenant la conservation du patrimoine,
- 3°) l'état de conservation du patrimoine outremontais, avec une illustration des principaux éléments maintenant disparus ainsi que des formes les plus courantes de dégradation qu'on peut y observer,
- 4°) les facteurs prévisibles de détérioration ultérieure,
- 5°) les moyens à mettre en oeuvre pour assurer la conservation du patrimoine.

3.1. Pourquoi conserver?

De nombreuses raisons d'ordre économique aussi bien que culturel ou psychologique ont été reconnues à la conservation.

3.1.1. Raisons économiques.

1°) La durée de vie des bâtiments anciens n'est en général pas épuisée. Ils peuvent encore servir et leur recyclage est souvent moins coûteux que leur démolition et la construction d'un nouvel édifice. Enfin, on se rend compte que le renouvellement de structures encore utilisables est un choix de moins en moins justifiable dans la conjoncture économique de la fin du XXe siècle.

2°) Les oeuvres anciennes sont par définition des ressources non renouvelables dont la rareté et souvent la valeur ne font que s'accroître avec le temps en raison du périssement naturel ou accidentel (séismes, conflagrations, ...) de certaines d'entre elles.

3°) Le patrimoine constitue une des assises les plus solides de certaines industries (tourisme, restauration et autres commerces ou entre en jeu une dimension pittoresque).

4°) Le recyclage de bâtiments anciens permet d'élargir l'éventail des types d'habitation et d'offrir des cadres de vie que les conditions de production contemporaines ne permettent pas de réaliser autrement à bon compte.

3.1.2. Raisons culturelles.

1°) La survivance d'oeuvres anciennes nous donne une connaissance directe, immédiate et personnelle du passé qu'aucune description textuelle ou photographique ne peut remplacer. Cette raison s'avère particulièrement importante pour les oeuvres mineures, les bâtiments d'accompagnement ... qui sont les premiers à être sacrifiés par les publications.

2°) La diversité des oeuvres anciennes par rapport à la production actuelle démontre qu'il y a déjà eu d'autres solutions et comme telle, peut servir d'inspiration dans la recherche de nouvelles formules (qui ne sont pas nécessairement limitées à la réinterprétation ou à la reproduction des modèles du passé).

3°) Comme objets à recycler, les bâtiments anciens commandent souvent l'invention d'aménagements auxquels on n'aurait pas songé dans la conception d'un immeuble neuf et qui s'avèrent forcément plus originaux, parfois plus subtils.

4°) La beauté des oeuvres dont la conservation s'impose pour leurs qualités esthétiques contribue à la qualité de l'environnement (et partant, à sa valeur économique). De telles oeuvres deviennent facilement des points de repère et progressivement des éléments de fierté et de complicité entre les citoyens. La familiarité qui se développe à leur égard contribue à l'établissement d'une identité locale, d'un sens d'appartenance où s'estompent les diversités raciale, religieuse et linguistique.

3.1.3. Raisons psychologiques.

1°) Le dosage et l'étalement dans le temps des changements apportés au cadre de vie - et particulièrement aux quartiers résidentiels - constituent des facteurs importants de sérénité, des points d'ancrage dans le bouleversement perpétuel du monde moderne.

2°) Par les différences qui les caractérisent, les oeuvres anciennes contribuent à assouvir nos pulsions nostalgiques en nous donnant ce qu'il faut de fantaisie et de rêve au milieu de la routine. Elles concourent à la détente et à l'émerveillement.

3.2. Les principes directeurs de la conservation.

Avant toute chose, il importe de rappeler ici:

1°) que depuis le milieu du XIXe siècle, la conservation a fait l'objet de nombreuses réflexions et concertations internationales,

2°) que la pratique comme la théorie ont conséquemment beaucoup évolué,

3°) que certains principes reconnus comme phares de la pratique demeurent parfois difficilement conciliables entre eux,

4°) que le respect de ces principes ne garantit pas toujours l'excellence des solutions pratiques, car rien ne remplace la sensibilité et le talent des professionnels qui interviennent concrètement sur le patrimoine, affrontant sans cesse des cas particuliers et jamais des situations idéales,

5°) que cette difficulté fondamentale pousse certains conservationnistes à simplifier les problèmes et ainsi à reprendre des solutions dépassées, voire même condamnées,

6°) qu'en définitive, il existe en conservation comme dans tout autre spécialité, une gamme étendue de professionnels, de médiocres à excellents, et qu'en conséquence, un client informé sera toujours mieux servi.

Ne pouvant exposer ici tous les principes et les recommandations contenus dans les diverses Chartes, Résolutions et autres Déclarations adoptées par les principales instances concernées par la conservation et les activités qui en découlent (inventaire, restauration, réglementation, ...) nous ne mentionnerons que les plus essentielles, concernant surtout l'architecture *:

1°) Pour être efficaces, les biens culturels ne doivent pas être "mis sous globe" ou retranchés de la vie quotidienne. Dans cette perspective, les bâtiments doivent conserver une fonction, laquelle doit idéalement demeurer ou se rapprocher autant que possible de la fonction d'origine de manière à occasionner un minimum de modifications. Le recyclage (temporaire ou permanent) des bâtiments patrimoniaux à des fins éloignées de leur fonction d'origine est toutefois préférable à leur abandon ou à leur démolition. Les travaux de rénovation qui visent à rendre un bâtiment ancien conforme aux normes actuelles de sécurité, de salubrité et de commodité sont tout à fait légitimes mais doivent néanmoins respecter les caractères essentiels de celui-ci.

* Le lecteur qui souhaiterait fouiller la question aurait avantage à lire les documents suivants:

- 1°) la Recommandation de l'UNESCO définissant les principes internationaux à appliquer en matière de fouilles archéologiques (New Delhi, 1956),
- 2°) la Recommandation de la Conférence générale de l'Unesco relative à la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites (Paris, 1962),
- 3°) la Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (Venise, 1964),
- 4°) la Recommandation du Conseil de l'Europe relative à la réanimation des monuments (Vienne, 1965),
- 5°) la Recommandation du Conseil de l'Europe relative à la conservation et à l'urbanisme (Bath, 1966),
- 6°) la Recommandation du Conseil de l'Europe relative à la conservation et à la planification (La Haye, 1967),
- 7°) la Recommandation de l'ICOMOS relative à la conservation, la restauration et la réanimation des ensembles (Cacères, 1967),
- 8°) la Recommandation du Conseil de l'Europe relative à la conservation et à la réhabilitation (Avignon, 1968),
- 9°) la Recommandation de la Conférence générale de l'Unesco relative à la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés (Paris, 1968),
- 10°) la Convention internationale adoptée par la Conférence générale de l'Unesco concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Paris, 1972),
- 11°) la Recommandation de la Conférence générale de l'Unesco relative à la protection sur le plan national du patrimoine culturel et naturel (Paris, 1972),
- 12°) la Charte européenne du patrimoine architectural adoptée par le Conseil des ministres du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 1975),
- 13°) la Recommandation de la Conférence générale de l'Unesco concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine (Nairobi, 1976),
- 14°) Standards for rehabilitation et Guidelines for rehabilitating historic buildings (Secretary of Interior, USA, 1977),
- 15°) la Recommandation de l'UNESCO pour la protection des biens culturels mobiliers (Paris, 1978),
- 16°) la Résolution de l'ICOMOS relative aux reconstitutions (Rome, 1981),
- 17°) la Charte de Florence relative aux jardins historiques adoptée par le Comité international des jardins historiques (Florence, 1982),
- 18°) le projet de Charte de conservation du patrimoine québécois élaboré par le Conseil des monuments et des sites du Québec (Deschambault, 1982),
- 19°) la Charte internationale adoptée lors de la VIII^e Assemblée générale de l'ICOMOS pour la conservation des villes et secteurs historiques (Washington, 1987), et
- 20°) les Principes et critères de restauration et d'insertion énonçés par Claude Reny et adoptés par le ministère des Affaires culturelles du Québec (Les Publications du Québec, 1991).

Compte tenu de l'importance de la Charte de Venise, qui demeure encore aujourd'hui malgré son âge (bientôt 30 ans) le document de base, nous en donnons le texte intégral en annexe.

2°) La règle de l'intervention minimale milite en faveur d'un entretien régulier du patrimoine plutôt qu'à sa réparation périodique et encore plus qu'à sa restauration occasionnelle. Les éléments détériorés doivent autant que possible être remplacés par des éléments de même matière, de même forme et de même couleur. Lorsque cela s'avère impossible (techniquement ou économiquement), on doit au moins s'assurer que les nouveaux éléments s'harmonisent avec le reste de la construction. De la même manière, on cherche généralement à exécuter tous les travaux de réparation selon les techniques utilisées à l'origine à moins qu'elles ne se soient avérées déficientes ou qu'elles ne soient plus possibles: dans ces cas, l'emploi de nouvelles techniques est admis.

3°) Les reconstructions ou reconstitutions de bâtiments disparus ou partiellement disparus sont à proscrire sauf dans les cas très rares de bâtiments essentiels à la culture d'une société donnée et où l'on dispose de témoignages suffisants pour les rétablir dans la forme qu'ils avaient au moment de leur disparition (plans, photographies, ...) La réfection de détails disparus est admise dans les mêmes conditions.

4°) On ne doit pas parachever un bâtiment ancien demeuré inachevé sous prétexte d'en parfaire la forme, même lorsque l'on connaît parfaitement le projet initial. Dans le même ordre d'idées, on ne doit pas "corriger" un bâtiment ancien pour le rendre conforme à quelque modèle idéal que ce soit, ce qui lui ferait perdre son individualité, son authenticité, et partant, sa valeur patrimoniale.

5°) Les opérations de curetage (i.e. la suppression d'adjonctions faites au bâtiment depuis la construction initiale) doivent être limitées aux éléments de peu de valeur qui dégradent les édifices ou en masquent les caractères essentiels. On doit au contraire conserver tous les ajouts significatifs qui témoignent des périodes postérieures à la construction initiale, même s'ils n'ont pas été réalisés dans le même style. En d'autres termes, on ne doit pas revenir à un état antérieur ("remettre à vieux"), parce que cela effacerait une partie de la signification historique du bâtiment. Et cela même sous prétexte d'en retrouver la cohérence formelle.

6°) En vertu du même principe les générations actuelle et futures ont un droit légitime d'adapter le bâtiment à leurs besoins sous réserve de ne pas pour autant porter atteinte à ses caractères essentiels.

7°) Tous les agrandissements et autres modifications qui s'avèrent nécessaires doivent être conçus de manière à:

- a) s'harmoniser avec la construction existante, et dans le même temps
- b) permettre néanmoins à l'observateur attentif de comprendre qu'il s'agit bel et bien d'une intervention postérieure à la construction d'origine.

C'est là une tâche difficile devant laquelle certains conservationnistes reculent, préférant à tort que les interventions nouvelles imitent la construction initiale, parfois dans le moindre détail, de peur qu'elles ne se démarquent trop et nuisent à l'harmonie. Ces gens ne réalisent pas qu'une telle solution est doublement regrettable. Un pastiche est non seulement une insulte faite aux capacités créatrices de notre époque mais encore une offense à l'oeuvre que l'on prétend honorer: en l'imitant, on lui fait perdre son unicité, on la banalise. En d'autres termes, en optant pour le mimétisme, on ne respecte ni le passé, ni le présent. C'est donc à

l'intérieur du langage architectural actuel qu'il faut chercher un design approprié, à la fois franc et sensible. Nous reviendrons sur ce point lorsque nous aborderons la question du patrimoine futur.

3.3. L'état de conservation du patrimoine outremontais.

3.3.1. L'état du patrimoine naturel.

Les défrichements effectués par les colons de la Côte Sainte-Catherine, les aménagements du cimetière Mount Royal et l'urbanisation progressive d'Outremont ont bien sûr réduit ce patrimoine. Certaines espèces animales encore abondantes dans les années 1950 et 1960 - comme les rats laveurs, les mouffettes et les faisans - sont presque complètement disparues. Le boisé naturel est aujourd'hui limité à une très petite partie du territoire et de récentes coupes d'arbres ont même altéré le profil caractéristique de la montagne, tout en facilitant l'érosion.

Malgré tout, Outremont demeure, des 3 municipalités installées aux flancs du mont Royal, celle où l'on peut le mieux se faire une idée du paysage d'origine et se donner l'impression d'être loin de la ville en s'asseyant dans l'herbe au bord d'un ruisseau, en se promenant dans un véritable bois.

3.3.2. L'état du patrimoine paysager.

Les parcs et les grandes rangées d'arbres amoureuxment plantés et aménagés au cours des trois premières décennies du XXe siècle font encore l'envie de bien des Montréalais. Malheureusement, comme l'a démontré l'étude effectuée en 1990 par la maison Foreso Inc. dont nous avons déjà parlé (page 134), et comme on peut aussi se rendre compte dans le boisé du mont Murray, les arbres d'Outremont ont pour la plupart atteint, sinon dépassé l'espérance de vie qu'ils pouvaient avoir en milieu urbanisé. Malades et affaiblis, ils ont de nombreuses fois été estropiés par la tempête ou élagués par mesure de sécurité et prennent souvent une apparence lugubre. Ils constituent très certainement un des volets les plus mal en point du patrimoine d'Outremont et commandent non seulement la pleine exécution du programme élaboré par Foreso Inc. mais encore son extension aux arbres de la montagne.

3.3.3. L'état du patrimoine architectural.

A première vue les bâtiments d'Outremont semblent avoir pour la plupart conservé l'essentiel sinon la totalité de leurs qualités patrimoniales et la tenue générale de la ville peut inciter certaines personnes à penser que la conservation du patrimoine architectural outremontais ne pose pas de problèmes, compte tenu surtout de la population qui l'habite. A la limite on reconnaîtra que certains secteurs plus âgés ont été abimés, que d'autres ont été sacrifiés à l'idée que l'on se faisait du progrès il y a une trentaine d'années, que quelques erreurs ont été commises ici et là.

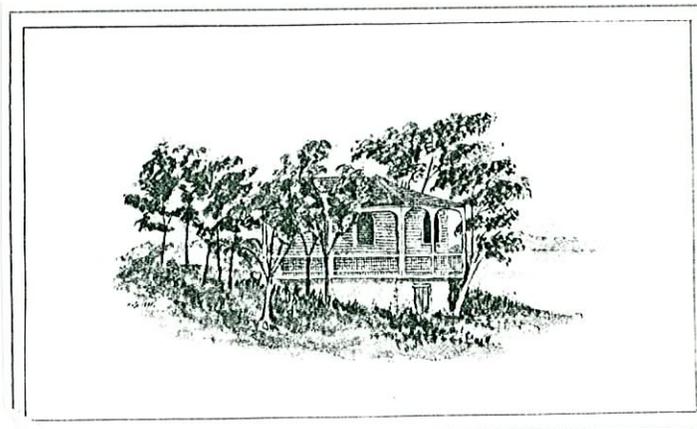
Sans nier le fond de vérité qu'il y a sous une telle impression, nous montrerons dans les pages suivantes:

- 1°) qu'Outremont a quand même perdu plusieurs pièces significatives de son patrimoine architectural,
- 2°) que beaucoup d'autres bâtiments ont -à des degrés divers- malheureusement perdu de leurs qualités.

4°) La maison d'été des McNider.

Construite près du croisement du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et de l'actuelle avenue McNider, elle utilisait comme noyau central la cabine de pilotage de l'Accomodation, premier bateau à vapeur mis en service sur le Saint-Laurent par John Molson en 1809. Cela explique qu'elle soit devenue un des principaux objets de curiosité d'Outremont et que l'on ait songé à la transporter jusqu'à Chicago pour la mettre en montre à la grande Exposition colombienne de 1893.

Malheureusement laissée à l'abandon, ses adjonctions périphériques sont tombées en ruines et semblent avoir été démolies au début du XXe siècle. Quant à la cabine de pilotage de l'Accomodation, l'agent d'immeubles Ucal-Henri Dandurand s'en était porté acquéreur (vers 1908) et l'avait transportée à l'angle du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et de l'avenue Wiseman, avec l'intention de s'en servir comme bureau de ventes "in situ". Le Conseil de Ville l'ayant trouvée disgracieuse, Dandurand dut s'en départir et l'envoya sans doute à la casse.



LA MAISON D'ETE DES McNIDER, VUE PAR JOHN HUGH ROSS EN 1891
(Aquarelle sur crayon intitulée "Cabin of Sir Rowland Hill", conservée aux Archives nationales du Canada, à Ottawa. C 113662).

Les Archives photographiques Notman du Musée McCord de Montréal en possèdent une autre vue (# MP 1811-2) intitulée "Steamer cabin as it was in 1905". Enfin, le *Montral Herald* du 20 mai 1927 en a publié une photographie datant apparemment de 1899: les constructions périphériques y sont déjà en ruines.

5°) La maison d'été des soeurs des Saints-Coeurs de Jésus et de Marie, qui se dressait sur les propriétés des Clercs de Saint-Viateur, à 25 pieds de leur maison provinciale.

Construction très modeste d'un type assez répandu à travers le Québec au début du siècle, elle avait un intérêt particulier du fait de sa situation à Outremont, dont elle perpétuait au XXe siècle la fonction de villégiature acquise au début du siècle précédent. Elle aurait pu être transportée et devenir un kiosque du parc Saint-Viateur.



LA MAISON D'ETE DES SOEURS DES SAINTS-COEURS DE JESUS ET DE MARIE, VERS 1930.
(Archives des Clercs de Saint-Viateur).

6°) La maison Gray.

Construite semble-t-il pour John Gray ou un autre membre de cette famille, cette résidence a servi de maison-mère aux soeurs de l'Immaculée-Conception depuis leur arrivée à Outremont en 1903 jusqu'à leur déménagement sur le côté opposé du chemin de la Côte-Sainte-Catherine en 1906. Plus tard vendue à M. Gustave Orban, celui-ci la fit démolir vers le printemps de 1910, moment où il se fit bâtir une résidence plus moderne par les architectes Marchand & Haskell. Cette maison fut elle-même par la suite transformée en maison de chambres, incendiée et finalement démolie en juillet 1972.



LA MAISON GRAY, AUTREFOIS A L'EMPLACEMENT DE LA PARTIE EST DU PARC F.-X. GARNEAU, SUR LE CHEMIN DE LA COTE-SAINTE-CATHERINE (Archives des soeurs missionnaires de l'Immaculée-Conception).

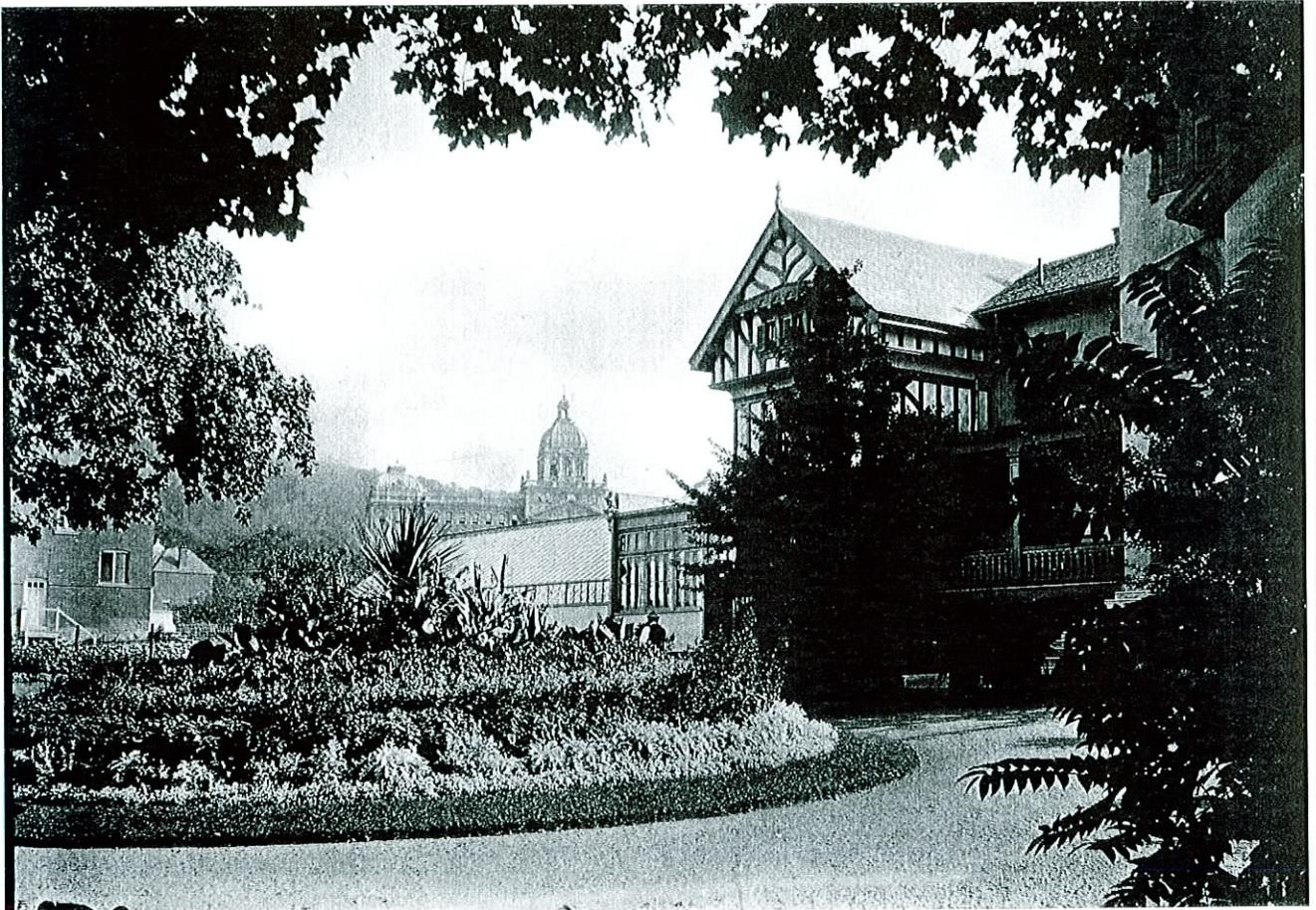
7°) La maison Languedoc.

Cette résidence qui remonte semble-t-il à 1867 a été transformée en maison-mère des soeurs de l'Immaculée-Conception en 1906. Elle a été démolie pour permettre la construction de la partie antérieure du couvent actuel.



LA MAISON LANGUEDOC, AUTREFOIS AU 314 DU CHEMIN DE LA
COTE-SAINTE-CATHERINE
(Archives des soeurs missionnaires de l'Immaculée-Conception)

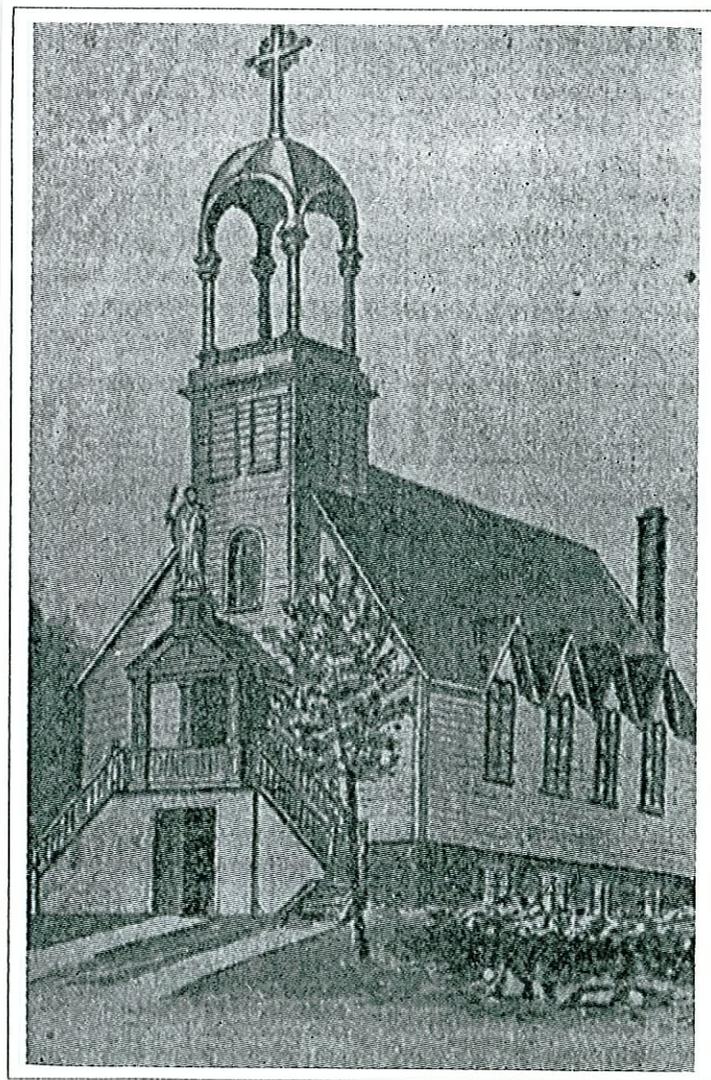
La photographie ci-dessous permet de voir que les serres de Monsieur Joyce venaient très près du # 25 de l'avenue Ainslie. Elles ont probablement été démolies au moment du raccord de cette rue avec l'avenue Hartland en 1927, c'est à dire après l'acquisition de la propriété par la Ville. La maison elle-même a continué d'être habitée par Monsieur Joyce jusqu'à sa mort et devait être transformée en bibliothèque ou en musée. Finalement jugée impropre à ces usages, elle a été démolie en 1937.



LA MAISON D'ALFRED JOYCE VUE EN DIRECTION SUD (Archives des Clercs de Saint - Viateur)

10°) La première église Saint-Viateur.

Construit vers 1894 comme temple anglican de l'Ascension, cet édifice a été acheté en 1904 par la Fabrique de la paroisse Saint-Viateur après qu'elle eût abandonné son projet de construction neuve à l'angle nord-ouest des avenues Outremont et Saint-Viateur. Diverses modifications, réalisées par l'entrepreneur Sylvia Doré de Ville Saint-Louis, datent de ce moment: une lanterne ajourée reposant sur des colonnettes a remplacé la flèche du clocher, une grande baie cintrée a été substituée au petit oculus de la façade, un porche surmonté d'une statue a été ajouté pour couvrir le palier de l'escalier d'accès ainsi qu'un jubé à l'intérieur.



LA PREMIERE EGLISE SAINT-VIATEUR, AUTREFOIS A L'EMPLACEMENT DU # 298 DE L'AVENUE OUTREMONT (Père Hector Tessier, c.s.v., *Saint-Viateur d'Outremont*, p. 349)

Inaugurée le 14 août 1904, cette première église Saint-Viateur a été désaffectée en 1912 après la construction de l'église actuelle sur l'avenue Laurier. Ayant ensuite logé l'école St. Kevin, elle fût démolie vers 1923.



LA PREMIERE EGLISE SAINT-VIATEUR, AUTREFOIS A L'EMPLACEMENT DU #298 DE L'AVENUE OUTREMONT (Archives des Clercs de Saint - Viateur)

11°) Le pavillon du club de golf Outremont.

Conçu par l'architecte Alexander Francis Dunlop, ce pavillon a été construit en 1902 au moment de la création du club de golf sur les terres louées à la Succession Pratt. Il a été démoli entre 1922 et 1926, c'est-à-dire entre:

- a) le moment où la Succession Pratt a cédé à la Ville les lisières de terrains nécessaires à la prolongation des rues dans ce secteur et ainsi condamné le club de golf à déménager, et
- b) la mise en chantier de la maison Louis Joubert, au 690 de l'avenue Dunlop.

Il est malheureux que l'aménagement du parc Pratt n'ait pas été envisagé plus tôt: ce pavillon eût sans doute pu lui servir de bâtiment de services.



LE PAVILLON DU CLUB DE GOLF OUTREMONT, AUTREFOIS A L'EMPLACEMENT DU # 690 DE L'AVENUE DUNLOP ET DU # 1804 DE L'AVENUE LAJOIE.
(Robert Rumilly, Histoire d'Outremont 1875 - 1975, p. 92 + 3)

12°) La maison F.-X. Prénoveau.

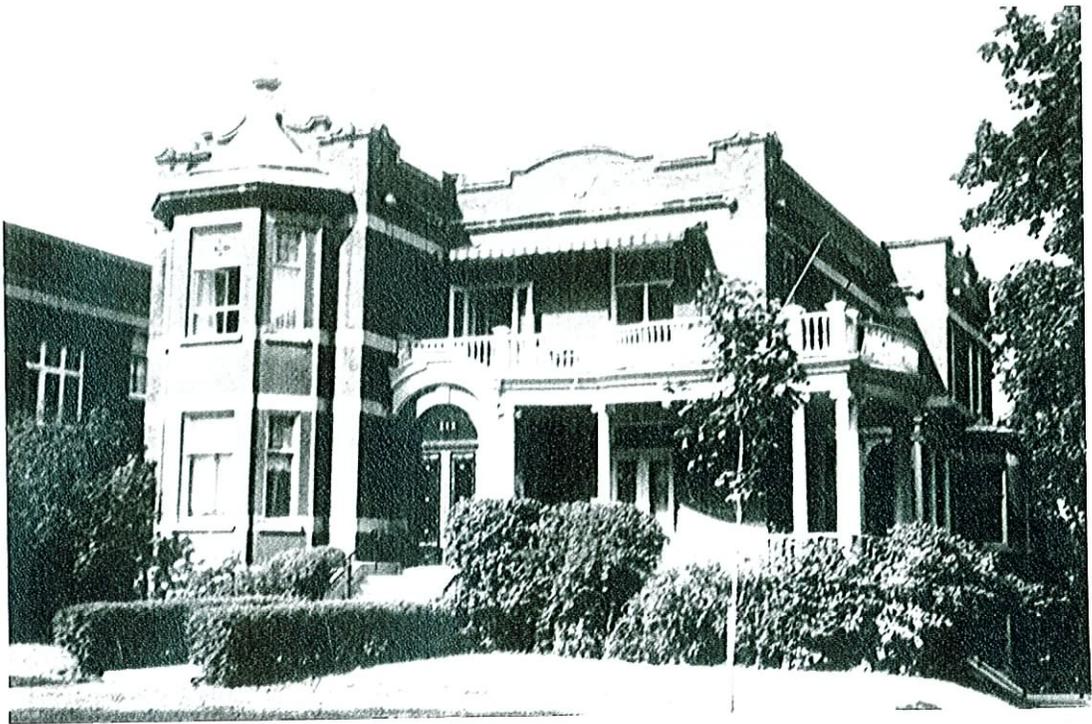
Cette résidence conçue par l'architecte Georges-Alphonse Monette et construite en 1912 se dressait à l'angle nord-est de l'intersection du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et de l'avenue Nelson. Elle a été démolie en deux temps (novembre 1971 et janvier 1972) et son site, toujours libre, apparaît comme le dégagement de la tour voisine, construite en territoire montréalais.



MAISON F.-X. PRENOVEAU, AUTREFOIS AU #47 CHEMIN DE LA CÔTE - STE - CATHERINE
(Archives de la Cité d'Outremont, fiches d'évaluation municipale, bâtiments disparus).

13°) La maison Odessa Paquette.

Conçue par l'architecte Zotique Trudelle, cette résidence a été construite en 1908 à l'angle nord-ouest du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et de l'avenue Villeneuve. Il s'agit d'une des quatre maisons démolies en 1980 pour permettre la construction de l'immeuble d'appartements "Chenonceau".



MAISON ODESSA PAQUETTE, AUTREFOIS AU # 111 CHEMIN DE LA CÔTE - STE - CATHERINE
(Archives de la Cité d'Outremont, fiches d'évaluation municipale, bâtiments disparus).

14°) La maison E.- A. Barry.

Cette résidence conçue par l'architecte Jean-Raoul Gariépy a été construite en 1920 à l'angle nord-est du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Joseph. Elle a été démolie en 1973 pour permettre la construction de l'immeuble d'appartements "Le Chambertin".



MAISON E.- A. BARRY, AUTREFOIS AU # 165 CHEMIN DE LA COTE - STE - CATHERINE
(Archives de la Cité d'Outremont, fiches d'évaluation municipale, bâtiments disparus).

15°) La maison Théo. Trudeau.

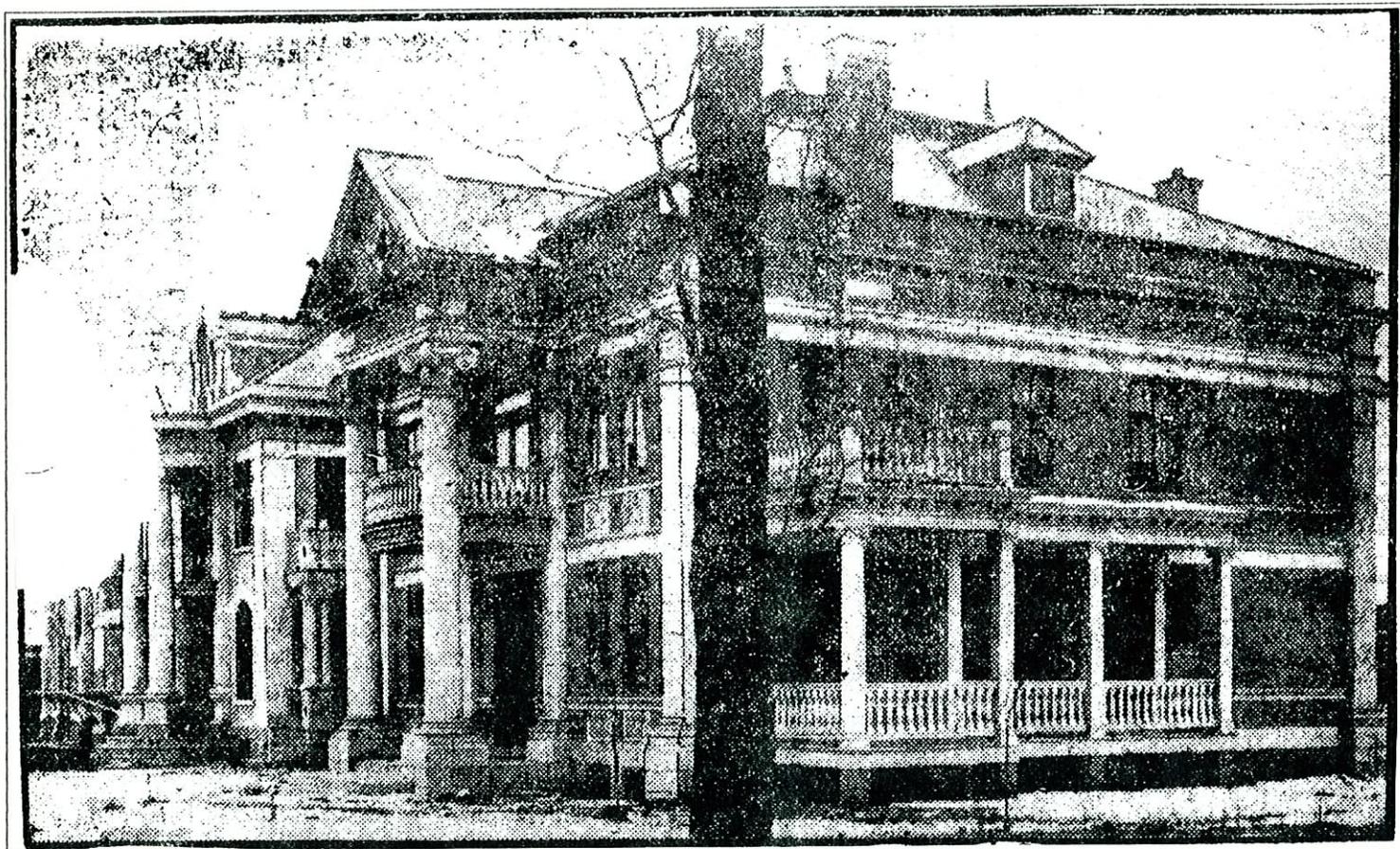
Cette résidence conçue par l'architecte Jean-Raoul Gariépy a été construite en 1913 à l'angle nord-ouest du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Joseph. Elle a été démolie en 1971 pour permettre la construction de l'immeuble d'appartements "L'Eminence".



MAISON THEO. TRUDEAU, AUTREFOIS AU # 191 CHEMIN DE LA COTE-STE-CATHERINE (Montreal Old and New, [c. 1915], p. 483).

16°) La maison Trefflé Berthiaume.

Cette résidence conçue par l'architecte Théo. Daoust a été construite en 1910 à l'angle nord-est du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et de l'avenue Bloomfield. Elle a été démolie en 1975 pour permettre la construction de l'immeuble d'appartements "Le Tournesol".



MAISON TREFFLE BERTHIAUME, AUTREFOIS AU # 203 CHEMIN DE LA COTE-SAINTE-CATHERINE
(La Presse, 9 décembre 1911)

18°) La maison L. Bélanger.

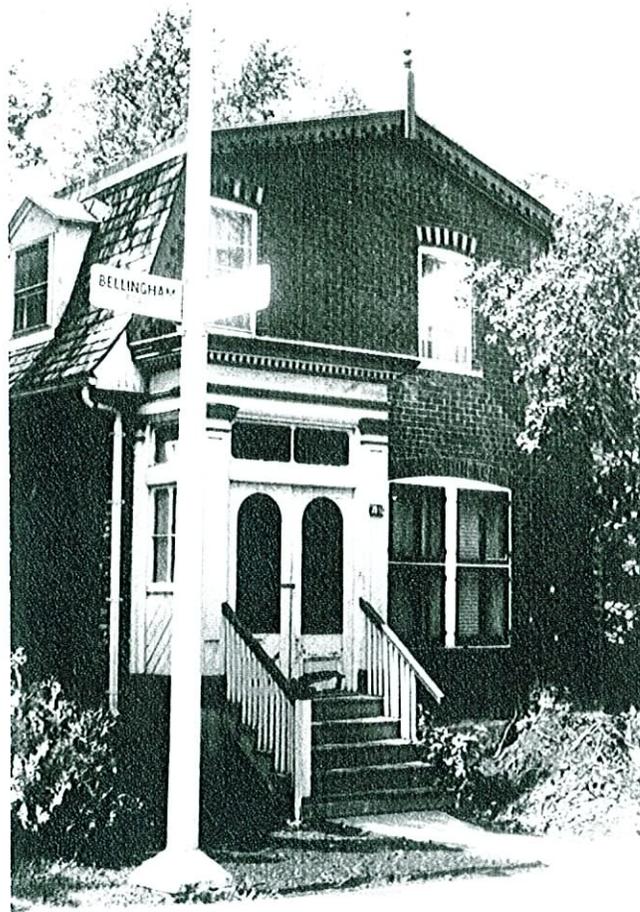
Conçue par l'architecte Jean-Raoul Gariépy, cette résidence a été construite en 1913 à l'angle sud-ouest du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et du chemin Bellingham (actuelle avenue Vincent-d'Indy). Elle a été démolie en décembre 1972 pour permettre la construction de l'immeuble d'appartements " Le Mozart ".



MAISON L. BELANGER, AUTREFOIS AU # 700 CHEMIN DE LA COTE-SAINTE-CATHERINE.
(Archives de la Cité d'Outremont, fiches d'évaluation municipale, bâtiments disparus).

19°) Maison à l'angle nord-ouest des avenues Vincent-d'Indy et Willowdale.

Apparemment construite en 1885, cette résidence a été démolie en 1972 pour permettre la construction de l'immeuble d'appartements " Le Chopin ".



MAISON DONT LE CONSTRUCTEUR ET LA DATE D'ERECTION RESTENT A PRECISER, AUTREFOIS AU # 41 DU CHEMIN BELLINGHAM (ACTUELLE AVENUE VINCENT - D'INDY (Archives de la Cité d'Outremont, fiches d'évaluation municipale, bâtiments disparus).

b) Le patrimoine abimé.

Au-delà des pertes totales il faut aussi déplorer bien des dégradations:

- 1°) décrépitudes résultant du vieillissement et d'un entretien déficient,
- 2°) réparations insouciantes de l'esthétique qui prennent la forme d'emplâtres d'autant plus visibles qu'elles sont ponctuelles,
- 3°) suppressions d'éléments détériorés, lesquelles entraînent souvent :
 - une banalisation de l'édifice,
 - un déséquilibre dans sa composition (et dans celle de la paire, de la série ou de l'ensemble dont il fait éventuellement partie),
 - des cicatrices plus ou moins importantes selon la qualité de l'exécution des travaux,
- 4°) réfections d'éléments avec des matériaux dont le caractère ne s'accorde pas à la composition,
- 5°) rénovations insensibles au caractère essentiel du bâtiment, malgré le fait qu'elles puissent avoir été très coûteuses et parfaitement exécutées, malgré même le fait que des travaux semblables pourraient - dans un autre contexte - apparaître comme exemplaires,
- 6°) transformations ou ajoûts disgracieux, dus en partie à la transformation de logements en commerces,
- 7°) modifications au design d'origine qui n'apparaissent pas comme des interventions ultérieures, portent atteinte à l'authenticité du bâtiment et en faussent la compréhension,
- 8°) bâtiments dépréciés par la modification de leur environnement immédiat, etc...

Dans les pages qui suivent nous montrons quelques exemples de ces diverses formes de détérioration, parfois combinées sur un même bâtiment. Avant de les présenter, nous tenons à souligner:

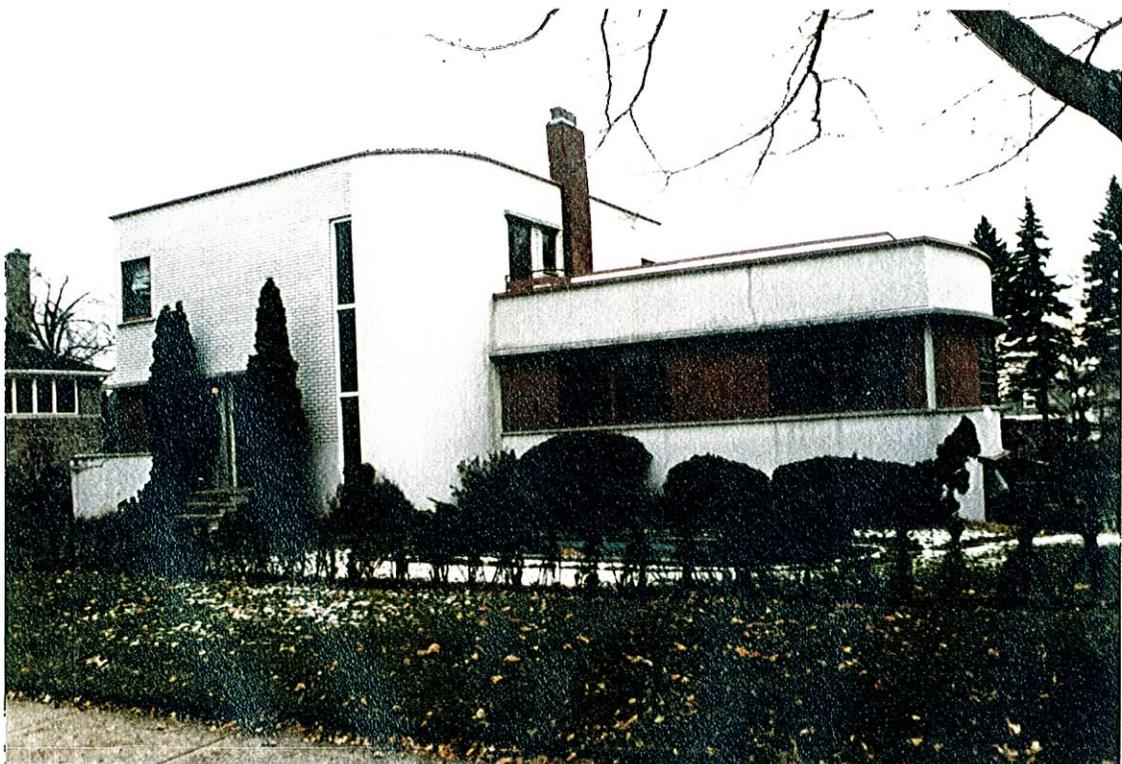
- a) que tous les dommages n'y sont pas de la même gravité,
- b) que certains d'entre eux sont facilement réparables,
- c) que le fait qu'un bâtiment paraisse dans cette sélection ne signifie pas nécessairement qu'il soit "pire" qu'un autre non inclus qui présenterait un problème similaire,
- d) que les exemples ont été choisis indépendamment de la valeur patrimoniale -plus ou moins considérable- des édifices.



DECREPITUDE ET REPARATIONS BRUTALES

En haut, un exemple de bâtiment qui, en plus d'avoir vraisemblablement souffert de l'élargissement de la rue (absence de perrons, escaliers d'accès empiétant sur le trottoir) montre des signes évidents de décrépidité (boiseries du balcon en partie disparues, bardeaux d'ardoise manquants, éléments de métal rouillés).

En bas, un exemple de bâtiment, réparé et agrandi sans aucune recherche esthétique: les nombreuses reprises dans la maçonnerie apparaissent comme autant de cataplasmes.



REPARATIONS BRUTES.

Deux exemples de réfection partielle de façades où l'emploi d'un matériau différent de celui d'origine est regrettable.



EXEMPLE DE BATIMENTS BANALISES PAR LA SUPPRESSION D'ELEMENTS DETERIORES.

Il est d'autant plus important de conserver les éléments décoratifs des bâtiments modestes qu'ils sont rares. On s'en convaincra en comparant ces 4 duplex en rangée dont deux ont perdu leurs parapets crénelés.



AUTRE EXEMPLE DE BATIMENT BANALISE PAR LA SUPPRESSION D'UN ELEMENT

L'illustration ci-dessus est un agrandissement d'un détail d'une photographie des années 1930 où l'on voit la première église Sainte-Madeleine encore munie de son clocher. Aujourd'hui privé de cet attribut, le bâtiment semble très quelconque et beaucoup n'en soupçonneraient même pas la fonction d'origine.

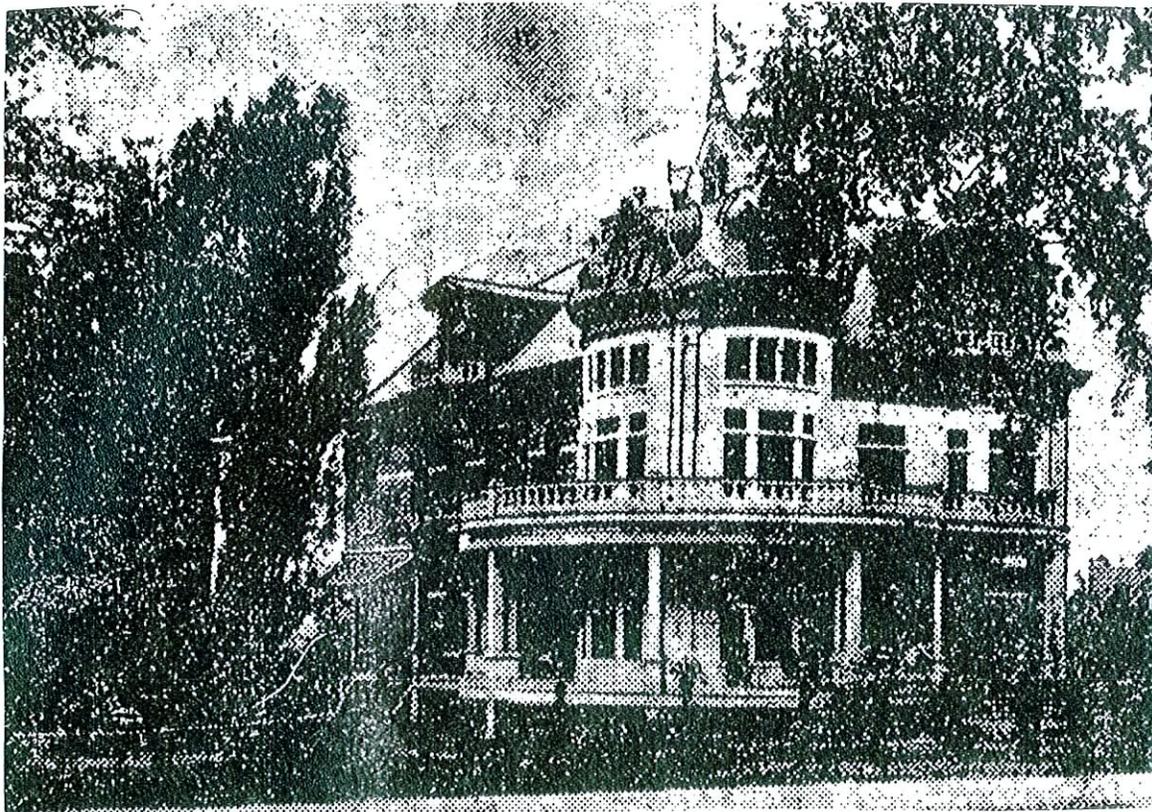
Note: Les trois entrées sont ici munies de leurs tambours amovibles d'hiver.



EXEMPLE DE BATIMENT BALAFRE ET DESEQUILIBRE PAR LA SUPPRESSION DE SA GALERIE POURTOURNANTE.

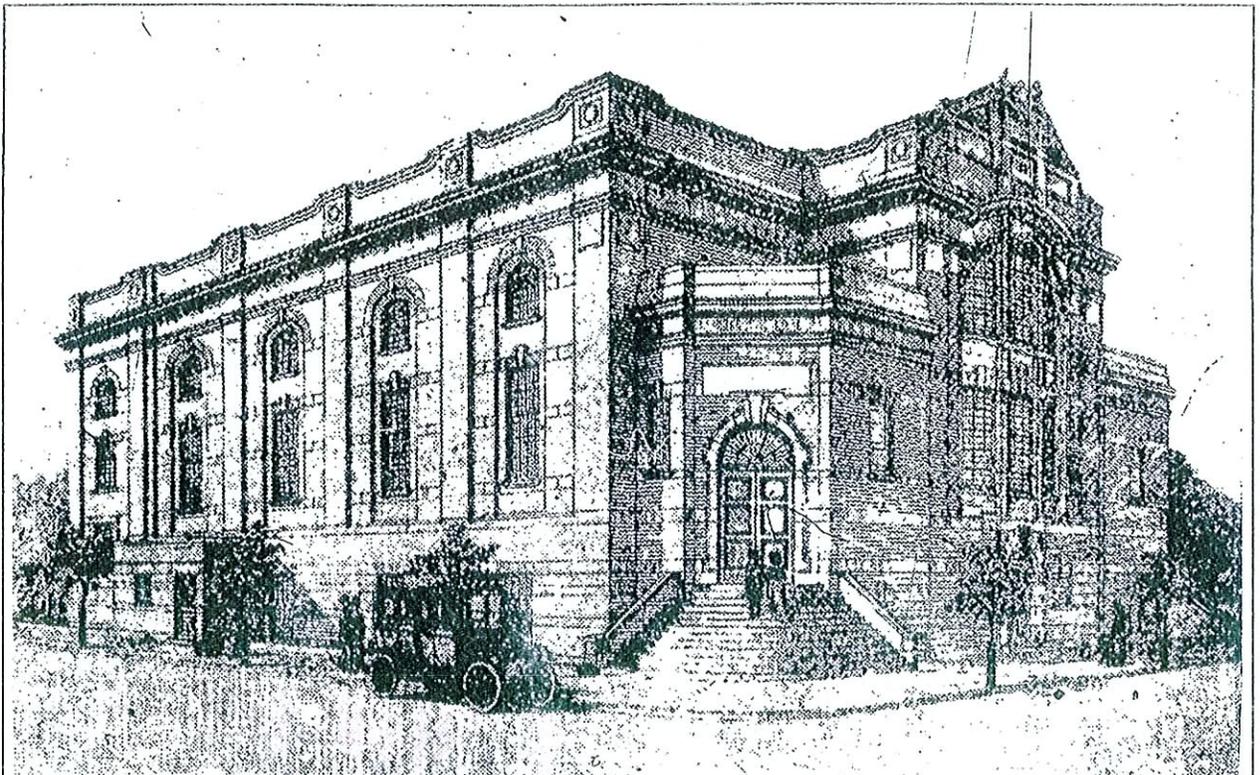
La galerie de bois peint qui chevauchait l'élévation principale en pierre grise et la façade latérale en brique rouge était extrêmement importante pour l'équilibre de la composition. Son remplacement par un petit porche est d'autant plus regrettable qu'il a laissé une cicatrice sur la tourelle d'angle.

A gauche: l'état d'origine, d'après l'élévation conservée au Centre Canadien d'Architecture (Fonds Lemieux).



EXEMPLE DE BATIMENT DEPRECIE A LA FOIS PAR LA SUPPRESSION DE SA GALERIE ET PAR UN AJOUT LATERAL DE PIETRE QUALITE.

En haut: une vue du bâtiment peu après sa construction, telle que publiée dans La Presse du 15 janvier 1911.



EXEMPLE DE BATIMENT DEPRECE PAR LA SUPPRESSION DE SA CORNICHE.

Cet ancien temple baptiste a subi plusieurs transformations au moment de son recyclage en école (ajout de 2 travées, suppression d'une entrée secondaire et création de 2 nouveaux accès, modifications au fenêtrage). Ces modifications sont toutefois bien moins regrettables que la suppression plus récente de la corniche et la mauvaise reprise de la maçonnerie. En haut: perspective du projet d'origine publié par le Witness le 10 juin 1911.



EXEMPLE DE PAIRE DEPRECEIEE PAR LA SUPPRESSION DE LA GALERIE D'UNE DE SES COMPOSANTES.

Formant à l'origine un ensemble symétrique, ces maisons jumelées forment maintenant un tout incohérent. Par ailleurs, la façade de droite affiche toujours le fantôme de sa galerie initiale.



EXEMPLE D'ENSEMBLE DEPRECIÉ PAR LA SUPPRESSION DES COLONNES DE LA GALERIE ET PAR LA REFECTION DU BALCON DE SON UNITÉ DE BOUT.

Outre le fait que, comme dans le cas précédent, la maison de gauche porte encore la trace de son balcon d'origine, il est regrettable que le rythme de l'ensemble soit altéré.



EXEMPLE DE RENOVATION INSENSIBLE AU CARACTERE ORIGINEL DU BATIMENT

Les deux maisons ci-dessus ont été conçues et réalisées au même moment (1912) par les mêmes architectes (Gauthier et Daoust) pour le même client (G. Meloche). Construites selon le même plan simplement renversé, elles présentaient des façades analogues et formaient une paire symétrique de part et d'autre de l'allée des voitures. L'harmonie de l'ensemble tenait à l'identité des formes, des matériaux et des couleurs.

Indépendamment de la faible valeur esthétique de la rénovation, considérée en regard de l'architecture des années 1960, ces travaux ont anéanti la qualité de l'ensemble et conséquemment porté préjudice à la maison voisine, composée pour s'intégrer dans un ensemble homogène et symétrique.



EXEMPLE DE RENOVATION INSENSIBLE AU CARACTERE ORIGINEL DES BATIMENTS

Le bâtiment que l'on voit en haut avait à l'origine une apparence très semblable à celle des duplex qui lui sont contigus à l'arrière. Il s'agit d'un ensemble de 4 duplex conçus et réalisés au même moment (1925) par les mêmes architectes (Perrault & Gadbois) et pour le même client (J.-A. Joly). En partie transformés en magasins en 1934, ils ont été agrandis et modifiés à quelques reprises avant d'être complètement refaçonnés - et banalisés - en 1961.



AUTRES EXEMPLES DE RENOVATIONS INSENSIBLES AU CARACTERE D'ORIGINE DES BATIMENTS

Les deux photographies illustrent le même problème. Dans les deux cas, les maisons de gauche étaient à l'origine analogues à celles qui leur sont contigües sur la droite, étant construites selon le même plan rabattu. Refaçadées, elles n'ont plus aucun intérêt architectural et déprécient les ensembles dont elles font partie.

Par ailleurs il faut remarquer que de façon générale les bâtiments qui ont utilisé la pierre artificielle ou la brique vernissée blanche comme revêtement de façade s'intègrent mal dans le paysage outremontais. L'emploi de ces matériaux devrait être découragé.



DEUX MAISONS ANCIENNES DIVERSEMENT TRAITÉES.

Ces maisons jumelées datent toutes deux de 1890 ! Résidences unifamiliales à l'origine, elles ont toutes deux été recyclées en duplex et subi des travaux de rénovation. Celle de droite conserve encore plusieurs éléments qui révèlent son âge vénérable: toit mansardé, lucarnes, motifs décoratifs en bois découpé. Celle de gauche a par contre été entièrement banalisée en 1952. De plus elle contraste désormais brutalement avec sa jumelle.



RESIDENCES DU XIX^e SIECLE QUI ONT PERDU LEUR VALEUR PATRIMONIALE AU FIL DES RENOVATIONS

La maison du haut a été construite entre 1890 et 1904. Agrandie et remaniée dès 1911, elle a de nouveau été modifiée en 1912, agrandie en 1926, réparée en 1945 et finalement transformée en duplex en 1975. Ces travaux ayant été complètement insensibles au caractère originel du bâtiment, sa valeur architecturale ne peut plus être établie qu'en fonction de l'architecture des années 1970.

Construite en 1890, la maison du bas a été entièrement transformée à la fin de 1939. Sa valeur architecturale ne peut plus être établie qu'en fonction des constructions de cette dernière époque.



EXEMPLE DE RENOVATION OU L'ON VOIT L'EFFET QU'ENTRAINE LA SUBSTITUTION DU METAL AU BOIS

Le remplacement des boiseries extérieures par des éléments fabriqués en d'autres matériaux constitue la forme de dégradation la plus répandue à Outremont. L'utilisation du métal est particulièrement regrettable: matériau grêle, il n'a pas le même impact visuel que le bois. Dans l'exemple ci-dessus, le fronton qui couronne la composition apparaît désormais trop lourd. L'ensemble du bâtiment ayant par ailleurs perdu son équilibre chromatique est devenu terne.



EXEMPLE DE BONNES SOLUTIONS ACTUELLES QUI S'ACCORDENT MAL A L'ESPRIT DU BATIMENT

En haut, deux choses sont regrettables dans la rénovation de la maison de gauche: 1°) l'emploi d'une couleur sombre pour les boiseries de la galerie et pour le cadrage des fenêtres; 2°) l'usage de fenêtres à carreaux plus grands et différemment découpés. Les proportions et la luminosité de la composition en sont affectées.

En bas, la maison de droite paraît plus lourde et plus triste pour les mêmes raisons.



DE PETITS CAPRICES MODERNES QUI SONT DES ERREURS ET QUI DEVIENNENT GRAVES EN S'ADDITONNANT.

En haut, le remplacement de la peinture blanche par un vernis transparent change considérablement l'apparence d'un bâtiment, lui donne un aspect qui ne correspond pas à son époque et altère l'harmonie de l'ensemble dans lequel il s'intègre.

En bas, on voit que deux petites modifications causent un grand dommage à une paire de résidences jumelées:

1°) la suppression du parapet de la maison de droite rend l'ensemble boiteux,

2°) le changement des subdivisions aux fenêtres de la maison de gauche et l'emploi d'une couleur sombre pour les cadrages, altèrent complètement la lecture de ce bâtiment et accentuent le déséquilibre de la paire.



EXEMPLES DE TRANSFORMATIONS OU D'AJOUTS DISGRACIEUX

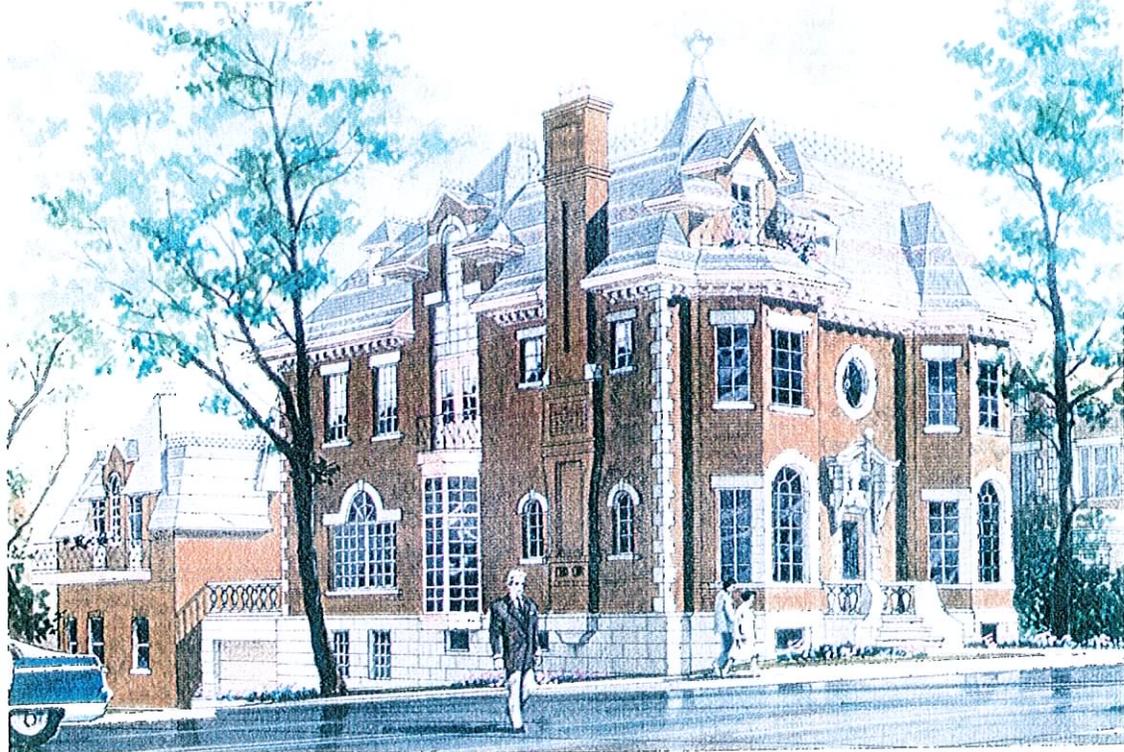
La prolifération et le renouvellement des commerces sur les avenues Bernard, Laurier et Van Horne ont entraîné de nombreuses modifications aux immeubles qui s'y trouvent et les ont souvent en partie défigurés.

En haut on voit comment un bâtiment autrefois cohérent présente aujourd'hui un rez-de-chaussée de piètre allure. En bas, on voit comment les deux façades d'un immeuble d'appartements ont souffert de la transformation d'un local en restaurant. La gaine de ventilation extérieure est particulièrement déplorable.



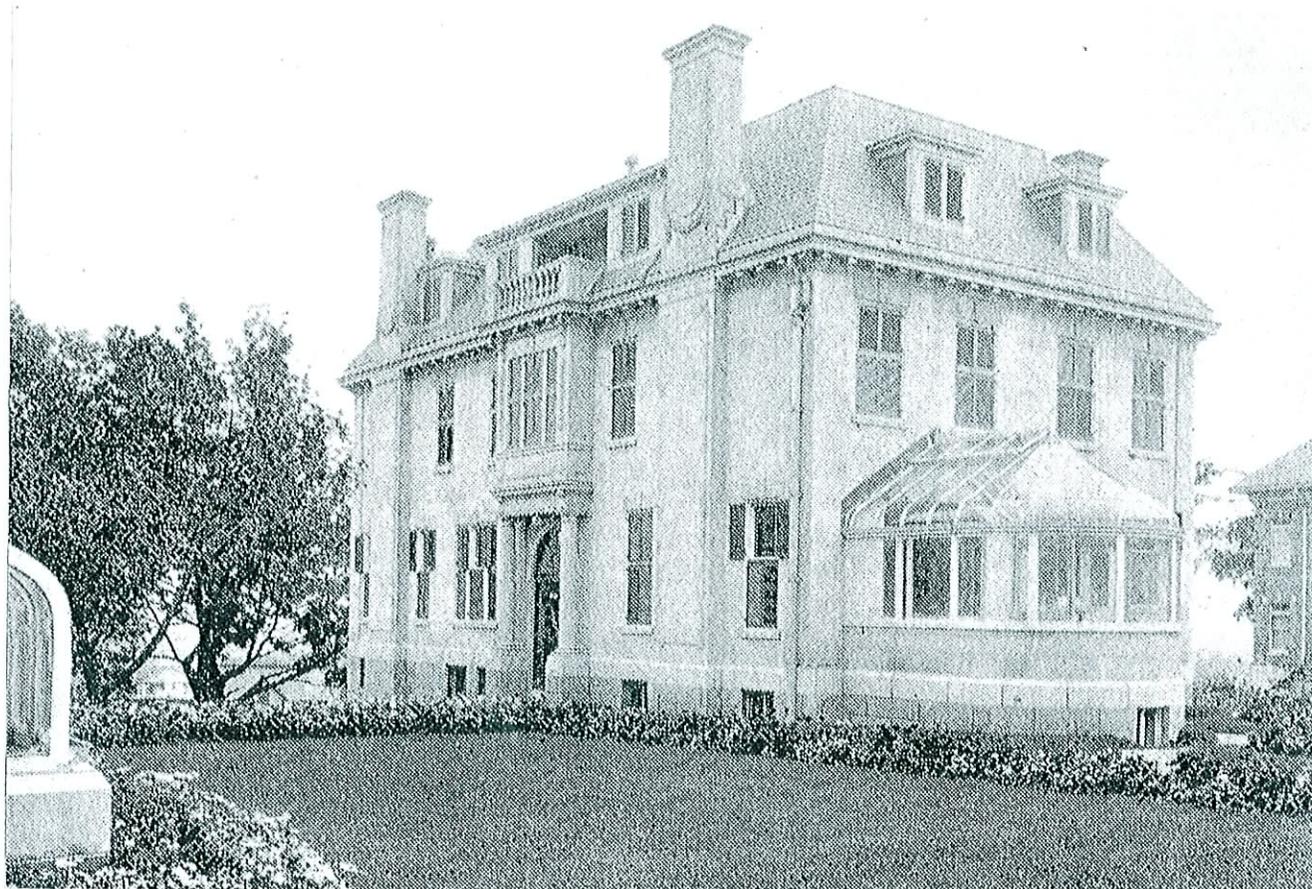
EXEMPLES D'AGRANDISSEMENTS INCONGRUS

En haut, un exemple d'agrandissements successifs dont les derniers sont dépourvus du sens d'intégration le plus élémentaire. En bas, la transformation d'un balcon en solarium apparaît comme un coup de poing au visage parce qu'on a utilisé le bois et la couleur blanche habituellement réservés aux prolongements extérieurs dans ce type de bâtiment et parce que les fenêtres y sont continues et d'un autre modèle. Le remplacement des colonnes de bois de la galerie par des colonnes de métal achève de faire paraître ce solarium particulièrement lourd.



EXEMPLE DE MODIFICATIONS QUI PORTENT ATTEINTE A L'AUTHENTICITE DU BATIMENT

En haut, le bâtiment au début des travaux de rénovation; en bas, le projet en voie de parachèvement. Les ouvertures ont été modifiées dans un langage qui semble d'origine, ce qui fausse la compréhension du design initial et ainsi fait injure aux concepteurs du bâtiment. Une intervention plus franche eût mieux valu que ces "corrections": elle aurait au moins eu la chance d'être valable en regard de l'architecture actuelle. Telle qu'on la voit maintenant, la maison garde de l'intérêt mais sa valeur patrimoniale est diminuée parce qu'elle manque de respect aussi bien à l'égard du passé que du présent. Par ailleurs, la dépendance que l'on voit à l'arrière-plan - déjà transformée en habitation - est maintenant rattachée à la maison par un garage qui empêche désormais de comprendre sa fonction d'origine: on dirait maintenant une simple maison en rangée.



EXEMPLE DE BATIMENT QUI A SOUFFERT DE LA MODIFICATION DE SON ENVIRONNEMENT IMMEDIAT.

Plusieurs résidences prestigieuses, originellement implantées sur des terrains dont l'ampleur s'accordait à la qualité de leur architecture, sont maintenant coincées par de nouvelles constructions et perdent ainsi de leur majesté. C'est le cas de la maison ci-dessus dont on voit 2 illustrations, l'une vers 1915 et l'autre en 1992.

3.3.4. L'état du patrimoine artistique.

La fontaine et le cénotaphe qui ornent le parc Outremont sont l'une et l'autre dans un état d'entretien qui laisse à désirer.

3.3.5. L'état du patrimoine urbanistique.

Quelques dégradations sont observables sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, le boulevard du mont-Royal, les artères commerciales et les avenues avoisinantes ainsi que dans le secteur manufacturier.

a) Le chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Outre l'apparition relativement récente de bâtiments de piètre qualité architecturale qui déparent la voie la plus prestigieuse de la ville, on peut déplorer:

- le peu d'entretien de certains talus et boisés limitrophes sur le côté sud,
- l'état lamentable de quelques escaliers et murs de soutènement qui s'y trouvent et qui devraient être réparés,
- le manque d'harmonie dans le traitement de ces murs de soutènement et des garages qui les percent (hauteurs, matériaux, types d'appareillage, etc...)

b) Le boulevard du mont-Royal.

Les feux de circulation installés au croisement des avenues Courcellette et Maplewood n'apparaissent pas plus justifiés à cet endroit qu'aux coins de Laurier et Hutchison où il n'y en a pas malgré que ce soit l'une des intersections les plus dangereuses de la ville.

Bien que nous en reconnaissons le bien fondé, nous regrettons que leur design -plus approprié pour les feux d'une bretelle d'autoroute- ait été aussi brutal.

c) Les artères commerciales et leurs abords.

Au-delà de l'impact souvent regrettable que la prolifération des commerces a sur l'architecture des bâtiments conçus à d'autres fins (notamment au niveau du fenêtrage), on note des effets négatifs sur certaines rues venant

- soit d'interruptions dans le tissu urbain (mini-parkings sur les rues avoisinantes, parfois même devant le commerce),
- soit du manque d'harmonie dans le traitement des enseignes et des auvents, pourtant réglementés,
- de ruptures dans l'alignement des façades.

3.3.4. L'état du patrimoine artistique.

La fontaine et le cénotaphe qui ornent le parc Outremont sont l'une et l'autre dans un état d'entretien qui laisse à désirer.

3.3.5. L'état du patrimoine urbanistique.

Quelques dégradations sont observables sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, le boulevard du mont-Royal, les artères commerciales et les avenues avoisinantes ainsi que dans le secteur manufacturier.

a) Le chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Outre l'apparition relativement récente de bâtiments de piètre qualité architecturale qui déparent la voie la plus prestigieuse de la ville, on peut déplorer:

- le peu d'entretien de certains talus et boisés limitrophes sur le côté sud,
- l'état lamentable de quelques escaliers et murs de soutènement qui s'y trouvent et qui devraient être réparés,
- le manque d'harmonie dans le traitement de ces murs de soutènement et des garages qui les percent (hauteurs, matériaux, types d'appareillage, etc...)

b) Le boulevard du mont-Royal.

Les feux de circulation installés au croisement des avenues Courcellette et Maplewood n'apparaissent pas plus justifiés à cet endroit qu'aux coins de Laurier et Hutchison où il n'y en a pas malgré que ce soit l'une des intersections les plus dangereuses de la ville.

Bien que nous en reconnaissons le bien fondé, nous regrettons que leur design -plus approprié pour les feux d'une bretelle d'autoroute- ait été aussi brutal.

c) Les artères commerciales et leurs abords.

Au-delà de l'impact souvent regrettable que la prolifération des commerces a sur l'architecture des bâtiments conçus à d'autres fins (notamment au niveau du fenêtrage), on note des effets négatifs sur certaines rues venant

- soit d'interruptions dans le tissu urbain (mini-parkings sur les rues avoisinantes, parfois même devant le commerce),
- soit du manque d'harmonie dans le traitement des enseignes et des auvents, pourtant réglementés,
- de ruptures dans l'alignement des façades.

EXEMPLE DE PAYSAGE HETEROCLITE ENGENDRE PAR LA PROLIFERATION DU COMMERCE.

d) Le secteur manufacturier.

On observe que le secteur nord de la ville est non seulement en passe d'être réaffecté à de nouvelles fonctions (ce qui est parfaitement légitime) mais encore en train de perdre en certains endroits toute trace de son caractère d'origine (ce qui l'est beaucoup moins). La "décoration" ou la réfection des façades d'anciens bâtiments industriels non seulement dénaturent les édifices mais banalisent la ville entière en maquillant, en faisant disparaître sa composante manufacturière, d'autant plus précieuse qu'elle est limitée.

EXEMPLE DE RENOVATION QUI TEND A OCCULTER COMPLETEMENT LE CARACTERE
D'ORIGINE DU SECTEUR MANUFACTURIER

3.3.6. L'état du patrimoine archivistique.

Bien que des améliorations aient été apportées au cours de ces 2 ou 3 dernières années, les conditions de conservation et de consultation des archives municipales laissent encore énormément à désirer, au point que l'on peut considérer comme étonnant que le fonds d'archives de la Ville ne soit pas plus lacunaire.

Divers documents sont perdus, d'autres ne sont sans doute qu'égarés, certains sont mal identifiés ou abimés. Considérés comme encombrants, on ne leur a pas consacré l'espace nécessaire. Encore récemment sousestimés quant à leur valeur et à leur utilité, on n'a que tout dernièrement retenu les services d'un archiviste, et encore avec l'idée de se départir éventuellement d'une bonne partie d'entre eux (élagage, cession, ...).

3.4. Le patrimoine en péril.

Plusieurs menaces planent en permanence sur le patrimoine d'une ville et ne lui sont pas particulières. D'autres lui sont plus spécifiques ou tiennent à la conjoncture. Pour faciliter la recherche des moyens de conservation les plus appropriés, nous tenterons maintenant d'identifier les principaux dangers que courent les diverses formes de patrimoine outremontais, en général et dans le contexte actuel en particulier.

3.4.1. Menaces générales.

Au nombre des facteurs qui causent le plus de dégâts au patrimoine mondial, et auxquels ne saurait échapper Outremont, il faut principalement retenir:

- a) L'inconscience de la valeur patrimoniale qui s'attache à tel lieu, à tel bâtiment ou à tel ensemble donné; une telle inconscience favorise de multiples interventions malheureuses allant jusqu'à la destruction pure et simple.
- b) Dans le sens contraire, une passion irréfléchie pour les traces du passé peut pousser à la "remise à vieux" de structures qui ont été modifiées depuis leur création et à la perte de témoignages historiques plus récents fort valables.
- c) Une connaissance insuffisante des oeuvres sur lesquelles - ou près desquelles - on intervient ainsi que de l'esprit qui a présidé à leur création peut mener à des choix techniques ou formels qui les dénaturent ou les déprécient.
- d) La peur que l'attribution d'un statut patrimonial entraîne une grande limitation au droit de propriété, des tracasseries administratives pour le moindre projet, peut-être même une dévaluation, ... peut susciter une opposition à toute mesure de protection et donner conséquemment les coudées franches aux vandales.
- e) Le régime de taxation basé sur la valeur des propriétés est dans une certaine mesure un encouragement à mal les entretenir et à procéder sans permis aux travaux indispensables de réparation, souvent en deçà des normes de qualité prescrites.
- f) L'instabilité économique et les changements technologiques ou socio-culturels peuvent entraîner la désuétude, l'inutilité ou l'insuffisance des structures existantes, leur abandon, la perte de leurs caractères essentiels ou leur destruction.
- g) L'âge et la fragilité de certains éléments architectoniques exposés aux intempéries, joints à la disparition ou au coût des procédés artisanaux qui les avaient créés, mènent à leur suppression ou à leur remplacement par des éléments qui ne s'harmonisent pas toujours avec l'ensemble de la construction.
- h) Une attitude conciliante à l'égard des dégradations mineures dont l'accumulation s'avère désastreuse surtout lorsqu'il s'agit d'éléments qui font partie de séries ou d'ensembles.

3.4.2. Menaces particulières qui planent actuellement sur le patrimoine d'Outremont.

a) La rareté des terrains à construire entraînera tôt ou tard de nouvelles pressions pour:

- réviser les densités permises par le zonage, ce qui risque de conduire à des destructions analogues à celles que la ville a connu dans les années 1970,
- subdiviser les dernières grandes propriétés qui bénéficient encore d'un terrain de dimensions proportionnées à la majesté de leurs constructions.

Cette rareté amènera aussi de fortes tentations à empiéter sur les espaces verts, naturels ou paysagers, et notamment dans le boisé à l'arrière de la maison-mère des soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, sur l'esplanade devant le Pensionnat d'Outremont, dans le dégagement à l'ouest de l'Hôtel de Ville, ...

La "dernière chance" que représente le redéveloppement de la cour de triage pour la Ville d'élargir son assiette fiscale risque de faire oublier toute préoccupation patrimoniale dans son aménagement (obturation de perspectives remarquables, occultation des limites des terres originellement concédées à la Côte Sainte-Catherine, dissimulation de la fonction ferroviaire).

b) Plusieurs indices démontrent que l'étalement urbain et l'augmentation du trafic automobile qui en résulte ne sont pas près d'être enrayerés. Il en découlera forcément un accroissement de la pollution, nuisible aux matériaux de construction comme aux citoyens, à la faune et à la flore ainsi qu'une hausse dans la demande d'espaces de stationnement. On peut craindre plus spécifiquement:

- une détérioration accentuée du cadre végétal et des façades,
- de nouvelles destructions de maisons aux abords des voies commerciales pour y aménager des parkings, augmentant ainsi la lacération du tissu urbain,
- l'élargissement de certaines avenues ou l'élimination du mail fleuri de l'avenue Bernard,
- la perte d'arbres et la réduction des pelouses privées pour satisfaire les besoins de stationnement des propriétaires.

c) D'un autre côté si cette demande d'espaces de stationnement n'est pas soulagée, sinon satisfaite, il peut en résulter une perte de compétitivité des commerces qui en dépendent et des logements qui en sont dépourvus, une dégradation des locaux désaffectés, une multiplication de leurs transformations, voire même leur destruction. Cette question constitue notamment l'un des problèmes majeurs à résoudre pour assurer la réanimation du Théâtre Outremont. L'idée de construire un parking souterrain sous les tennis du parc Saint-Viateur apparaît fort heureuse. La rentabilité de l'opération demandera peut-être de lui donner plus d'étendue. En ce cas, il faudra prendre bien soin de ne pas entraîner la perte des pavillons, du bassin annulaire ou du pont.

d) Le renchérissement du coût de la vie et la désaffection à l'égard de la vie religieuse sont deux facteurs généraux qui risquent d'avoir une incidence particulière sur les grandes constructions résidentielles ou institutionnelles d'Outremont, et notamment dans le quartier sud. Une multiplication des demandes de subdivision ou de recyclage des bâtiments est à prévoir, avec ce qu'elles comportent de problèmes au niveau du respect de leurs caractères

essentiels (dédoublage des entrées et des garages, création d'aires de stationnement).

e) Les changements en cours dans la composition ethnique de la population peuvent entraîner une certaine incompréhension de la valeur patrimoniale des éléments légués par les ethnies fondatrices d'Outremont et conséquemment des interventions peu respectueuses sur ceux-ci.

f) L'engouement qui pourra éventuellement résulter à l'égard du mont Royal suite à la constitution de sa partie montréalaise en "site du patrimoine" et à la réalisation de la voie piétonne prévue dans "le concept des trois sommets" actuellement à l'étude - entre le chemin Camillien-Houde et l'ancienne piste de ski - risque d'amener une fréquentation et des aménagements excessifs dans le boisé sauvage appartenant au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Le cas échéant, cet élément naturel rarissime dans la région montréalaise, risque de perdre une grande partie de son intérêt.

g) L'éventuelle acquisition de la maison provinciale des Clercs de Saint-Viateur par la Ville pour y réunir tous les services municipaux aurait certes bien des avantages, mais aussi les inconvénients suivants au plan patrimonial:

- l'émigration d'une communauté qui a eu une importance historique particulière dans l'évolution urbaine d'Outremont,
- l'abandon de la maison Bagg - et du chemin de la Côte-Sainte-Catherine - comme siège de l'Hôtel de Ville; en d'autres termes l'abandon de la voie la plus prestigieuse de la ville pour une avenue secondaire et l'abandon de la "maison blanche" d'Outremont, siège ininterrompu de l'administration municipale depuis 1875,
- un problème de recyclage pour les pièces majeures du patrimoine outremontais que constituent la maison Bagg, l'ancien temple presbytérien qui loge la salle du Conseil, l'ancienne Académie Notre-Dame-de-Bon-Secours et l'ancienne résidence des soeurs attenante qui abritent le Service des Loisirs.

h) Le vieillissement des toitures et des boiseries exposées aux intempéries a un impact particulier sur le patrimoine architectural d'Outremont, compte tenu de la discrétion qui lui est caractéristique et qui -comme il a été souligné page 188 - s'exprime par une grande simplicité des volumes ainsi que par une ornementation limitée. Privées de leurs belles galeries de bois ou de leur parapet fantaisiste, bien des maisons d'Outremont risquent de perdre beaucoup de leur valeur, tant économique que patrimoniale.

i) Le projet d'élaguer et de céder une partie des archives municipales comporte aussi des risques:

- celui de jeter des documents que l'on regretterait ultérieurement, les ayant discartés sur la base d'un échantillonnage statistique* qui n'a pas pris le temps de les examiner un à un ou parce que l'on n'en a pas vu l'intérêt au moment de l'élagage,
- celui de perdre le contrôle sur la conservation effective des documents cédés, sur les conditions de leur conservation et de leur consultation.

* Procédé parfois utilisé dans les Archives débordées de documents administratifs répétitifs dont l'intérêt premier est périmé et dont un intérêt second est incertain; elles n'en conservent alors qu'un nombre limité à titre d'exemples sans pouvoir garantir que ceux-ci sont les plus pertinents.

j) Le manque de formation particulière en conservation des fonctionnaires municipaux chargés de la protection des éléments du patrimoine et le bénévolat des professionnels siégeant à la Commission consultative d'urbanisme ou aux autres Comités s'y rapportant directement ou indirectement sont des limites réelles et malheureuses aux bonnes intentions de la municipalité en ce domaine. Le premier cas amène inévitablement quelques manques de clairvoyance alors que le second peut favoriser parfois un examen hâtif et superficiel des dossiers.

3.5. Comment assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine?

Plusieurs moyens peuvent, et même doivent être utilisés - successivement ou simultanément - pour assurer la conservation et la mise en valeur optimales du patrimoine outremontais. Certains sont à la disposition de chacun des citoyens, d'autres sont pratiquement réservés à la municipalité. Dans tous les cas, cette dernière peut exercer un certain leadership. Elle peut notamment:

- 1°) aider les citoyens à reconnaître l'existence et la nature de ce patrimoine, ainsi que l'intérêt de le protéger,
- 2°) les rassurer sur les conséquences de l'adoption d'un statut patrimonial,
- 3°) les stimuler à entretenir, réparer, restaurer ou mettre en valeur leurs propriétés,
- 4°) les conseiller dans l'élaboration de leurs projets de réparation, de restauration, de rénovation, d'agrandissement ou de modification,
- 5°) entreprendre elle-même des opérations d'entretien, de réparation, de restauration ou de mise en valeur des propriétés municipales et de la Cité d'Outremont considérée dans son ensemble,
- 6°) établir le cadre réglementaire et les Services compétents nécessaires à la conservation du patrimoine existant ainsi qu'au contrôle de la qualité des interventions nouvelles,
- 7°) encourager ou faire effectuer les recherches qui seraient de nature à compléter les informations de la présente étude.

3.5.1. Reconnaître le patrimoine.

La loi du Québec sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4) permet aux municipalités:

- 1°) de "citer tout ou partie d'un monument historique situé dans son territoire et dont la conservation présente un intérêt public (article 70),
- 2°) de "constituer en site du patrimoine tout ou partie de son territoire où se trouvent des biens culturels immobiliers et dans lequel le paysage architectural présente un intérêt d'ordre esthétique ou historique" (article 84).

Quels que soient les bâtiments dont la municipalité voudra reconnaître le caractère de "monument historique" (c'est-à-dire selon l'article 1 de la Loi "qui présente[nt] un intérêt historique par son [leur] utilisation ou son [leur] architecture") ou quelle que soit l'étendue du territoire auquel elle voudra attribuer le statut de "site du patrimoine", elle ne pourra

légitimement le faire qu'avec l'appui des citoyens. Cela veut dire que la municipalité doit en tout premier lieu:

a) démontrer la valeur patrimoniale des bâtiments et sites à protéger,

En d'autres termes, établir la valeur esthétique, historique ou architecturale de tout ce qui contribue à la qualité de l'environnement outremontais. Cela constitue une entreprise de longue haleine à cause:

- de la difficulté qu'il y a à capter l'attention des citoyens sollicités par une foule de médias à propos d'une grande diversité de problèmes,
- de la variété des auditoires à rejoindre (âge, race, langue, préoccupations) et de l'efficacité variable des moyens utilisés (selon qu'il s'agit de telle ou telle fraction du public),
- des raisons, nombreuses et différentes, à faire valoir dans chaque cas,
- de la nécessité de reprendre plusieurs fois la démonstration (en raison de l'évolution de la population, qu'il s'agisse des citoyens nouvellement installés dans la ville ou des enfants devenus adultes; en raison aussi des principes pédagogiques ou publicitaires les plus élémentaires),
- de l'obligation de sensibiliser les citoyens à des facteurs qui ne sont pas toujours évidents, qui demandent une certaine connaissance de l'histoire (de la ville, de l'urbanisme, de l'architecture ou de l'art) ou des rapprochements (par exemple dans le cas de séries de bâtiments dispersés sur le territoire et dont l'intérêt vient de l'harmonie d'ensemble)
- du besoin de leur faire redécouvrir ce que les citoyens ne remarquent plus, ce qui leur est trop familier pour qu'ils en saisissent la juste valeur, etc ...

b) démontrer l'intérêt de la conservation, pour les raisons énumérées plus haut (pages 231 et 232) ce qui est aussi une action à long terme à cause des difficultés que nous venons tout juste d'invoquer.

On peut espérer que le présent rapport contribue à sensibiliser une partie de la population outremontaise, mais il ne faut pas se faire d'illusions à ce propos. La longueur même du rapport, son caractère technique - pour ne pas parler du fait qu'il s'agisse d'un ouvrage écrit, peu captivant dans notre société de l'image - en rebuteront l'immense majorité.

Le numéro spécial publié dans la revue Continuité à l'automne 1991 a certainement eu un impact aussi, mais il ne faudrait toutefois pas l'exagérer. Unilingue français, distribué aux seuls propriétaires, sans préavis ni cadre médiatique, et par surcroît en pleine période électorale, il a vraisemblablement été reçu dans bien des cas comme n'importe quelle "circulaire", sinon comme un instrument politique.

La démonstration de la valeur patrimoniale est donc encore loin d'être faite auprès des citoyens. Comme c'est la condition *sine qua non* de la conservation, on devra donc mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires: conférences, expositions, visites, publications, émissions radiophoniques ou télévisuelles, cours, concours et événements spéciaux sur lesquels nous reviendrons dans nos recommandations.

3.5.2. Démystifier le statut patrimonial.

Cette tâche est encore plus ardue que la précédente, et demande au moins autant de temps. La réaction viscérale première d'un citoyen est en effet de voir dans le moindre contrôle réglementaire une tracasserie, une vexation humiliante qui le met à la merci d'un quelconque fonctionnaire chargé de l'application dudit règlement. Celle d'un propriétaire dont le bien est reconnu comme élément du patrimoine est de se sentir "exproprié", c'est à dire dépouillé de son droit d'user comme bon lui semble de son bien, sans avoir à en répondre devant quiconque, et cela même s'il décidait de le détruire.

Le droit de propriété, qui est l'un des fondements mêmes de notre société, reconnaît effectivement aux propriétaires le privilège d'utiliser (*usus*), de faire fructifier (*fructus*) et de détruire à son gré (*abusus*) ce qu'il possède, sous les seules réserves qui peuvent être justifiées par un bien collectif supérieur. Ce qui ne saurait trop donner d'importance à la démonstration de la valeur patrimoniale dont nous venons tout juste de parler. Au-delà de celà, il faut encore établir clairement -et en convaincre les citoyens- que:

a) la conservation du patrimoine n'empêche pas tout changement,

Elle reconnaît au contraire l'usage des biens patrimoniaux comme une condition essentielle à leur efficacité culturelle et admet qu'il faille occasionnellement adapter les bâtiments existants pour leur conserver leur dimension fonctionnelle. Elle cherche à conserver ce que le passé nous a laissé d'intéressant mais ne s'oppose pas pour autant au progrès, à l'innovation, ni même à l'avant-garde, qui doivent également être encouragés.

b) les solutions à utiliser dans une intervention sur le patrimoine ne sont pas dictées dans leurs moindres détails,

Au contraire, l'initiative est laissée au propriétaire et aux professionnels dont il a retenu les services. Les solutions sont toujours multiples et les personnes que la Ville affecte à la protection du patrimoine ne sont pas là pour imposer leur solution. Elles ne constituent pas un tribunal chargé d'accepter ou de rejeter arbitrairement les projets. Leur rôle est plutôt:

- de porter à l'attention des citoyens des dimensions qui pourraient leur avoir échappées dans l'élaboration de leurs projets et dont la qualité de l'environnement pourrait souffrir,
- de chercher avec eux une alternative qui bonifie le projet (en fonction de critères objectifs et sans *a-priori* dogmatique quant à la solution à retenir).

c) l'attribution d'un statut patrimonial à une propriété ne peut se faire que selon les procédures prescrites par la Loi sur les biens culturels, laquelle accorde à toute personne intéressée le droit de faire ses représentations, pour ou contre la citation du monument (ou la constitution du site du patrimoine),

d) l'attribution d'un statut patrimonial à une propriété n'entraîne pas de délai induit dans l'approbation et l'exécution de tout projet raisonnable, La municipalité n'a au contraire qu'un délai de 30 jours pour accorder le permis demandé si le projet est conforme aux règlements municipaux ou pour signifier au requérant les raisons pour lesquelles il doit être révisé.

e) la reconnaissance d'une valeur patrimoniale à un objet entraîne généralement un avantage économique au moment de sa revente sans nécessairement amener une augmentation de l'évaluation municipale ou des taxes.

Plus. Une telle reconnaissance peut faciliter l'obtention d'une aide financière ou technique visant à la conservation, l'entretien, la restauration ou la mise en valeur d'un bâtiment cité ou se trouvant dans les limites d'un site du patrimoine. La Loi sur les biens culturels autorise même les municipalités à le faire éventuellement.

3.5.3. Stimuler les efforts de conservation.

La Ville peut de diverses manières inciter les citoyens à mieux entretenir, à réparer, rénover, restaurer ou mettre en valeur leurs propriétés, quel que soit l'intérêt patrimonial relatif de celles-ci. Elle peut:

a) informer les citoyens des ressources disponibles à la Ville ou ailleurs (archives, publications, conseils, références, ...),

b) lancer des concours d'idées, notamment pour le recyclage de bâtiments importants désaffectés,

c) reconnaître officiellement l'excellence de certaines interventions par l'attribution de diplômes, de médailles, de prix en argent, d'événements médiatiques, ... Dans ce sens on peut imaginer un concours annuel accordant un prix pour la meilleure intervention dans chacun des districts électoraux de la ville et un Grand Prix pour l'ensemble d'Outremont,

d) consentir des remises de taxes* aux citoyens qui procèdent à des travaux de réparation, rénovation, restauration ou mise en valeur *qui satisfont à certaines normes*; la durée et l'importance de telles remises étant proportionnelles à la valeur des travaux. Des avantages financiers analogues peuvent être envisagés pour la conservation de certains espaces libres, de perspectives d'intérêt public. De même pour les personnes ou organismes qui pourraient offrir des bourses destinées à ces fins.

e) faire un examen annuel de la tenue extérieure des propriétés, établir une liste des interventions qui apparaissent urgentes et stimuler spécifiquement les propriétaires concernés.

* A ce propos, il est intéressant de citer l'article # 97 de la Loi sur les biens culturels du Québec: "Malgré la Loi sur l'interdiction de subventions municipales (L.R.Q., chapitre I-15), une municipalité peut, par règlement de son conseil ... accorder, aux conditions qu'elle détermine, toute forme d'aide financière ou technique pour la conservation, l'entretien, la restauration ou la mise en valeur ..."

3.5.4. Conseiller les citoyens.

La présente étude se conclura très prochainement par la publication d'un guide d'intervention à l'intention des citoyens qui envisagent des travaux sur leurs propriétés. Cette brochure, qui doit être distribuée à tous les propriétaires

- 1°) attirera leur attention sur les éléments qui contribuent à la très haute qualité de vie caractéristique de la ville,
- 2°) les incitera à respecter ces éléments qui déterminent aussi en partie la valeur économique de leurs propriétés,
- 3°) les informera des moyens à leur disposition pour concevoir les travaux qu'ils envisagent de manière à conserver et à enrichir ce patrimoine,
- 4°) les mettra en garde contre les principaux dangers qui se présentent dans le cadre de ces travaux et qui pourraient déprécier les bâtiments ou leur environnement,
- 5°) leur rappèlera les règlements qui s'appliquent, les principes qui animent les instances municipales appelées à intervenir dans l'octroi du permis qu'ils doivent obtenir avant le début des travaux, ainsi que les critères d'évaluation des projets qui leur seront présentés,
- 6°) leur indiquera en fin de compte comment obtenir simplement et rapidement le permis dont ils ont besoin.

Ce guide donnera ainsi une série d'orientations générales précieuses mais n'épuisera pas tous les conseils qu'un citoyen pourrait souhaiter dans la conception de son projet. En effet, il ne pourra

- ni prévoir tous les problèmes techniques ou esthétiques susceptibles de se présenter dans les conditions particulières à chacun des bâtiments de la ville, et encore moins toutes les solutions acceptables à chacun de ces problèmes,
- ni reprendre, ni même résumer les règlements à satisfaire et les ouvrages utiles à la conception de solutions bien pensées,
- ni dispenser quiconque d'exposer son problème particulier à un professionnel compétent ou d'en vérifier la faisabilité auprès des autorités municipales.

Pour donner plus d'efficacité à ce guide, il serait bon que la Ville:

- a) le fasse traduire, au moins en anglais,
- b) ne le distribue pas systématiquement à tous les propriétaires sans qu'ils ne l'aient sollicité, à un moment où ils n'envisagent pas de travaux,
- c) en annonce régulièrement la disponibilité (gratuite?) auprès du Service responsable de l'examen des projets, ainsi que celle des règlements applicables,
- d) conseille aux citoyens qui envisagent des travaux de consulter les chapîtres qui les concernent dans les études préalablement déposées (fiche signalétique de leur bâtiment -si celui-ci se classe dans les deux catégories patrimoniales supérieures, fiche signalétique de leur rue, etc...),

e) créer une banque de références où les citoyens pourront trouver des conseils plus détaillés, des réalisations exemplaires susceptibles de les inspirer, etc... Entre autres, la Ville devrait développer, en collaboration avec la Bibliothèque municipale, un rayon de documents relatifs à la conservation, à la restauration et à la mise en valeur du patrimoine. L'acquisition d'une cinquantaine d'ouvrages reliés à ces questions ne représenterait pas une grande dépense et serait d'une grande utilité pour les citoyens.

3.5.5. Donner l'exemple.

La Ville peut aussi créer un effet d'entraînement en adoptant un programme d'actions relatives au domaine public à court, moyen et long termes, pouvant entre autres comprendre:

a) la régénération de la forêt urbaine,

b) l'inventaire détaillé, le classement, l'élagage (prudent), et la réparation des archives municipales. Celles-ci pourraient par la suite être en grande partie ouvertes à la consultation des citoyens et des chercheurs, dans des locaux appropriés qui pourraient être avantageusement prévus à proximité de la bibliothèque municipale,

c) la réhabilitation exemplaire des bâtiments publics les plus précieux comme l'ancienne maison Bagg et l'ancien temple presbytérien qui logent actuellement l'Hôtel de Ville ainsi que l'ancienne Académie Notre-Dame-de-Bon-Secours qui abrite le Service des Loisirs,

d) la mise en valeur d'éléments du territoire ayant une signification historique ou culturelle particulière comme les limites et les "portes" de la municipalité ainsi que les divisions des premières terres concédées à la Côte-Sainte-Catherine,

e) la mise en valeur de l'histoire physique et sociale de la municipalité par l'exposition permanente et gratuite, dans un de ses édifices accessibles au public, de certains documents propres à familiariser les citoyens avec l'histoire du développement de leur ville, avec les caractéristiques de son paysage et de son architecture, avec les personnalités qui ont façonné Outremont, etc... (reproductions de cartes et d'illustrations anciennes, artefacts divers que des particuliers pourraient éventuellement céder à la Ville petit à petit, ...),

f) la révision de la toponymie de manière à rendre hommage à certains personnages éminents de l'histoire d'Outremont, actuellement négligés.

3.5.6. Veiller à la qualité des interventions.

Pour ce faire, la Ville devrait:

a) exiger, lors de la demande d'un permis, la présentation de dossiers aussi étoffés qu'il le faut pour pouvoir vraiment apprécier la valeur d'un projet. C'est-à-dire exiger, selon l'importance de l'intervention envisagée et celle des bâtiments ou lieux concernés, certaines ou la totalité des pièces suivantes: plans, coupes, élévations, perspectives, maquettes, photo-montages, ...

b) examiner tous les projets soumis non seulement en fonction de leurs qualités intrinsèques mais encore en fonction du respect des caractères essentiels des bâtiments considérés et de leur intégration à l'environnement, selon des critères clairement énoncés - à tirer des recommandations du présent rapport et de celles du guide d'intervention actuellement en préparation -. Une large diffusion de ces critères préviendrait que des citoyens ne s'égarant dans des voies destinées à être bloquées par la municipalité ou ne considèrent l'action de la Commission d'urbanisme comme arbitraire. Les mêmes critères pourraient servir de base à l'acceptation ou au refus des demandes de rabatement de taxes, si la Ville adoptait ce moyen pour stimuler les efforts de conservation (ainsi que nous l'avons déjà mentionné page 289)

c) revoir les qualifications exigées du personnel affecté à l'examen des demandes de permis. Non seulement la Ville devrait exiger des diplômes (et expériences pratiques) d'architecte et d'urbaniste, mais encore insister pour que ces professionnels suivent un cours de perfectionnement en conservation du patrimoine s'ils ne l'ont pas déjà fait. Déjà plusieurs municipalités québécoises se prévalent des services de tels spécialistes,

d) utiliser les moyens consentis aux municipalités par la Loi sur les biens culturels: adoption de règlements accordant le statut de monuments historiques à certains bâtiments et celui de site du patrimoine à la totalité ou à des parties du territoire,

e) réviser le règlement de construction de manière à mieux préserver l'harmonie entre les bâtiments faisant partie de paires, de séries ou d'ensembles, éventuellement en se basant sur un examen préalable des règlements en vigueur dans certaines municipalités américaines exemplaires. Ce règlement pourrait aussi être revu de manière à augmenter les pénalités prévues pour ceux qui l'enfreignent,

f) définir un programme-cadre pour le redéveloppement de la cour de triage du Canadien-Pacifique qui intégrerait des exigences spécifiques relatives au respect du potentiel patrimonial du secteur nord de la ville,

g) rémunérer les membres de la Commission d'urbanisme (et non seulement ceux qui siègent à son sous-comité technique). Elle pourrait en retour en exiger une participation plus considérable.

3.5.7. Augmenter les connaissances.

La Ville pourrait enfin, avec la participation éventuelle du Ministère de la Culture du Québec, encourager ou faire effectuer les travaux qui seraient de nature à compléter les informations de la présente étude. A savoir notamment:

- a) l'étude de la réglementation en usage dans quelques-unes des villes patrimoniales les mieux préservées (Boston, Charleston, Newport, Providence, ...) et des extrapolations qui pourraient en être envisagées pour Outremont,
- b) un relevé photographique plus exhaustif des bâtiments retenus dans les deux catégories patrimoniales supérieures (façades latérales et arrière, détails architectoniques d'importance, ...). Un tel relevé donnerait à la Commission d'urbanisme un instrument de travail plus articulé pour la protection des éléments les plus précieux du patrimoine architectural outremontais.
- c) un relevé photographique d'appoint permettant de mettre à jour l'inventaire photographique déjà déposé (nouvelles constructions et modifications survenues depuis l'automne 1988),
- d) l'ajout de pièces historiques aux fiches des bâtiments les plus importants (reproductions de vues anciennes, etc... permettant aux membres de la Commission d'urbanisme de mieux apprécier la pertinence des projets de "restauration" qui pourraient leur être soumis),
- e) une étude du potentiel archéologique d'Outremont, surtout dans le secteur considéré par Aristide Beaugrand-Champagne comme le site de l'ancienne Hochelaga et le long du chemin de la Côte-Sainte-Catherine (relevé photographique aérien à l'infra-rouge, etc...),
- f) une étude plus approfondie du patrimoine funéraire du cimetière Mount Royal et des moyens de le préserver (en particulier pour les monuments et caveaux de familles aujourd'hui éteintes, émigrées ou désintéressées, et surtout pour ceux qui se rapportent à des figures importantes de l'histoire d'Outremont),
- g) une recherche sur la population ancienne de la ville (dépouillement des bottins Lovell, report des informations en regard des numéros civiques de la Ville, révision éventuelle à la hausse de l'importance patrimoniale de certaines maisons, ...),
- h) une étude permettant d'apprécier plus justement l'importance d'Outremont dans la littérature et les arts du Québec,

3.4.2. Menaces particulières qui planent actuellement sur le patrimoine d'Outremont.

a) La rareté des terrains à construire entraînera tôt ou tard de nouvelles pressions pour:

- réviser les densités permises par le zonage, ce qui risque de conduire à des destructions analogues à celles que la ville a connu dans les années 1970,
- subdiviser les dernières grandes propriétés qui bénéficient encore d'un terrain de dimensions proportionnées à la majesté de leurs constructions.

Cette rareté amènera aussi de fortes tentations à empiéter sur les espaces verts, naturels ou paysagers, et notamment dans le boisé à l'arrière de la maison-mère des soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, sur l'esplanade devant le Pensionnat d'Outremont, dans le dégagement à l'ouest de l'Hôtel de Ville, ...

La "dernière chance" que représente le redéveloppement de la cour de triage pour la Ville d'élargir son assiette fiscale risque de faire oublier toute préoccupation patrimoniale dans son aménagement (obturation de perspectives remarquables, occultation des limites des terres originellement concédées à la Côte Sainte-Catherine, dissimulation de la fonction ferroviaire).

b) Plusieurs indices démontrent que l'étalement urbain et l'augmentation du trafic automobile qui en résulte ne sont pas près d'être enrayerés. Il en découlera forcément un accroissement de la pollution, nuisible aux matériaux de construction comme aux citoyens, à la faune et à la flore ainsi qu'une hausse dans la demande d'espaces de stationnement. On peut craindre plus spécifiquement:

- une détérioration accentuée du cadre végétal et des façades,
- de nouvelles destructions de maisons aux abords des voies commerciales pour y aménager des parkings, augmentant ainsi la lacération du tissu urbain,
- l'élargissement de certaines avenues ou l'élimination du mail fleuri de l'avenue Bernard,
- la perte d'arbres et la réduction des pelouses privées pour satisfaire les besoins de stationnement des propriétaires.

c) D'un autre côté si cette demande d'espaces de stationnement n'est pas soulagée, sinon satisfaite, il peut en résulter une perte de compétitivité des commerces qui en dépendent et des logements qui en sont dépourvus, une dégradation des locaux désaffectés, une multiplication de leurs transformations, voire même leur destruction. Cette question constitue notamment l'un des problèmes majeurs à résoudre pour assurer la réanimation du Théâtre Outremont. L'idée de construire un parking souterrain sous les tennis du parc Saint-Viateur apparaît fort heureuse. La rentabilité de l'opération demandera peut-être de lui donner plus d'étendue. En ce cas, il faudra prendre bien soin de ne pas entraîner la perte des pavillons, du bassin annulaire ou du pont.

d) Le renchérissement du coût de la vie et la désaffection à l'égard de la vie religieuse sont deux facteurs généraux qui risquent d'avoir une incidence particulière sur les grandes constructions résidentielles ou institutionnelles d'Outremont, et notamment dans le quartier sud. Une multiplication des demandes de subdivision ou de recyclage des bâtiments est à prévoir, avec ce qu'elles comportent de problèmes au niveau du respect de leurs caractères

essentiels (dédoublage des entrées et des garages, création d'aires de stationnement).

e) Les changements en cours dans la composition ethnique de la population peuvent entraîner une certaine incompréhension de la valeur patrimoniale des éléments légués par les ethnies fondatrices d'Outremont et conséquemment des interventions peu respectueuses sur ceux-ci.

f) L'engouement qui pourra éventuellement résulter à l'égard du mont Royal suite à la constitution de sa partie montréalaise en "site du patrimoine" et à la réalisation de la voie piétonne prévue dans "le concept des trois sommets" actuellement à l'étude - entre le chemin Camillien-Houde et l'ancienne piste de ski - risque d'amener une fréquentation et des aménagements excessifs dans le boisé sauvage appartenant au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Le cas échéant, cet élément naturel rarissime dans la région montréalaise, risque de perdre une grande partie de son intérêt.

g) L'éventuelle acquisition de la maison provinciale des Clercs de Saint-Viateur par la Ville pour y réunir tous les services municipaux aurait certes bien des avantages, mais aussi les inconvénients suivants au plan patrimonial:

- l'émigration d'une communauté qui a eu une importance historique particulière dans l'évolution urbaine d'Outremont,
- l'abandon de la maison Bagg - et du chemin de la Côte-Sainte-Catherine - comme siège de l'Hôtel de Ville; en d'autres termes l'abandon de la voie la plus prestigieuse de la ville pour une avenue secondaire et l'abandon de la "maison blanche" d'Outremont, siège ininterrompu de l'administration municipale depuis 1875,
- un problème de recyclage pour les pièces majeures du patrimoine outremontais que constituent la maison Bagg, l'ancien temple presbytérien qui loge la salle du Conseil, l'ancienne Académie Notre-Dame-de-Bon-Secours et l'ancienne résidence des soeurs attenante qui abritent le Service des Loisirs.

h) Le vieillissement des toitures et des boiseries exposées aux intempéries a un impact particulier sur le patrimoine architectural d'Outremont, compte tenu de la discrétion qui lui est caractéristique et qui -comme il a été souligné page 188 - s'exprime par une grande simplicité des volumes ainsi que par une ornementation limitée. Privées de leurs belles galeries de bois ou de leur parapet fantaisiste, bien des maisons d'Outremont risquent de perdre beaucoup de leur valeur, tant économique que patrimoniale.

i) Le projet d'élaguer et de céder une partie des archives municipales comporte aussi des risques:

- celui de jeter des documents que l'on regretterait ultérieurement, les ayant discartés sur la base d'un échantillonnage statistique* qui n'a pas pris le temps de les examiner un à un ou parce que l'on n'en a pas vu l'intérêt au moment de l'élagage,
- celui de perdre le contrôle sur la conservation effective des documents cédés, sur les conditions de leur conservation et de leur consultation.

* Procédé parfois utilisé dans les Archives débordées de documents administratifs répétitifs dont l'intérêt premier est périmé et dont un intérêt second est incertain; elles n'en conservent alors qu'un nombre limité à titre d'exemples sans pouvoir garantir que ceux-ci sont les plus pertinents.

j) Le manque de formation particulière en conservation des fonctionnaires municipaux chargés de la protection des éléments du patrimoine et le bénévolat des professionnels siégeant à la Commission consultative d'urbanisme ou aux autres Comités s'y rapportant directement ou indirectement sont des limites réelles et malheureuses aux bonnes intentions de la municipalité en ce domaine. Le premier cas amène inévitablement quelques manques de clairvoyance alors que le second peut favoriser parfois un examen hâtif et superficiel des dossiers.

3.5. Comment assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine?

Plusieurs moyens peuvent, et même doivent être utilisés - successivement ou simultanément - pour assurer la conservation et la mise en valeur optimales du patrimoine outremontais. Certains sont à la disposition de chacun des citoyens, d'autres sont pratiquement réservés à la municipalité. Dans tous les cas, cette dernière peut exercer un certain leadership. Elle peut notamment:

- 1°) aider les citoyens à reconnaître l'existence et la nature de ce patrimoine, ainsi que l'intérêt de le protéger,
- 2°) les rassurer sur les conséquences de l'adoption d'un statut patrimonial,
- 3°) les stimuler à entretenir, réparer, restaurer ou mettre en valeur leurs propriétés,
- 4°) les conseiller dans l'élaboration de leurs projets de réparation, de restauration, de rénovation, d'agrandissement ou de modification,
- 5°) entreprendre elle-même des opérations d'entretien, de réparation, de restauration ou de mise en valeur des propriétés municipales et de la Cité d'Outremont considérée dans son ensemble,
- 6°) établir le cadre réglementaire et les Services compétents nécessaires à la conservation du patrimoine existant ainsi qu'au contrôle de la qualité des interventions nouvelles,
- 7°) encourager ou faire effectuer les recherches qui seraient de nature à compléter les informations de la présente étude.

3.5.1. Reconnaître le patrimoine.

La loi du Québec sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4) permet aux municipalités:

- 1°) de "citer tout ou partie d'un monument historique situé dans son territoire et dont la conservation présente un intérêt public (article 70),
- 2°) de "constituer en site du patrimoine tout ou partie de son territoire où se trouvent des biens culturels immobiliers et dans lequel le paysage architectural présente un intérêt d'ordre esthétique ou historique" (article 84).

Quels que soient les bâtiments dont la municipalité voudra reconnaître le caractère de "monument historique" (c'est-à-dire selon l'article 1 de la Loi "qui présente[nt] un intérêt historique par son [leur] utilisation ou son [leur] architecture") ou quelle que soit l'étendue du territoire auquel elle voudra attribuer le statut de "site du patrimoine", elle ne pourra

légitimement le faire qu'avec l'appui des citoyens. Cela veut dire que la municipalité doit en tout premier lieu:

a) démontrer la valeur patrimoniale des bâtiments et sites à protéger,

En d'autres termes, établir la valeur esthétique, historique ou architecturale de tout ce qui contribue à la qualité de l'environnement outremontais. Cela constitue une entreprise de longue haleine à cause:

- de la difficulté qu'il y a à capter l'attention des citoyens sollicités par une foule de médias à propos d'une grande diversité de problèmes,
- de la variété des auditoires à rejoindre (âge, race, langue, préoccupations) et de l'efficacité variable des moyens utilisés (selon qu'il s'agit de telle ou telle fraction du public),
- des raisons, nombreuses et différentes, à faire valoir dans chaque cas,
- de la nécessité de reprendre plusieurs fois la démonstration (en raison de l'évolution de la population, qu'il s'agisse des citoyens nouvellement installés dans la ville ou des enfants devenus adultes; en raison aussi des principes pédagogiques ou publicitaires les plus élémentaires),
- de l'obligation de sensibiliser les citoyens à des facteurs qui ne sont pas toujours évidents, qui demandent une certaine connaissance de l'histoire (de la ville, de l'urbanisme, de l'architecture ou de l'art) ou des rapprochements (par exemple dans le cas de séries de bâtiments dispersés sur le territoire et dont l'intérêt vient de l'harmonie d'ensemble)
- du besoin de leur faire redécouvrir ce que les citoyens ne remarquent plus, ce qui leur est trop familier pour qu'ils en saisissent la juste valeur, etc ...

b) démontrer l'intérêt de la conservation, pour les raisons énumérées plus haut (pages 231 et 232) ce qui est aussi une action à long terme à cause des difficultés que nous venons tout juste d'invoquer.

On peut espérer que le présent rapport contribue à sensibiliser une partie de la population outremontaise, mais il ne faut pas se faire d'illusions à ce propos. La longueur même du rapport, son caractère technique - pour ne pas parler du fait qu'il s'agisse d'un ouvrage écrit, peu captivant dans notre société de l'image - en rebuteront l'immense majorité.

Le numéro spécial publié dans la revue Continuité à l'automne 1991 a certainement eu un impact aussi, mais il ne faudrait toutefois pas l'exagérer. Unilingue français, distribué aux seuls propriétaires, sans préavis ni cadre médiatique, et par surcroît en pleine période électorale, il a vraisemblablement été reçu dans bien des cas comme n'importe quelle "circulaire", sinon comme un instrument politique.

La démonstration de la valeur patrimoniale est donc encore loin d'être faite auprès des citoyens. Comme c'est la condition *sine qua non* de la conservation, on devra donc mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires: conférences, expositions, visites, publications, émissions radiophoniques ou télévisuelles, cours, concours et événements spéciaux sur lesquels nous reviendrons dans nos recommandations.

3.5.2. Démystifier le statut patrimonial.

Cette tâche est encore plus ardue que la précédente, et demande au moins autant de temps. La réaction viscérale première d'un citoyen est en effet de voir dans le moindre contrôle réglementaire une tracasserie, une vexation humiliante qui le met à la merci d'un quelconque fonctionnaire chargé de l'application dudit règlement. Celle d'un propriétaire dont le bien est reconnu comme élément du patrimoine est de se sentir "exproprié", c'est à dire dépouillé de son droit d'user comme bon lui semble de son bien, sans avoir à en répondre devant quiconque, et cela même s'il décidait de le détruire.

Le droit de propriété, qui est l'un des fondements mêmes de notre société, reconnaît effectivement aux propriétaires le privilège d'utiliser (*usus*), de faire fructifier (*fructus*) et de détruire à son gré (*abusus*) ce qu'il possède, sous les seules réserves qui peuvent être justifiées par un bien collectif supérieur. Ce qui ne saurait trop donner d'importance à la démonstration de la valeur patrimoniale dont nous venons tout juste de parler. Au-delà de celà, il faut encore établir clairement -et en convaincre les citoyens- que:

a) la conservation du patrimoine n'empêche pas tout changement,

Elle reconnaît au contraire l'usage des biens patrimoniaux comme une condition essentielle à leur efficacité culturelle et admet qu'il faille occasionnellement adapter les bâtiments existants pour leur conserver leur dimension fonctionnelle. Elle cherche à conserver ce que le passé nous a laissé d'intéressant mais ne s'oppose pas pour autant au progrès, à l'innovation, ni même à l'avant-garde, qui doivent également être encouragés.

b) les solutions à utiliser dans une intervention sur le patrimoine ne sont pas dictées dans leurs moindres détails,

Au contraire, l'initiative est laissée au propriétaire et aux professionnels dont il a retenu les services. Les solutions sont toujours multiples et les personnes que la Ville affecte à la protection du patrimoine ne sont pas là pour imposer leur solution. Elles ne constituent pas un tribunal chargé d'accepter ou de rejeter arbitrairement les projets. Leur rôle est plutôt:

- de porter à l'attention des citoyens des dimensions qui pourraient leur avoir échappées dans l'élaboration de leurs projets et dont la qualité de l'environnement pourrait souffrir,
- de chercher avec eux une alternative qui bonifie le projet (en fonction de critères objectifs et sans *a-priori* dogmatique quant à la solution à retenir).

c) l'attribution d'un statut patrimonial à une propriété ne peut se faire que selon les procédures prescrites par la Loi sur les biens culturels, laquelle accorde à toute personne intéressée le droit de faire ses représentations, pour ou contre la citation du monument (ou la constitution du site du patrimoine),

d) l'attribution d'un statut patrimonial à une propriété n'entraîne pas de délai induit dans l'approbation et l'exécution de tout projet raisonnable, La municipalité n'a au contraire qu'un délai de 30 jours pour accorder le permis demandé si le projet est conforme aux règlements municipaux ou pour signifier au requérant les raisons pour lesquelles il doit être révisé.

e) la reconnaissance d'une valeur patrimoniale à un objet entraîne généralement un avantage économique au moment de sa revente sans nécessairement amener une augmentation de l'évaluation municipale ou des taxes.

Plus. Une telle reconnaissance peut faciliter l'obtention d'une aide financière ou technique visant à la conservation, l'entretien, la restauration ou la mise en valeur d'un bâtiment cité ou se trouvant dans les limites d'un site du patrimoine. La Loi sur les biens culturels autorise même les municipalités à le faire éventuellement.

3.5.3. Stimuler les efforts de conservation.

La Ville peut de diverses manières inciter les citoyens à mieux entretenir, à réparer, rénover, restaurer ou mettre en valeur leurs propriétés, quel que soit l'intérêt patrimonial relatif de celles-ci. Elle peut:

a) informer les citoyens des ressources disponibles à la Ville ou ailleurs (archives, publications, conseils, références, ...),

b) lancer des concours d'idées, notamment pour le recyclage de bâtiments importants désaffectés,

c) reconnaître officiellement l'excellence de certaines interventions par l'attribution de diplômes, de médailles, de prix en argent, d'événements médiatiques, ... Dans ce sens on peut imaginer un concours annuel accordant un prix pour la meilleure intervention dans chacun des districts électoraux de la ville et un Grand Prix pour l'ensemble d'Outremont,

d) consentir des remises de taxes* aux citoyens qui procèdent à des travaux de réparation, rénovation, restauration ou mise en valeur *qui satisfont à certaines normes*; la durée et l'importance de telles remises étant proportionnelles à la valeur des travaux. Des avantages financiers analogues peuvent être envisagés pour la conservation de certains espaces libres, de perspectives d'intérêt public. De même pour les personnes ou organismes qui pourraient offrir des bourses destinées à ces fins.

e) faire un examen annuel de la tenue extérieure des propriétés, établir une liste des interventions qui apparaissent urgentes et stimuler spécifiquement les propriétaires concernés.

* A ce propos, il est intéressant de citer l'article # 97 de la Loi sur les biens culturels du Québec: "Malgré la Loi sur l'interdiction de subventions municipales (L.R.Q., chapitre I-15), une municipalité peut, par règlement de son conseil ... accorder, aux conditions qu'elle détermine, toute forme d'aide financière ou technique pour la conservation, l'entretien, la restauration ou la mise en valeur ..."

3.5.4. Conseiller les citoyens.

La présente étude se conclura très prochainement par la publication d'un guide d'intervention à l'intention des citoyens qui envisagent des travaux sur leurs propriétés. Cette brochure, qui doit être distribuée à tous les propriétaires

- 1°) attirera leur attention sur les éléments qui contribuent à la très haute qualité de vie caractéristique de la ville,
- 2°) les incitera à respecter ces éléments qui déterminent aussi en partie la valeur économique de leurs propriétés,
- 3°) les informera des moyens à leur disposition pour concevoir les travaux qu'ils envisagent de manière à conserver et à enrichir ce patrimoine,
- 4°) les mettra en garde contre les principaux dangers qui se présentent dans le cadre de ces travaux et qui pourraient déprécier les bâtiments ou leur environnement,
- 5°) leur rappèlera les règlements qui s'appliquent, les principes qui animent les instances municipales appelées à intervenir dans l'octroi du permis qu'ils doivent obtenir avant le début des travaux, ainsi que les critères d'évaluation des projets qui leur seront présentés,
- 6°) leur indiquera en fin de compte comment obtenir simplement et rapidement le permis dont ils ont besoin.

Ce guide donnera ainsi une série d'orientations générales précieuses mais n'épuisera pas tous les conseils qu'un citoyen pourrait souhaiter dans la conception de son projet. En effet, il ne pourra

- ni prévoir tous les problèmes techniques ou esthétiques susceptibles de se présenter dans les conditions particulières à chacun des bâtiments de la ville, et encore moins toutes les solutions acceptables à chacun de ces problèmes,
- ni reprendre, ni même résumer les règlements à satisfaire et les ouvrages utiles à la conception de solutions bien pensées,
- ni dispenser quiconque d'exposer son problème particulier à un professionnel compétent ou d'en vérifier la faisabilité auprès des autorités municipales.

Pour donner plus d'efficacité à ce guide, il serait bon que la Ville:

- a) le fasse traduire, au moins en anglais,
- b) ne le distribue pas systématiquement à tous les propriétaires sans qu'ils ne l'aient sollicité, à un moment où ils n'envisagent pas de travaux,
- c) en annonce régulièrement la disponibilité (gratuite?) auprès du Service responsable de l'examen des projets, ainsi que celle des règlements applicables,
- d) conseille aux citoyens qui envisagent des travaux de consulter les chapîtres qui les concernent dans les études préalablement déposées (fiche signalétique de leur bâtiment -si celui-ci se classe dans les deux catégories patrimoniales supérieures, fiche signalétique de leur rue, etc...),

e) créer une banque de références où les citoyens pourront trouver des conseils plus détaillés, des réalisations exemplaires susceptibles de les inspirer, etc... Entre autres, la Ville devrait développer, en collaboration avec la Bibliothèque municipale, un rayon de documents relatifs à la conservation, à la restauration et à la mise en valeur du patrimoine. L'acquisition d'une cinquantaine d'ouvrages reliés à ces questions ne représenterait pas une grande dépense et serait d'une grande utilité pour les citoyens.

3.5.5. Donner l'exemple.

La Ville peut aussi créer un effet d'entraînement en adoptant un programme d'actions relatives au domaine public à court, moyen et long termes, pouvant entre autres comprendre:

a) la régénération de la forêt urbaine,

b) l'inventaire détaillé, le classement, l'élagage (prudent), et la réparation des archives municipales. Celles-ci pourraient par la suite être en grande partie ouvertes à la consultation des citoyens et des chercheurs, dans des locaux appropriés qui pourraient être avantageusement prévus à proximité de la bibliothèque municipale,

c) la réhabilitation exemplaire des bâtiments publics les plus précieux comme l'ancienne maison Bagg et l'ancien temple presbytérien qui logent actuellement l'Hôtel de Ville ainsi que l'ancienne Académie Notre-Dame-de-Bon-Secours qui abrite le Service des Loisirs,

d) la mise en valeur d'éléments du territoire ayant une signification historique ou culturelle particulière comme les limites et les "portes" de la municipalité ainsi que les divisions des premières terres concédées à la Côte-Sainte-Catherine,

e) la mise en valeur de l'histoire physique et sociale de la municipalité par l'exposition permanente et gratuite, dans un de ses édifices accessibles au public, de certains documents propres à familiariser les citoyens avec l'histoire du développement de leur ville, avec les caractéristiques de son paysage et de son architecture, avec les personnalités qui ont façonné Outremont, etc... (reproductions de cartes et d'illustrations anciennes, artefacts divers que des particuliers pourraient éventuellement céder à la Ville petit à petit, ...),

f) la révision de la toponymie de manière à rendre hommage à certains personnages éminents de l'histoire d'Outremont, actuellement négligés.

3.5.6. Veiller à la qualité des interventions.

Pour ce faire, la Ville devrait:

- a) exiger, lors de la demande d'un permis, la présentation de dossiers aussi étoffés qu'il le faut pour pouvoir vraiment apprécier la valeur d'un projet. C'est-à-dire exiger, selon l'importance de l'intervention envisagée et celle des bâtiments ou lieux concernés, certaines ou la totalité des pièces suivantes: plans, coupes, élévations, perspectives, maquettes, photo-montages, ...
- b) examiner tous les projets soumis non seulement en fonction de leurs qualités intrinsèques mais encore en fonction du respect des caractères essentiels des bâtiments considérés et de leur intégration à l'environnement, selon des critères clairement énoncés - à tirer des recommandations du présent rapport et de celles du guide d'intervention actuellement en préparation -. Une large diffusion de ces critères préviendrait que des citoyens ne s'égarant dans des voies destinées à être bloquées par la municipalité ou ne considèrent l'action de la Commission d'urbanisme comme arbitraire. Les mêmes critères pourraient servir de base à l'acceptation ou au refus des demandes de rabatement de taxes, si la Ville adoptait ce moyen pour stimuler les efforts de conservation (ainsi que nous l'avons déjà mentionné page 289)
- c) revoir les qualifications exigées du personnel affecté à l'examen des demandes de permis. Non seulement la Ville devrait exiger des diplômes (et expériences pratiques) d'architecte et d'urbaniste, mais encore insister pour que ces professionnels suivent un cours de perfectionnement en conservation du patrimoine s'ils ne l'ont pas déjà fait. Déjà plusieurs municipalités québécoises se prévalent des services de tels spécialistes,
- d) utiliser les moyens consentis aux municipalités par la Loi sur les biens culturels: adoption de règlements accordant le statut de monuments historiques à certains bâtiments et celui de site du patrimoine à la totalité ou à des parties du territoire,
- e) réviser le règlement de construction de manière à mieux préserver l'harmonie entre les bâtiments faisant partie de paires, de séries ou d'ensembles, éventuellement en se basant sur un examen préalable des règlements en vigueur dans certaines municipalités américaines exemplaires. Ce règlement pourrait aussi être revu de manière à augmenter les pénalités prévues pour ceux qui l'enfreignent,
- f) définir un programme-cadre pour le redéveloppement de la cour de triage du Canadien-Pacifique qui intégrerait des exigences spécifiques relatives au respect du potentiel patrimonial du secteur nord de la ville,
- g) rémunérer les membres de la Commission d'urbanisme (et non seulement ceux qui siègent à son sous-comité technique). Elle pourrait en retour en exiger une participation plus considérable.

3.5.7. Augmenter les connaissances.

La Ville pourrait enfin, avec la participation éventuelle du Ministère de la Culture du Québec, encourager ou faire effectuer les travaux qui seraient de nature à compléter les informations de la présente étude. A savoir notamment:

a) l'étude de la réglementation en usage dans quelques-unes des villes patrimoniales les mieux préservées (Boston, Charleston, Newport, Providence, ...) et des extrapolations qui pourraient en être envisagées pour Outremont,

b) un relevé photographique plus exhaustif des bâtiments retenus dans les deux catégories patrimoniales supérieures (façades latérales et arrière, détails architectoniques d'importance, ...). Un tel relevé donnerait à la Commission d'urbanisme un instrument de travail plus articulé pour la protection des éléments les plus précieux du patrimoine architectural outremontais.

c) un relevé photographique d'appoint permettant de mettre à jour l'inventaire photographique déjà déposé (nouvelles constructions et modifications survenues depuis l'automne 1988),

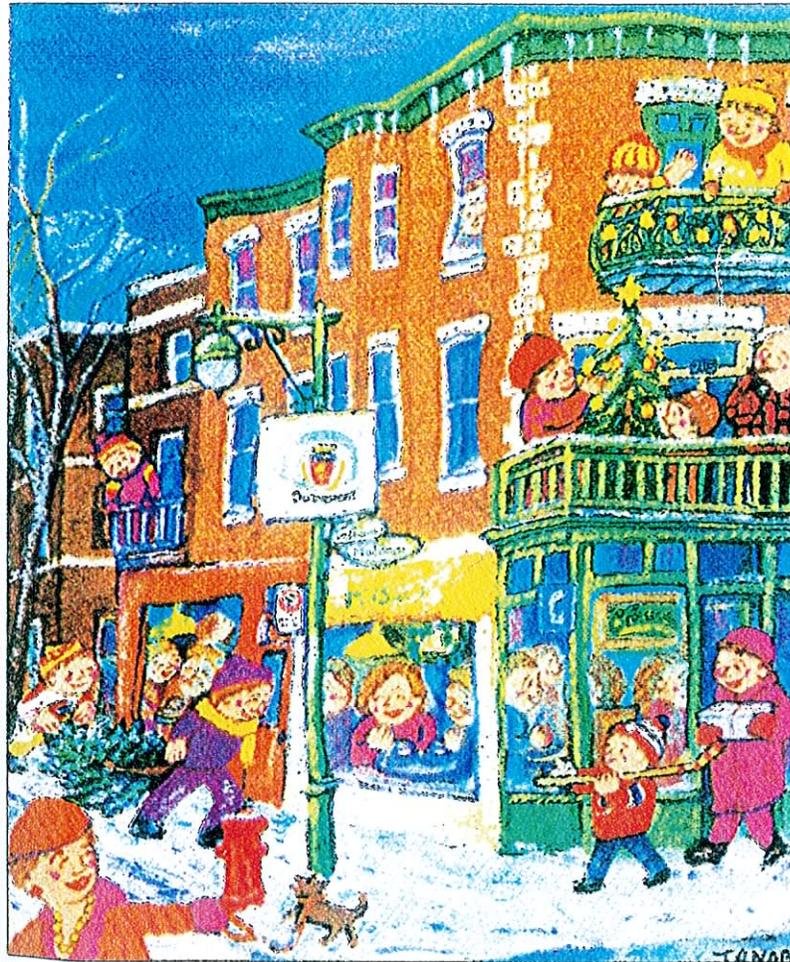
d) l'ajout de pièces historiques aux fiches des bâtiments les plus importants (reproductions de vues anciennes, etc... permettant aux membres de la Commission d'urbanisme de mieux apprécier la pertinence des projets de "restauration" qui pourraient leur être soumis),

e) une étude du potentiel archéologique d'Outremont, surtout dans le secteur considéré par Aristide Beaugrand-Champagne comme le site de l'ancienne Hochelaga et le long du chemin de la Côte-Sainte-Catherine (relevé photographique aérien à l'infra-rouge, etc...),

f) une étude plus approfondie du patrimoine funéraire du cimetière Mount Royal et des moyens de le préserver (en particulier pour les monuments et caveaux de familles aujourd'hui éteintes, émigrées ou désintéressées, et surtout pour ceux qui se rapportent à des figures importantes de l'histoire d'Outremont),

g) une recherche sur la population ancienne de la ville (dépouillement des bottins Lovell, report des informations en regard des numéros civiques de la Ville, révision éventuelle à la hausse de l'importance patrimoniale de certaines maisons, ...),

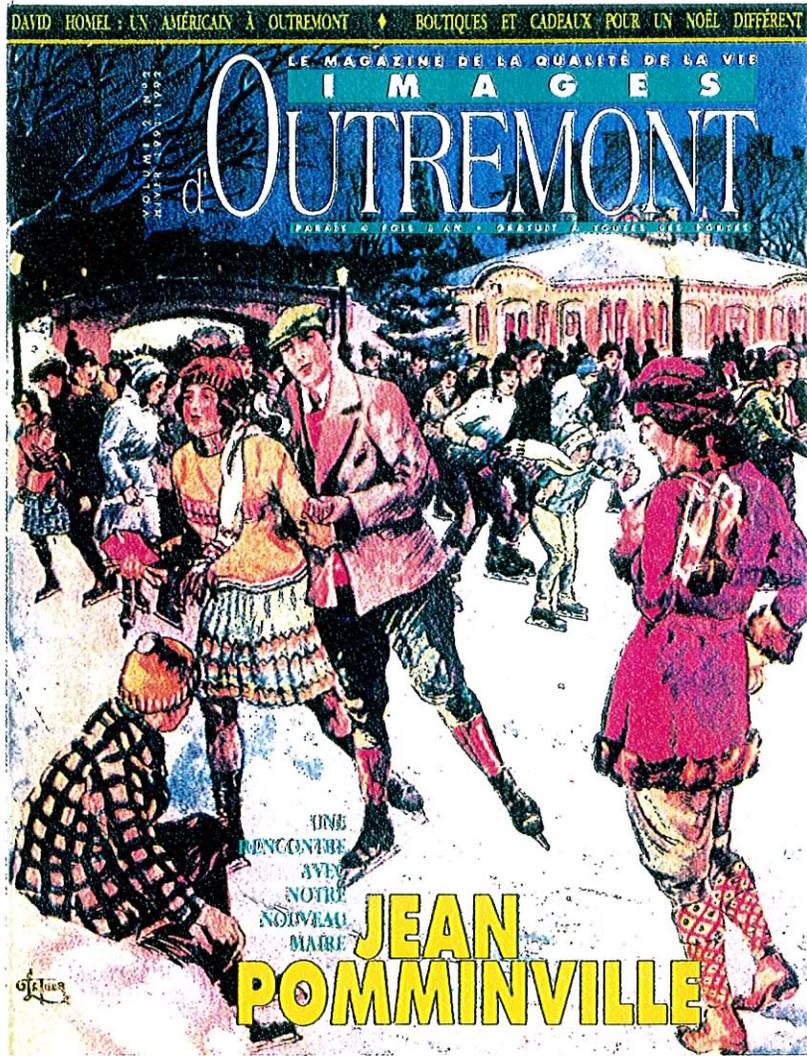
h) une étude permettant d'apprécier plus justement l'importance d'Outremont dans la littérature et les arts du Québec,



**OUTREMONT, SOURCE D'INSPIRATION DES ARTS ET DES LETTRES:
EXEMPLE DE SUJET QUI MERITERAIT DE FAIRE L'OBJET D'UNE RE-
CHERCHE D'APPOINT**

Ci-dessus: un tableau de la peintre Miyuke Tanobe représentant l'intersection
de la rue Hutchison et de l'avenue Fairmount.

(Source: Images d'Outremont, vol. 2, no. 2, hiver 1991-1992, p. 12)



OUTREMONT, SOURCE D'INSPIRATION DES ARTS ET DES LETTRES:
EXEMPLE DE SUJET QUI MÉRITERAIT DE FAIRE L'OBJET D'UNE RE-
CHERCHE D'APPOINT

Ci-dessus: Page couverture du numéro de l'hiver 1991 de la revue Images
d'Outremont, reproduisant un tableau de la collection de la Caisse populaire
d'Outremont intitulé "Scène d'hiver au Parc Saint-Viateur".

4. Le patrimoine de demain.

La richesse des générations futures consistera à la fois de ce qui subsistera de notre propre héritage et de ce que nous y aurons ajouté.

Dans le premier cas, on doit se faire un point d'honneur de transmettre à nos descendants tout ce qui nous a été légué de beau et d'intéressant, en se méfiant du phénomène de mode qui peut nous amener à mépriser les oeuvres de la génération qui nous précède et même celles de notre temps. On peut légitimement se servir et adapter à nos besoins les biens qui nous ont été transmis en s'efforçant toutefois d'en conserver les caractères essentiels auxquels tient leur valeur patrimoniale. On peut d'autre part y laisser notre marque, en faisant de notre mieux pour que nos successeurs la jugent digne d'être conservée.

Qu'il s'agisse de rénovations, d'ajouts ou de créations nouvelles, nos oeuvres seront vraisemblablement plus appréciées:

- 1°) si au moins elles ne dégradent pas le cadre d'intervention, naturel ou construit, ou au mieux s'harmonisent avec lui, et
- 2°) si en même temps elles présentent un intérêt (ou apparaissent significatives) en regard de notre époque.

En d'autres termes, si elles s'avèrent sensibles au lieu et au temps que nous connaissons.

Il n'y a pas de recette miracle, ni unique, pour satisfaire à la fois ces deux objectifs, les intervenants devant toujours examiner les conditions spécifiques qui entourent leurs projets et reconnaître quelles en sont les dominantes quant à:

- l'implantation des édifices (parallèles ou à angle par rapport à la rue, isolés, jumelés ou en rangée),
- leur recul (formant ou non un alignement régulier),
- leurs caractéristiques volumétriques (volumes compacts, allongés, profonds, élancés),
- la forme de leurs toits,
- le degré d'articulation de leurs façades,
- leurs matériaux de revêtement, leurs dimensions, couleurs, textures et appareillages,
- les dimensions, divisions et position relative des ouvertures, les rythmes qui en résultent,
- les éléments architectoniques qui ont un impact visuel particulier (escaliers, galeries, balcons, corniches, cheminées, ...),
- les éléments décoratifs (traitements des entrées, et des couronnements, bandeaux, chaînages, cadrage des ouvertures, grilles, balustrades, ...),
- le degré d'homogénéité du voisinage. *

Ceux qui reprennent systématiquement toutes les caractéristiques observées sur le bâtiment qu'ils agrandissent (ou encore dans l'environnement où ils insèrent une nouvelle construction) ne font que des pastiches, sans doute harmonieux, mais qui n'ont aucune valeur quand on les considère par rapport à notre temps.

* L'observation du style est dans la majorité des cas plus dangereuse qu'autre chose car il faut un talent exceptionnel pour le réinterpréter sans le calquer.

Ceux qui au contraire ne reprennent aucune de ces caractéristiques risquent fort de créer une oeuvre choquante. Peut-être serait-elle valable par rapport à notre époque dans un nouveau quartier mais il y a peu de chance qu'elle en soit digne dans un quartier ancien puisque l'architecture de notre temps se distingue justement par sa sensibilité au contexte. Chose certaine, ceux qui prétendent "s'intégrer par contraste" ne trompent personne. Ou bien l'oeuvre s'intègre, ou bien elle contraste et les pirouettes du discours n'y changent rien.

Tout est dans le degré de démarcation entre la création nouvelle et l'oeuvre ancienne. Pour reconnaître ce juste degré, il faut se questionner sur l'importance relative des objets (ou de leurs composantes) sur lesquels (ou près desquels) on intervient. De façon générale, plus ces objets sont précieux ou exceptionnels, plus la démarcation doit être fine, subtile, éventuellement limitée à certains des aspects énumérés ci-dessus. De même si l'intervention nouvelle est de peu d'envergure. Par contre, un geste franc, indéniablement actuel mais raffiné dans sa conception et soigné dans son exécution, est de loin préférable à une réinterprétation édulcorée ou desséchée de l'existant. La force de caractère est une qualité qu'il ne faut pas confondre avec la brutalité et qu'il ne faut pas non plus rejeter au profit de la mièvrerie. Pas plus qu'il faut confondre l'avant-garde avec l'irréflexion.

Il faut souvent beaucoup de temps avant de trouver la juste solution, et l'auteur qui est conscient de sa valeur ne craint pas de soumettre son projet à la critique. Non pas pour lui faire perdre sa saveur particulière et le ramener au plus petit dénominateur commun des avis qu'il aura reçus, mais pour le bonifier, pour renforcer ses qualités. En sens inverse, les critiques n'ont pas à se substituer au concepteur et ne doivent pas leur imposer leur solution, même s'ils sont en position d'autorité. Ils doivent évidemment empêcher l'inacceptable, suggérer - avec beaucoup de diplomatie - des pistes de révision, mais pas davantage.

Pour les interventions majeures, à caractère public, il apparaît souhaitable:

- soit de choisir le concepteur sur la base de dossiers de candidature et d'entrevues où les candidats sont appelés à répondre à des questions précises en rapport avec le projet concerné,
- soit de choisir la meilleure solution parmi celles soumises dans le cadre d'un concours régi selon des règles strictes rédigées par un conseiller professionnel neutre et jugées par un jury soucieux de la qualité totale de l'oeuvre, et non seulement de sa fonctionnalité, de son coût ou de l'échéancier de son exécution.

Chacune de ces formules a ses avantages et ses inconvénients mais elles ont ceci en commun de favoriser l'émergence de meilleures solutions. Par ailleurs, elles sont particulièrement bienvenues dans une ville comme Outremont où pullulent les professionnels de l'aménagement, urbanistes, architectes, designers, ingénieurs et architectes-paysagistes.

CONCLUSIONS

1. CONCLUSIONS GENERALES

1.1. Outremont possède une très grande richesse naturelle et culturelle qui non seulement constitue le patrimoine collectif de ses citoyens mais encore participe à bien des égards à l'héritage de la région et de la nation.

1.2. Cette richesse, répartie sur tout son territoire, tient à la fois:

- à l'intérêt de son cadre naturel et de son histoire socio-politique,
- à la qualité de ses aménagements urbains et paysagers comme à celle de son architecture,
- à un potentiel archéologique encore inexploré,
- à la présence de fonds d'archives importants et de quelques oeuvres d'art publiques.

1.3. Ce patrimoine, en grande partie encore méconnu des Outremontais eux-mêmes, doit -pour des raisons économiques et psychologiques aussi bien que culturelles- être officiellement reconnu, protégé et mis en valeur. Il doit être considéré comme la base de la qualité de vie outremontaise, à intégrer dans tous plans ultérieurs d'aménagement ou de développement publics ou privés. Ceux-ci doivent par ailleurs être astreints à des normes de qualité au moins équivalentes.

1.4. L'administration municipale peut de multiples manières contribuer directement à la sauvegarde et la mise en valeur de ce patrimoine. Elle ne peut toutefois aspirer à une action significative que dans la mesure où elle se sera au préalable assurée de la compréhension, de l'appui et de la participation des citoyens. Dans tous les cas, la conservation du patrimoine doit se faire en conformité avec les principes directeurs maintenant reconnus à l'échelle mondiale, et le respect de ceux-ci exige l'emploi d'un personnel compétent en la matière.

1.5. Plusieurs arguments militent en faveur de la reconnaissance d'un statut patrimonial pour l'ensemble du territoire d'Outremont:

1°) la primauté de l'harmonie de la ville, des quartiers et des rues sur l'exceptionnalité de telle ou telle de ses composantes,

2°) le nombre et l'étalement des éléments naturels, paysagers, artistiques, architecturaux et urbains qui individuellement présentent un intérêt patrimonial,

3°) les avantages d'un cadre réglementaire applicable à tous, fondant une attitude générale de respect à l'égard de tout ce qui est intéressant, même s'il s'agit d'un détail décoratif d'un bâtiment d'accompagnement, d'une perspective ou d'une "frontière" historique tout aussi significative qu'impalpable,

4°) l'existence de zones protégées d'envergure comparable où le bon fonctionnement des instances responsables permet de garantir aux citoyens des délais raisonnables pour l'étude de leurs projets d'intervention.

Toutefois, l'adoption d'un tel statut ne pourra pas se faire sans que certaines études d'appoint soient effectuées et surtout sans qu'une campagne d'information, de sensibilisation et d'écoute des citoyens n'ait lieu au préalable, dans un climat de sérénité qui exclut la précipitation.

2. CONCLUSIONS PARTICULIERES

2.1. Comme le nom même de la municipalité le suggère, le **cadre naturel** d'Outremont constitue la première pièce du patrimoine local et régional. Il doit être protégé en raison de son intérêt géologique, topographique, hydrographique, botanique, zoologique, historique et environnemental. De façon plus précise, les éléments suivants méritent une attention spéciale:

1°) le **relief** diversifié du territoire qui détermine le découpage administratif de la ville et la physionomie propre à chacun des quartiers;

2°) les **curiosités géologiques** que constituent les brèches du quartier ouest et la syénite gris clair, une composante du mont Royal qui ne se retrouve que dans le secteur de l'avenue Vincent-d'Indy;

2°) la **forêt** qui recouvre la colline d'Outremont, la protège contre l'érosion et nous donne une image assez exacte de l'état des lieux à l'époque de l'arrivée des premiers colons; le secteur sauvage qui se situe au sud des propriétés des soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie est particulièrement unique et précieux pour toute la région métropolitaine;

3°) le **ruisseau** d'Outremont, encore découvert à certains endroits, qui donne un charme particulier aux propriétés riveraines;

4°) la **faune** qui habite ou transite par la montagne, source d'enseignement et d'agrément,

5°) les **perspectives** pittoresques que procure le mont Royal ou que l'on peut avoir sur lui.

2.2. Le **potentiel archéologique** que les écrits de quelques chercheurs laissent entrevoir vient immédiatement ensuite tant pour la rareté que l'ancienneté des témoignages de la période préhistorique.

2.3. La **mémoire des personnalités et des événements** qui ont marqué l'histoire de la ville reste attachée aux sites que les premières ont fréquentés ou qui ont vu se produire les seconds. Il s'agit là d'un patrimoine inaliénable et spécifique à Outremont, source de culture et de fierté pour les générations futures qu'il s'agit seulement de mettre en valeur.

2.4. La **diversité** de race, de langue, de religion, d'éducation, d'occupation et de fortune qui s'est sans cesse accentuée à Outremont depuis le début du XIXe siècle et constitue aujourd'hui une caractéristique fondamentale **de sa population** est en soi une très grande richesse pour la ville. Il s'agit là en effet d'une condition favorable à sa vitalité culturelle et à la qualification de son patrimoine de demain.

En contrepartie, il faut être conscient des dangers que cette diversité entraîne au plan de la conservation du legs des générations passées. Au même titre que l'évolution normale des besoins, des goûts et des techniques, la succession de propriétaires ou d'usagers de souches culturelles différentes peut provoquer une certaine incompréhension de la valeur patrimoniale d'un objet existant, son abandon ou diverses manipulations malheureuses.

2.5. Par ailleurs, le caractère des citoyens explique probablement mieux que les circonstances la **modestie de l'architecture civile** à Outremont et le retard dans la mise en place ou le développement de services publics généralement plus considérables dans des municipalités de cette taille et de cette qualité. Ce trait, que l'histoire de la bibliothèque permet de vérifier, a toutefois contribué à la conservation et au recyclage d'édifices désaffectés. Ces considérations posent la nécessité d'une démarche réfléchie et soutenue pour obtenir l'appui populaire qui est nécessaire à la protection efficace du patrimoine.

2.6. **L'histoire de l'aménagement** du territoire outremontais s'avère passionnante et à bien des égards exemplaire. Comme telle, elle constitue un patrimoine à mettre en valeur.

2.7. Le **périmètre** du territoire outremontais et les points où le réseau des rues lui donne accès sont des lieux où s'expriment par excellence l'autonomie et la spécificité historique de la ville. A ce titre, ils méritent un traitement particulier. Par ailleurs, la complexité de ce contour devrait elle-même être soulignée: en effet, résultant d'une longue série d'ajouts et d'amputations, elle est la première évidence de la richesse de l'histoire d'Outremont.

2.8. **Les premières terres** concédées à la Côte Sainte-Catherine ont fortement conditionné la trame des rues d'Outremont. La mise en valeur de leurs limites apparaît aujourd'hui comme le meilleur moyen de rappeler -dans le quotidien même des citoyens- la structure territoriale et la vocation agricole d'origine. La chose s'avère facile en bien des endroits où ces limites demeurent bien dégagées (rue Hutchison, avenue Rockland, limites nord de la ville, secteur de la cour de triage, ...).

2.9. **Le chemin de la Côte-Sainte-Catherine** est à bien des égards l'axe le plus important de la ville. Son nom, son ancienneté, son étendue et sa largeur, son parcours incurvé au pied de l'escarpement, son rôle historique et actuel, la variété des fonctions qui le bordent et la qualité des constructions qui le jalonnent sont autant de facteurs qui lui donnent un caractère patrimonial unique. Sa mise en valeur apparaît prioritaire.

2.10. **L'avenue Rockland**, le **chemin** dans le boisé au sud des propriétés des soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie et les **autres segments de la trame urbaine** qui présentent un intérêt particulier (tel que défini en pages 222 à 228 de ce rapport) doivent aussi être traités avec égards.

2.11. Les **principaux axes de circulation** automobile et ceux qui servent au transport en commun ont dans leur ensemble - et de façon particulière aux endroits où des feux de circulation commandent un temps d'arrêt plus long - une importance particulière dans l'image que l'on se fait de la ville. Leur aménagement et la bonne conservation des édifices qui les bordent prennent en conséquence une signification spéciale.

2.12. L'aménagement de **parcs de stationnement et de mini-parcs** expose désormais à la vue des façades secondaires et des murs mitoyens qui n'ont pas été conçus dans cette perspective et qui déprécient leur environnement. Des projets pourraient être spécialement élaborés pour atténuer l'effet de lacération du tissu urbain.

2.13. Les **voies de chemin de fer** ont joué un rôle déterminant dans l'histoire et les caractéristiques de la partie nord de la ville. Ce trait sectoriel distinctif devrait demeurer compréhensible au terme du redéveloppement que l'on considère aujourd'hui pour la gare de triage du Canadien-Pacifique

2.14. Bien que réduite en étendue, la **fonction industrielle** est un élément significatif de l'histoire de la ville. Aujourd'hui en voie de disparition, elle laisse quelques bâtiments intéressants; leur recyclage ne doit pas occulter le caractère originel du secteur manufacturier.

2.15. En bien des endroits, la qualité de l'environnement outremontais tient plus à l'homogénéité des constructions qu'à l'exceptionnalité de celles-ci. Le **caractère général des rues et des zones** -que nous avons notamment défini dans le Fichier signalétique des rues - doit être protégé surtout dans les endroits où il est plus évident et où il surpasse en intérêt les édifices considérés individuellement.

2.16. Le **site de l'Hôtel de Ville** a une grande importance historique et symbolique, indépendante de la qualité intrinsèque des édifices qui servent actuellement à l'administration municipale. Il devrait en conséquence être mis en valeur.

2.17. Les **parcs, mails fleuris, îlots de verdure et alignements de grands arbres en bordure des rues** constituaient encore récemment l'un des plus beaux bijoux de l'environnement outremontais auquel plusieurs générations ont consacré des ressources et une énergie exceptionnelles. Aujourd'hui en piètre état en raison du vieillissement normal des espèces végétales, ce patrimoine paysager auquel tient pour beaucoup l'agrément d'Outremont doit faire l'objet d'un programme de restauration important.

2.18. Indépendamment de son caractère sacré et de la valeur des monuments qui s'y trouvent, le **cimetière Mount Royal** constitue une pièce majeure du patrimoine paysager non seulement d'Outremont mais de tout le pays. Il doit en conséquence faire l'objet d'un soin jaloux.

2.19. Les **esplanades** qui s'étendent devant l'église Saint-Viateur et le pensionnat du Saint-Nom de Marie ainsi que le **dégagement planté** qui enveloppe l'église, l'ancienne église et le presbytère de la paroisse Sainte-Madeleine sont aussi des pièces importantes du patrimoine paysager d'Outremont, indispensables à la mise en valeur des monuments auxquels elles se raccordent. De même, les **aménagements paysagers** qui confèrent une dimension prestigieuse aux grandes résidences devraient être sauvegardés.

2.20. L'**architecture d'Outremont présente de très hautes qualités constructives et de design** qui s'expliquent

- 1°) par les ressources et le raffinement d'un grand nombre des citoyens qui l'ont commandée,
- 2°) par la compétence des professionnels qui l'ont conçue ou réalisée,
- 3°) par les normes élevées auxquelles l'ont soumise les édiles municipaux par le biais de règlements sans cesse précisés et rigoureusement appliqués.

Plus que la **diversité** typologique, topologique et stylistique des bâtiments, ce qui frappe surtout c'est l'harmonie du paysage architectural, une qualité qui fait d'Outremont dans son ensemble une des villes les plus remarquables d'Amérique du Nord. Cette **harmonie** lui vient de la gamme réduite des matériaux de revêtement, de la régularité des alignements et de l'homogénéité générale des hauteurs, de la rapidité et de la séquence suivie par le développement urbain, de la cohérence de design et de l'abondance de la production de quelques constructeurs, de la **discretion** avec laquelle les solutions individuelles arrivent à se distinguer, etc... Elle vient surtout de l'existence de nombreuses **paires**, de **séries** et de **ensembles** de maisons construites à partir d'un même modèle, tantôt répété, tantôt inversé mais pratiquement toujours différencié au niveau des détails. **La conservation des éléments qui donnent la cohérence à ces groupes de construction apparaît aussi essentielle que celle des éléments qui individualisent chacune des unités qui les composent.**

L'analyse comparative des 3624 bâtiments d'Outremont, considérés successivement par groupe typologique, par tranche chronologique, rue par rue et dans la perspective de l'oeuvre des agences d'architecture les plus prolifiques a permis d'en identifier 332 qui apparaissent tout à fait remarquables et 323 autres qui présentent un intérêt particulier aux plans de l'ancienneté, de la rareté ou des qualités intrinsèques, environnementales ou historiques. Tous ces bâtiments, qui ont fait l'objet de fiches descriptives déposées avant la rédaction du présent rapport-synthèse, demandent une grande attention dans l'examen des projets de modification, d'agrandissement ou de remplacement qui pourraient les concerner directement ou indirectement.

Pour l'immense majorité les autres constructions doivent par ailleurs être considérées comme de bons bâtiments ayant une valeur d'accompagnement. Bien que moins remarquables, ils ne doivent pas être négligés et chacun des éléments qui leur donne tant soit peu de valeur architecturale doit être protégé. A fortiori si ces éléments sont peu nombreux et si leur suppression condamne les bâtiments à paraître tout-à-fait insignifiants.

Enfin, il faut retenir que les galeries à colonnes de bois, les balcons, corniches surbaissées et parapets plus ou moins fantaisistes sont des éléments architectoniques particulièrement importants dans l'architecture outremontaise.

2.21. Les **oeuvres d'art** de la ville n'ont pas été inventoriées par la présente étude parce que - dans sa définition actuelle - la Loi sur les biens culturels du Québec ne donne aucun pouvoir aux municipalités pour la protection des intérieurs. Malgré tout, le cénotaphe commémorant les citoyens tombés au champ d'honneur pendant les deux guerres mondiales et la fontaine du parc Outremont s'inscrivent dans cette catégorie et devraient être sauvegardés.

2.22. Les **archives municipales** ont enfin une valeur patrimoniale inestimable, non seulement pour la connaissance qu'elles procurent de l'histoire de la ville mais aussi pour la compréhension des édifices qui s'y trouvent et l'orientation des travaux de réparation ou de restauration qui pourraient les concerner. Elles devraient être conservées à Outremont, inventoriées, éventuellement élaguées, classifiées, réparées et en partie reproduites pour en faciliter la consultation, tant par les citoyens d'Outremont et leurs architectes que par les autorités municipales et les chercheurs. Elles pourraient en outre être complétées par l'acquisition de pièces additionnelles éventuellement disponibles se rapportant à l'histoire de la ville et à la forme physique de ses composantes.

2.23. **De multiples raisons justifient la conservation du patrimoine.**

1°) Au plan économique, les oeuvres du passé sont par définition des ressources non renouvelables. Beaucoup d'entre elles peuvent trouver un nouvel usage et leur adaptation aux besoins actuels est souvent moins coûteux que la réalisation d'un nouvel ouvrage. De plus, certaines fonctions trouvent un avantage économique à se loger dans des bâtiments anciens et ce sont encore les édifices existants qui permettent d'offrir des types d'habitation que les conditions de production contemporaines ne permettent pas de réaliser à bon compte.

2°) Au plan culturel, les oeuvres anciennes donnent une connaissance directe, immédiate et personnelle de l'histoire. Elles peuvent servir d'inspiration pour sortir des stéréotypes actuels et leur adaptation à des besoins nouveaux stimule souvent l'invention de solutions originales auxquelles on n'aurait pas pensé autrement. Elles contribuent à la diversité et à la qualité de l'environnement, à l'établissement d'une identité locale et d'un sens d'appartenance.

3°) Au plan psychologique, les oeuvres anciennes constituent des points d'ancrage dans le bouleversement perpétuel du monde moderne et sont ainsi une source importante de sérénité, notamment dans les quartiers d'habitation. Elles assouviennent nos pulsions nostalgiques et concourent à notre détente ou à notre émerveillement.

Par ailleurs, la conservation du patrimoine n'est pas un blocage au progrès: tout ne mérite pas d'être conservé et ce qui mérite de l'être ne devient pas automatiquement intouchable.

2.24. **La conservation du patrimoine obéit aujourd'hui à des principes directeurs précis** qui ont fait l'objet d'un consensus international, notamment sous l'égide de l'UNESCO, et de l'ICOMOS. Parmi ces principes on retiendra:

- 1°) que les biens culturels ne doivent pas être retranchés de la vie quotidienne mais au contraire, surtout quand on parle de bâtiments, conserver une fonction,
- 2°) que l'entretien régulier est préférable à la réparation périodique comme celle-ci vaut mieux qu'une restauration occasionnelle; dans ces derniers cas, l'emploi de techniques ou de matériaux nouveaux est admis si les solutions anciennes se sont avérées déficientes ou ne peuvent plus être reproduites,
- 3°) que les reconstructions et reconstitutions sont à proscrire sauf dans des cas tout à fait exceptionnels, et seulement dans certaines conditions,
- 4°) que les parachèvements d'oeuvres anciennes sont aussi à bannir, de même que les interventions qui tendraient à corriger leur design pour les rendre conformes à un modèle idéal quelconque, de telles interventions portant atteinte à l'authenticité des oeuvres,
- 5°) que l'on ne doit pas chercher à rétablir l'unité stylistique ou l'état d'origine d'un bâtiment qui a subi des modifications ou des ajouts, à moins que ceux-ci dégradent l'oeuvre;
- 6°) que l'on peut modifier ou agrandir un bâtiment ancien pour l'adapter à des besoins nouveaux ou pour le rendre conforme aux normes actuelles de sécurité, de salubrité ou de commodité, à la condition que ces travaux respectent les caractères essentiels de l'oeuvre,
- 7°) que tout mimétisme doit être rejeté dans les travaux de modification ou d'agrandissement, même sous prétexte d'harmonie; au contraire, le caractère récent de ces travaux doit être perceptible, sans pour autant sauter à la vue de façon brutale;
- 8°) que la mise en valeur des oeuvres conservées demandent un certain contrôle sur leur environnement immédiat et donc sur les interventions qu'on veut y faire.

2.25. L'histoire révèle qu'**Outremont a déjà perdu plusieurs pièces précieuses de son patrimoine**. Elle montre également qu'en certains cas, les projets de remplacement qui ont provoqué leur destruction

- auraient pu se réaliser tout en conservant tout ou partie des aménagements antérieurs, ou
- se sont avérés de moindre intérêt que prévu, ou
- ne se sont pas concrétisés du tout. (Voir pages 238 à 258).

2.26. Par ailleurs **bien des bâtiments outremontais ont subi des dégradations** venant soit:

- de leur vieillissement et d'un entretien déficient,
- de réparations insouciantes de l'esthétique,
- de la suppression d'éléments détériorés auxquels tenaient une partie de la qualité du bâtiment, ou encore de leur réfection dans un matériau qui change complètement l'apparence,
- de rénovations insensibles au caractère essentiel du bâtiment,
- de transformations ou d'ajouts disgracieux, en partie découlant de la transformation de logements en commerces,
- de modifications au design d'origine qui n'apparaissent pas comme des interventions ultérieures, portent atteinte à l'authenticité du bâtiment et en faussent la compréhension,
- d'une modification brutale de leur environnement immédiat. (Voir pages 259 à 280).

2.27. **Quelques dégradations sont aussi observables à l'échelle urbaine**, notamment sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, le boulevard du mont-Royal, les artères commerciales et leurs abords ainsi que dans le secteur manufacturier. (Voir pages 281 à 283).

2.28. **Plusieurs facteurs mettent en permanence le patrimoine en péril:**

- l'inconscience de la valeur patrimoniale d'un lieu, d'un bâtiment ou d'un ensemble,
- la passion irréfléchie de certains pour les traces du passé,
- une connaissance insuffisante des oeuvres sur lesquelles ou près desquelles on intervient,
- la peur de la reconnaissance d'un statut patrimonial,
- le régime de taxation basé sur la valeur des propriétés,
- l'instabilité économique et les changements technologiques ou socio-culturels,
- l'âge et la fragilité de certains éléments architectoniques,
- une attitude conciliante à l'égard des dégradations mineures, dont le cumul est désastreux.

2.29. **Par ailleurs divers problèmes concernent plus particulièrement le patrimoine d'Outremont:**

1°) La rareté des terrains à construire peut inciter à empiéter sur certains espaces verts ou à hausser les densités (et conséquemment à morceler les grandes propriétés, à surhausser sinon à détruire des bâtiments existants).

2°) La prolifération des voitures et la densification de la fonction commerciale risque d'entraîner la création de nouveaux terrains de stationnement, c'est-à-dire une lacération additionnelle du tissu résidentiel.

3°) Le manque de stationnement risque de provoquer une désaffection à l'égard des zones de commerce ou d'habitation qui en souffrent et de favoriser la dégradation progressive des bâtiments qui s'y trouvent. Ce problème est notamment l'un de ceux qui se posent à propos du théâtre Outremont.

4°) Le renchérissement du coût de la vie et la chute des vocations religieuses peuvent conduire au recyclage et à la subdivision des grands bâtiments, avec les risques que cela comporte au niveau du respect de leurs caractères essentiels.

5°) Les changements en cours dans la composition ethnique d'Outremont peuvent amener une certaine incompréhension à l'égard du legs des générations passées.

6°) Le vieillissement des toitures, des parapets et des boiseries exposées aux intempéries (galeries, balcons, corniches, ...) qui sont si importants au plan esthétique, et les problèmes techniques ou financiers que soulèvent leur réfection à l'identique, incitent à des simplifications dévalorisantes.

7°) Le projet de la Ville de regrouper tous ses services pose le problème de la réaffectation d'au moins 3 bâtiments très importants.

8°) Les charges que représentent l'analyse, l'élagage, le classement, la réparation, la reproduction, l'entreposage et les surfaces de consultation des archives municipales incitent à s'en départir au moins partiellement, ce qui serait une véritable perte pour la municipalité.

9°) Les coûts du programme de régénération de la forêt urbaine risquent d'entraîner un appauvrissement des patrimoines naturel et paysager.

10°) Le projet montréalais d'aménager une voie piétonne nord-sud à travers le mont Royal risque d'avoir des conséquences fâcheuses sur le boisé sauvage situé derrière la maison-mère des soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie.

11°) L'absence de formation particulière en conservation du patrimoine chez les fonctionnaires chargés de sa sauvegarde et le bénévolat des professionnels siégeant à la Commission consultative d'urbanisme constituent des limites sérieuses à la clairvoyance des premiers et à la disponibilité des seconds.

2.30. La Ville peut contribuer de façon significative à la conservation du patrimoine

- 1°) en aidant les citoyens à reconnaître les éléments constitutifs de leur patrimoine et l'intérêt de leur conservation,
- 2°) en les rassurant sur les conséquences de l'adoption d'un statut patrimonial,
- 3°) en les stimulant à entretenir, réparer, restaurer ou mettre en valeur leurs propriétés,
- 4°) en les conseillant dans l'élaboration de leurs projets de réparation, de restauration, de rénovation, d'agrandissement ou de modification,
- 5°) en entreprenant elle-même des opérations d'entretien, de réparation, de restauration ou de mise en valeur des propriétés municipales, et du territoire considéré dans son ensemble,
- 6°) en établissant le cadre réglementaire et les Services compétents nécessaires à la conservation du patrimoine existant ainsi qu'au contrôle de la qualité des interventions nouvelles,
- 7°) en encourageant ou en faisant effectuer les recherches qui seraient de nature à compléter les informations de la présente étude.

2.31. La sensibilisation des citoyens aux problèmes du patrimoine est une opération de longue haleine qui demande un effort soutenu et diversifié.

2.32. Les craintes des citoyens à l'égard de la constitution d'un site du patrimoine ou de la désignation de certains bâtiments à titre de monuments historiques ne pourront être dissipées que par l'établissement de véritables communications et non seulement par l'adoption d'un programme d'information.

2.33. Les rénovations, ajouts et constructions nouvelles doivent à la fois être en harmonie avec le cadre existant et présenter un intérêt en regard de notre époque. Plus le contexte d'intervention est précieux, plus la démarcation doit être subtile. Toutefois, un geste franc, indéniablement actuel mais raffiné dans sa conception et soigné dans son exécution, est de loin préférable à une réinterprétation édulcorée ou desséchée de l'existant.

2.34. Pour les interventions majeures à caractère public, il apparaît souhaitable de procéder par voie de concours ou de choisir les concepteurs sur la base de dossiers de candidature et d'entrevues.

RECOMMANDATIONS

Au terme de la présente étude, il nous apparaît important de formuler des recommandations à divers niveaux. Elles concernent:

1°) la diffusion des connaissances actuellement disponibles et la sensibilisation des citoyens d'Outremont au patrimoine qui est le leur, ainsi qu'à l'intérêt et aux moyens de le mettre en valeur,

2°) l'élargissement de ces connaissances par quelques études d'appoint,

3°) les actions concrètes que la Ville pourrait poser pour amorcer et stimuler la mise en valeur du patrimoine outremontais,

4°) l'élaboration du cadre réglementaire et opérationnel le plus approprié pour garantir la conservation et la mise en valeur du patrimoine, dans un esprit d'ouverture aux changements nécessaires et de sympathie à l'égard de l'innovation ou des recherches d'avant-garde.

- A. **Recommandations relatives à la diffusion des connaissances actuellement disponibles et à la sensibilisation des citoyens au patrimoine.**
1. Des **copies** de toutes les pièces de la présente étude devraient être déposées aux Archives municipales, à la Bibliothèque municipale, à la Commission consultative d'urbanisme et au Service des permis et inspections de la Cité d'Outremont.
 2. Une **présentation audio-visuelle** de toutes ces pièces, de leur utilité et - malgré les apparences- de leur facilité d'emploi devrait être faite aux membres de la Commission consultative d'urbanisme, au personnel concerné du Service des permis et inspections et éventuellement aux membres du Conseil de Ville.
 3. Certaines des pièces (comme le numéro spécial de la revue Continuité de l'automne 1991) devraient, en tout ou en partie, faire l'objet de **traductions** en langue anglaise et éventuellement en langue hébraïque, afin de rejoindre une fraction importante des citoyens d'Outremont qui ne lit pas le français.
 4. La première partie du présent rapport-synthèse, et tout particulièrement les dimensions qui n'ont pas été traitées dans le numéro de Continuité (intérêt du territoire de la ville, étapes de son développement, personnalités qui y ont vécu, etc...) devrait être résumée et faire l'objet d'une **publication haut de gamme** abondamment illustrée dont la parution pourrait coïncider avec le tricentenaire de la fondation de la Côte Sainte-Catherine, en septembre 1994.
 5. Une **exposition** traitant sensiblement des mêmes aspects que la publication ci-dessus mentionnée devrait être organisée pour la même occasion et être accessible gratuitement à tous les citoyens. Les panneaux devraient présenter les éléments les plus intéressants de l'histoire et de la ville actuelle d'Outremont sous la forme la plus visuelle possible, avec un minimum de textes explicatifs. Un vidéo pourrait accompagner l'exposition et des copies pourraient en être vendues. Après l'année du tricentenaire, ces panneaux pourraient être réexposés sur une base permanente dans les divers locaux de l'administration municipale accessibles au public.
 6. Une dizaine de **tours auto-guidés** donnant plus de précisions que le numéro spécial de la revue Continuité devraient être enregistrés sur la base du matériel contenu dans la présente étude afin de permettre aux citoyens et aux visiteurs d'Outremont de découvrir sur les lieux mêmes et à leur rythme, tous les éléments intéressants de la ville. Ces cassettes, et les appareils nécessaires pour les entendre, pourraient être loués à la Bibliothèque municipale ou au Service des loisirs de la ville.

7. La Ville devrait vérifier la possibilité de réaliser avec l'aimable concours de la télévision communautaire d'Outremont et des propriétaires concernés une **série de "capsules" télévisuelles** présentant à chaque semaine -pendant une saison ou une année- certains des bâtiments ou des lieux les plus intéressants de la ville.

8. De même la Ville devrait inciter l'une ou l'autre des publications outremontaises (Images d'Outremont, Le Journal d'Outremont, L'Express d'Outremont) à inclure dans ses colonnes une **chronique régulière** qui aide les citoyens à découvrir et à apprécier leur patrimoine.

9. La Ville devrait aussi, avec le concours des diverses maisons d'enseignement d'Outremont, élaborer un programme d'activités propres à **sensibiliser la jeunesse** à la beauté et aux problèmes de son environnement immédiat.

10. Un **groupe de travail de courte durée** - dont les membres représenteraient les diverses tranches d'âge et composantes socio-culturelles de la ville - devrait être formé pour donner son avis sur les meilleurs moyens à prendre afin de rejoindre et sensibiliser efficacement toutes les fractions de la population outremontaise à la valeur et aux problèmes de conservation du patrimoine (Conférences, cours, concours, évènements spéciaux, ...).

- B. Recommandations relatives aux compléments de recherche qui apparaissent désirables.**
11. Une **carte géologique** devrait être établie afin de préciser l'emplacement des curiosités pouvant être mises en valeur ou du moins conservées et protégées (affleurements de syénite, brèches, position de la faille du rapide du Cheval Blanc, ...).
 12. L'étude déjà réalisée par la société Foreso pour les arbres de rues devrait être complétée par un **inventaire des espèces végétales** que l'on trouve dans les parcs et sur la montagne afin de reconnaître les spécimens les plus intéressants, évaluer leur état de conservation et formuler des propositions de sauvegarde.
 13. Un inventaire de la **faune** qui habite encore ou transite par la colline d'Outremont devrait être réalisé afin de déterminer les moyens d'assurer sa survie, pour l'agrément et les bénéfices pédagogiques que peut en retirer la population métropolitaine.
 14. Une **vérification du potentiel archéologique** de la ville devrait être effectuée, notamment pour confirmer ou infirmer définitivement la théorie d'Aristide Beaugrand-Champagne à l'effet que le site d'Hochelaga se trouvait à Outremont.
 15. Une **étude de la population ancienne** de la ville devrait être effectuée - entre autres à partir des Bottins Lovell's - afin de:
 - 1°) documenter la valeur historique qui peut s'attacher à certains bâtiments du fait des personnalités qui y ont vécu et
 - 2°) dresser un inventaire de celles qui mériteraient d'être commémorées d'une manière ou d'une autre, sur une base occasionnelle ou au contraire permanente.
 16. Un **examen systématique de tous les plans d'architecture conservés par la Ville** devrait être fait pour:
 - 1°) y relever le cas échéant les informations qui n'ont pu être retracées jusqu'à présent sur le commanditaire, le concepteur, l'entrepreneur et la date des travaux;
 - 2°) les comparer à l'état actuel des bâtiments et établir dans quelle mesure ils peuvent éventuellement servir à la réparation ou à la restauration d'éléments significatifs extérieurs disparus ou abimés.
 17. Une **étude détaillée du patrimoine architectural et sculptural du cimetière Mount Royal** permettrait de mieux évaluer ses richesses et les moyens envisageables pour les préserver (en particulier dans le cas des caveaux et monuments de familles éteintes, émigrées ou désintéressées); elle permettrait aussi de localiser les monuments qui commémorent les figures importantes de l'histoire d'Outremont.

18. Une **étude détaillée des bâtiments** qui présentent une importance ou une ancienneté particulières et dont l'histoire n'a pu être totalement éclaircie sans établir la chaîne des titres ou procéder à d'autres recherches d'envergure devrait être effectuée. Cette étude, qui devrait en principe concerner tous les édifices construits avant la création du Service des permis, apparaît particulièrement souhaitable pour les bâtiments suivants:
- 1°) la maison Bagg (actuel Hôtel de Ville),
 - 2°) la ferme Bouthillier ou manoir McDougall, ou encore "ferme Outremont" (221-223 avenue McDougall),
 - 3°) la maison sise au 343 chemin de la Côte-Sainte-Catherine,
 - 4°) la maison Aimbault ou Imbeault (637 chemin de la Côte-Sainte-Catherine),
 - 5°) la maison Edward ou "Woodside Cottage" (792 chemin de la Côte-Sainte-Catherine),
 - 6°) la maison Radley-Beaudry (275 avenue Outremont).
19. Une étude portant sur **Outremont comme motif d'inspiration** dans la littérature et la peinture québécoises permettrait d'apprécier son importance culturelle à l'échelle nationale.

C. Recommandations relatives aux actions concrètes que la Ville pourrait poser pour amorcer et stimuler la mise en valeur du patrimoine outremontais.

20. Nous suggérons avant tout que la Ville donne l'exemple en adoptant **un plan et un programme de mise en valeur de son territoire, de son histoire et de ses propriétés**, soit, plus précisément:

1°) la **mise en valeur de son périmètre**, notamment aux points qui donnent accès à son territoire et lui tiennent lieu de "portes". Il y a lieu de penser qu'un panneau fixé à un poteau n'est pas une solution satisfaisante. S'il est vrai que tous les points d'accès de la ville ne se prêtent pas aussi facilement à un signal prestigieux, d'autres permettent au contraire un geste significatif. A titre d'exemple, le dégagement qui enveloppe les bretelles d'accès à la traverse Rockland pourrait - s'il était bien traité - constituer une véritable "cour d'honneur" pour Outremont. La Ville devrait prendre le leadership pour éliminer le caractère de zone marginale qu'il conserve aujourd'hui. Une étude de design urbain est à faire ici.

2°) la **mise en valeur de son axe symbolique, le chemin de la Côte-Sainte-Catherine**. Un tel projet comprendrait:

- la réévaluation du rôle fonctionnel que les Outremontais veulent voir jouer à cette artère au sein du réseau métropolitain, notamment dans la perspective du redéveloppement de la cour de triage du Canadien Pacifique qui peut permettre de dévier une partie du trafic qui y débouche depuis le nord,
- l'inventaire de tous les points où l'on observe une forme ou une autre de dégradation physique ou esthétique (talus mal entretenus, arbres manquants, malades ou estropiés par trop d'émondages, murets et escaliers disloqués, bâtiments nécessitant des réparations, aspects hétéroclites dérivant de discordances formelles ou matérielles, ...),
- l'examen des solutions qui apparaissent possibles à court ou moyen terme pour chacun de ces problèmes, selon qu'elles relèvent de la seule municipalité ou demandent la collaboration des propriétaires riverains,
- l'élaboration d'un "code d'aménagement" des rives du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, qui - s'il était formellement adopté comme règlement - permettrait à l'avenir de prévenir la résurgence des mêmes problèmes.
- l'examen des moyens que l'on pourrait utiliser pour y évoquer certains éléments significatifs de l'histoire ou de la culture d'Outremont. Ainsi on pourrait voir:
 - a) comment l'ilôt de verdure situé au croisement des avenues Blomfield et Laurier pourrait être mis à profit pour faire comprendre que les premières concessions concédées en 1694 ne s'étendaient pas au sud-est de ce point,
 - b) comment le ruisseau d'Outremont pourrait être "redécouvert" devant la propriété des soeurs de l'Immaculée-Conception, là où il alimentait autrefois un abreuvoir à chevaux,
 - c) comment l'ilôt de verdure situé à l'ouest de l'Hôtel de ville pourrait être exploité pour indiquer que là se trouvait au début la frontière sud-ouest de la Côte Sainte-Catherine et qu'une barrière de péage a existé à proximité.

3°) la **régénération de son patrimoine paysager** non seulement en réalisant le plan déjà formulé par l'agence Foreso pour les arbres de rues mais en l'étendant à tous les parcs. Il pourrait être intéressant, pour la culture et l'agrément des citoyens d'y réintroduire les plaquettes d'identification des essences qui avaient valu des éloges à la Ville en 1937.

4°) la **réorganisation et la mise en valeur des archives municipales** : inventaire détaillé, classification, développement des instruments de recherche appropriés, réparation, élagage prudent, reproduction partielle, aménagement de salles d'entreposage sécuritaires, de salles de consultation commodées etc... Ce projet pourrait avantageusement être coordonné avec celui de la relocalisation de la bibliothèque ou des services les plus susceptibles de recourir aux archives.

5°) la **commémoration de personnalités importantes pour l'histoire d'Outremont**. Ceci peut se faire de diverses manières: érection d'un monument, apposition de plaques, révision et enrichissement de la toponymie (par exemple en donnant un nom à l'espace compris entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, l'avenue Nelson et l'avenue Villeneuve), appellations particulières de certaines salles des bâtiments publics, célébration annuelle, ...

6°) la **rénovation exemplaire des propriétés municipales les plus significatives** à commencer par l'ancienne maison Bagg (Hôtel de Ville), l'ancien temple presbytérien Outremont & Mount Royal (salle du Conseil), et l'ancienne Académie Notre-Dame de Bon-Secours (Service des Loisirs). Même si l'idée de regrouper tous les services municipaux en un seul lieu devait se concrétiser et amenait la Ville à évacuer, louer ou vendre les bâtiments qu'elle occupe aujourd'hui, il serait du plus mauvais effet qu'elle se lave les mains de ce qui pourra leur survenir, surtout dans le cas de la maison Bagg où a toujours logé l'administration municipale et qui jouit d'une position exceptionnelle sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine. Sa réaffectation est un des problèmes majeurs à résoudre avant qu'un déménagement soit résolu. Si les services municipaux devaient être relogés dans la maison provinciale des Clercs de Saint-Viateur ou tout autre bâtiment d'intérêt historique, le recyclage de l'édifice aura, qu'on le veuille ou non, une dimension exemplaire du fait qu'elle aura été entreprise sous l'égide de la municipalité. Conséquemment, celle-ci ne devra rien négliger pour bien reconnaître les caractères essentiels du bâtiment et la marge de manoeuvre qu'il permet dans les nouveaux aménagements.

7°) la **construction d'un parking sous les tennis du parc Saint-Viateur** afin de faciliter la réanimation du Théâtre Outremont, pièce majeure de la vie culturelle outremontaise. La création d'une société para-municipale pouvant acquérir et gérer le Théâtre devrait aussi être examinée.

- 8°) l'**embellissement des aires de stationnement et des mini-parcs** par des plantations périphériques et un traitement artistique des murs mitoyens aveugles.
21. Nous suggérons ensuite **que la Ville incite les citoyens à participer** à l'effort de conservation et mise en valeur du patrimoine de toutes les façons possibles:
- 1°) en acquérant et en mettant à leur disposition - à la **Bibliothèque** - les publications les plus pertinentes en matière de réparations, rénovation, restauration, recyclage et modification des édifices,
- 2°) en leur fournissant au moment où ils en ont besoin, le **guide "Construire à Outremont"** que nous préparons en ce moment et une copie des **fiches analytiques** déjà déposées qui peuvent les aider (fiches concernant leur rue, le type de bâtiment dont ils sont propriétaires, la période de sa construction, et dans certains cas la manière de son architecte et la fiche descriptive de leur bâtiment même).
- 3°) en constituant à leur intention une **banque de références** de personnes ou d'organismes susceptibles de les aider dans leurs projets,
- 4°) en les invitant à discuter le plus tôt possible de leurs projets avec les membres de la **Commission d'urbanisme** qui peuvent leur donner des conseils précieux,
- 5°) en créant un **concours annuel** menant à la reconnaissance officielle des meilleures interventions dans chaque quartier et dans toute la ville par l'attribution d'un diplôme, d'une médaille ou d'un prix en argent ainsi que par un événement médiatique,
- 6°) en créant un **programme d'aide financière** à la réparation, la rénovation, la restauration ou la mise en valeur des propriétés, éventuellement sous forme de remise partielle et temporaire de taxes; un tel programme pourrait être calibré en fonction de l'envergure des travaux entrepris et conditionnel à l'observance de certaines normes; il pourrait être accessible non seulement aux propriétaires des immeubles concernés mais aussi aux personnes ou organismes qui pourraient offrir des bourses destinées à ces fins,

7°) en faisant une **inspection annuelle de la tenue extérieure des propriétés** de manière à reconnaître les travaux qui deviennent urgents et à stimuler directement les propriétaires concernés,

8°) en provoquant la création d'un **groupe de réflexion chargé de formuler des recommandations quant à la vocation et à l'aménagement éventuel du boisé** situé au sud de la maison-mère des soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie (la Corporation du cimetière Notre-Dame des Neiges qui en est propriétaire, la Corporation du cimetière Mount-Royal, l'Université de Montréal, les religieuses et les autres citoyens qui en sont les voisins, l'Association des amis de la montagne, la Ville de Montréal en raison de son projet d'aménagement "des trois sommets" du mont Royal, les policiers de la Communauté urbaine de Montréal pour les questions relatives à la sécurité publique, et enfin, pour la Cité d'Outremont, un représentant de la Commission d'urbanisme et de ses conseillers en matière de patrimoine.

- D. **Recommandations relatives à l'élaboration d'un cadre réglementaire et opérationnel apte à garantir la conservation et la mise en valeur du patrimoine.**
22. Une **révision des règlements** de zonage et de construction actuellement en vigueur apparaît nécessaire, notamment pour sauvegarder l'harmonie qui existe entre les bâtiments contruits par paire ou en série. Il s'agit dans ces cas aussi bien d'assurer la conservation des traits qui distinguent chacune des unités que de ceux qui les apparentent.
23. Afin de faciliter une telle révision des règlements nous recommandons que la Ville fasse effectuer une **analyse des règlements en vigueur dans un certain nombre de villes** qui ont adopté des mesures particulières pour la conservation de leur patrimoine **ainsi que du fonctionnement des instances responsables de leur application** (Boston, Charleston, Londres, Montréal, Providence, ...).
24. Compte tenu de l'importance historique, économique et environnementale du redéveloppement d'ores et déjà envisagé pour **la Cour de triage** du Canadien Pacifique, nous recommandons que:
- 1° la Ville définisse les **paramètres de design** souhaités dans le secteur, non seulement en termes de fonctions, de zonage, de hauteurs, d'alignements, ... mais encore en termes de conservation des perspectives significatives, d'évocation des limites des 6 premières concessions, de rappel de la fonction ferroviaire, etc... De telle sorte que l'on sente à la fin que le nouveau développement n'a pas poussé sur un site nouvellement rattaché à la ville mais au contraire sur un terrain qui en a au contraire partagé les destinées depuis le début.
- 2°) **la conception** de ce redéveloppement soit confiée à des équipes choisies par voie de concours ou sur la base de dossiers de candidature complétés par des entrevues.
25. Compte tenu de la complexité des problèmes que le Service des permis et inspections (ou équivalent futur) est appelé à rencontrer dans la gestion du patrimoine bâti, nous recommandons qu'au moins son Directeur ait reçu ou reçoive une **formation spécialisée** en conservation du patrimoine.
26. Compte tenu du nombre de projets de modifications et d'agrandissements que la Commission d'urbanisme sera inévitablement amenée à examiner dans le contexte d'une ville presque entièrement bâtie, c'est-à-dire du nombre de projets d'interventions sur le patrimoine existant, nous recommandons que la Ville rémunère tous les membres de la **Commission d'urbanisme** pour leurs services de manière à pouvoir compter sur leur pleine disponibilité.

27. Compte tenu de l'importance particulière des bâtiments des première et seconde catégories patrimoniales, et de la nécessité pour la Commission d'urbanisme de disposer d'instruments de travail adéquats, nous recommandons que la Ville fasse effectuer un **relevé photographique d'appoint** qui donnerait une vision plus complète de l'extérieur de ces bâtiments, et notamment de leurs détails significatifs à protéger. Un tel relevé photographique permettrait par ailleurs de compléter l'inventaire déjà déposé (quelques bâtiments nouveaux ayant été érigés depuis l'automne 1988) et de reprendre quelques photographies sous-exposées ou sur-exposées.
28. Pour les mêmes raisons nous recommandons d'ajouter aux fiches descriptives des bâtiments des deux premières catégories patrimoniales une **reproduction des divers documents iconographiques disponibles** pouvant donner aux membres de la Commission d'urbanisme une connaissance immédiate de l'état d'origine et des modifications déjà subies par ces bâtiments.
29. Compte tenu de l'importance des interventions futures dans la conservation ou la détérioration du patrimoine, nous recommandons que la Commission d'urbanisme précise, adopte et diffuse officiellement les **critères d'évaluation** qu'elle jugera bon de retenir sur la base du présent rapport pour évaluer les projets qui lui seront présentés. Cette action peut évidemment mener à la révision de règlements existants ou à la formulation d'un nouveau règlement.
30. Compte tenu de la diversité des moyens que la municipalité peut retenir pour assurer la conservation du patrimoine d'Outremont, y compris possiblement la désignation de la totalité de son territoire comme site du patrimoine, il apparaît surtout essentiel que la Ville crée un **Comité** non partisan dont la tâche serait:
- 1°) d'évaluer l'opportunité, les avantages, les inconvénients éventuels et les diverses implications des formules envisageables.
 - 2°) de recommander au Conseil de Ville les modalités de gestion qui lui apparaîtront les plus appropriées.

Ce Comité devrait à notre avis réunir:

- le maire ou le gérant de la Cité d'Outremont,
- la présidente de la Commission d'urbanisme,
- un représentant de l'opposition officielle,
- l'aviseur légal de la municipalité,
- un représentant des urbanistes-conseils de la municipalité,
- un représentant des conseillers de la municipalité en matière de patrimoine,
- un représentant de l'Association des citoyens d'Outremont.

(Ce Comité peut d'ores et déjà être constitué. Il pourrait toutefois tirer avantageusement parti des conclusions de l'analyse des réglementations en usage dans d'autres municipalités que nous avons suggérée plus haut dans notre recommandation #25).

BIBLIOGRAPHIE

ARCHIVES

- Archives de la Bibliothèque nationale du Québec, Fonds Félix Barrière,
Archives du Centre canadien d'architecture, Fonds Lemieux.
Archives des Clercs de Saint-Viateur
Archives Nationale du Québec, Fonds Morisset
Archives des Soeurs des Saints-Noms-de-Marie-et-de-Jésus
Archives des Soeurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception
Archives de la Ville d'Outremont, Committee Minute Book, 1914-1939.
Procès-verbaux des réunions du Conseil de 1875 à 1939.
Spicilèges, 5 vol. (AVO-S).
Archives de la Bibliothèque de Westmount, Cartes postales anciennes.
Archives du Musée McCord, Fonds Notman.

RAPPORTS D'ETUDES, THESES ET TEXTES INEDITS

- Bodson, Gabriel et Louis-Alain Ferron, Etude comparative des cimetières Mount Royal et Notre-Dame-des-Neiges, Université de Montréal, Montréal, 1983.
Bouchard, André, Excursions de botanique I, Département des Sciences biologiques de l'Université de Montréal, Cours BIO 1305, Syllabus de l'automne 1978.
Communauté urbaine de Montréal, Dossiers de recherche pour la préparation du répertoire d'architecture traditionnelle, Montréal, 1979-1989.
-----, Sommaire du rôle foncier, exercice financier 1993, Montréal, 1er octobre 1992.
Décarie, Jean, Un site du patrimoine pour Outremont, Outremont, [1988].
Di Tomasso, Johanne, Portrait des diverses ethnies d'Outremont (Etude présentée au Comité interculturel d'Outremont, Ville d'Outremont, 22 août 1990, 61 p.
Foreso Inc, Plan de gestion des arbres de rues et politique de foresterie urbaine pour la ville d'Outremont, Foreso Inc., Longueuil, mars 1990, 84 p.
Michaud, Josette, Evaluation patrimoniale, 708-710 chemin de la Côte-Sainte-Catherine, "Maison George E. Cooke", Outremont, 1989, 12 p. + annexes.
Normandin, G.: Outremont, étude économique, (thèse présentée pour l'obtention d'une licence en sciences commerciales), Montréal, 1949.
Ricour, Françoise, Outremont, monographie urbaine, (thèse pré-doctorale, Faculté des Lettres, Université de Montréal), Montréal, 1962, 156 p. + 37 pl.
Société Jean-Claude La Haye, urbanistes-conseils, Cité d'Outremont. Cadre d'une réglementation de zonage, Montréal, août 1968
-----, Cité d'Outremont. Projet de règlement de zonage, [Montréal], mars 1966.
-----, Cité d'Outremont. Programme détaillé de rénovation urbaine, Montréal, 1971, 96p.

LIVRES, BROCHURES, DEPLIANTS

- Anonyme, Ce qu'il vous faut savoir sur Outremont ... Dix années de progrès 1947-1957 / Facts you should know about Outremont ... a decade of growth ... 1947-1957, [Cité d'Outremont, Outremont, c. août 1958], 60 p.
-----, Le diocèse de Montréal à la fin du dix-neuvième siècle, Eusèbe Sénécal & Cie, Montréal, 1900, 800 p.
-----, Observation d'oiseaux au cimetière Mont-Royal, Compagnie du Cimetière du Mont-Royal, Outremont, [1992].
-----, Sainte-Madeleine d'Outremont célèbre son cinquantenaire, 1908-1958, Montréal, 1958, 70 p.
Baedeker, Karl, The Dominion of Canada with Newfoundland and an excursion to Alaska; handbook for travellers, Baedeker, Leipsic, 1894, 254 p.
Baedeker, Karl, The Dominion of Canada with Newfoundland and an excursion to Alaska; handbook for travellers, Baedeker, Leipsig, 1907, 331 p.

- Beauregard, Ludger, éd., Montréal, guide d'excursions / field guide, 22^e congrès international de géographie / 22nd international geographical congress, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1972.
- Beauregard, Ludger, Toponymie de la région métropolitaine de Montréal, Ministère des terres et forêts du Québec, (Commission de géographie), [Montréal], 1968.
- Bisson, Pierre-Richard: Outremont et son patrimoine, Continuité, (hors-série # 2), Québec, automne 1991.
- Bisson, Pierre-Richard et Suzel Perrotte: Inventaire des travaux d'architectes à Outremont de 1904 à 1987, Architecture 1990 et Presses de l'Ordre des architectes du Québec, 1987, 156 p.
- Braudel, Fernand et Mollat du Jourdin, Michel (éd.), Le monde de Jacques Cartier, Libre-Expression (Montréal) et Berger-Levrault (Paris), 1984.
- Brown, George W. et Marcel Trudel (éd.), Dictionnaire biographique du Canada, (12 vol. et index onomastique), Presses de l'Université Laval, Québec, 1966 - 1991.
- Cité d'Outremont, Outremont, la cité magnifique, Outremont, 1957.
- , Principaux règlements, Outremont [s.d.].
- , Règlement de construction no. 1156. Mise à jour le 20 avril 1990, Outremont, 1990.
- , Règlement de zonage no. 1177, Ville d'Outremont 2 juillet 1991, Outremont, 1992.
- , Règlements de construction et de plomberie de la Cité d'Outremont (tels qu'amendés au 1er avril 1925), Outremont, 1925, 93 + x p.
- , Règlements de construction de la Cité d'Outremont (tels qu'amendés au 9 juin 1939), Financial Times, Montreal, 1939, 105 + xvi p.
- , Règlements d'Outremont - Outremont by-laws, Outremont, 1955.
- , Ville d'Outremont, règlement de zonage no 1044-1, Outremont, 1985.
- City of Outremont, Chronological list of the by-laws of the city of Outremont (as of November 9, 1955), Outremont, 1955.
- Collard, Edgar A., Montreal, The Days That Are No More, Doubleday, Toronto / New York, 1976, 316 p.
- Communauté urbaine de Montréal, Les appartements, (Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la communauté urbaine de Montréal), Montréal, 1991.
- , Architecture rurale, (Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la communauté urbaine de Montréal), Montréal, décembre 1986.
- , Les couvents, (Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la communauté urbaine de Montréal), Montréal, septembre 1984.
- , Les édifices publics, (Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la communauté urbaine de Montréal), Montréal, novembre 1981.
- , Les édifices scolaires, (Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la communauté urbaine de Montréal), Montréal, novembre 1980.
- , Les églises, (Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la communauté urbaine de Montréal), Montréal, mars 1981.
- , Les magasins, les cinémas, (Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la communauté urbaine de Montréal), Montréal, juin 1985.
- , Les résidences, (Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la communauté urbaine de Montréal), Montréal, juin 1987.
- Couturier, Marcel-Alain, Marcel Parizeau, L'Arbre (Collection L'Art Vivant), Montréal, 1945, 40 p. + 28 ill.
- Dechêne, Louise, Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle, Plon (Civilisations et mentalités), Paris et Montréal, 1974, 588 p.
- Dionne-Tousignant, Madeleine, éd., Echos et souvenirs: 80 ans en mémoire, paroisse Sainte-Madeleine d'Outremont, Outremont, 1990.
- Editeur officiel du Québec, Loi sur les biens culturels, L.R.Q., chapitre B-4, à jour au 2 avril 1986, Québec, 1986.
- Gagnon, Louis-Philippe (éd.), Charte de la Cité d'Outremont, Outremont, 1965, 276 p.
- Grenier, Cécile et Joshua Wolfe, Guide Montréal. Un guide architectural et historique, Libre Expression, Montréal, 1983, 341 p., circuit Outremont, pp. 201-213.
- Groupe d'intervention urbaine de Montréal, La montagne en question, 2 vol., Montréal, 1988, 111 + 77 p.
- Guernsey, Betty: Montréal à pied, Fidès, Montréal, 208 p., chapitre 9: "Outremont", pp. 176-192.
- Historic Sites Advisory Board of Manitoba (The), The Salvation Army, Manitoba Culture, Heritage and Recreation, Historic Resources Branch, Winnipeg, 1986, 16 p.
- Klein, Marilyn W. et David P. Fogle, Clues to American Architecture, Starhill Press, Washington & Philadelphia, 1986 (1985), 63 p.
- Lamarche, Gustave, La décoration de l'église Saint-Viateur d'Outremont, Imprimerie du Messager, Outremont, 1923, 37 p., 9 ill.
- Magnan, Hormisdas, Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec, Librairie d'Arthabaska Inc., Arthabaska, 1925, 738 p.
- Marsan, Jean-Claude, Montréal en évolution, Fidès, Montréal, 1974.
- Martineau, Jocelyne, Cinéma et patrimoine à l'affiche, Montréal, 1988, 52p.

- McAlester, Virginia & Lee, A field guide to american houses, Alfred A. Knopf, New York, 1990, 526 p.
- Mills, David, An Historical Walking Tour in the Mount Royal Cemetery / Une promenade historique au coeur du Cimetière Mont-Royal, The Mount Royal Cemetery Company, Outremont [1992].
- Murtagh, William J., Keeping time. The history and theory of preservation in America, The Main Street Press, Pittstown, New Jersey, 1988.
- Pinard, Guy, Les circuits pédestres de Montréal, Editions La Presse, Montréal, 1986 : circuit 5: Outremont, pp. 54-63.
- , Montréal, son histoire, son architecture, tome 1, Montréal, La Presse, 1987, 346 p. (ch. 42: "Le tunnel du Mont-Royal", pp. 246-250).
- , Montréal, son histoire, son architecture, tome 2, Montréal, La Presse, 1988, 421 p. (ch. 20: "Le théâtre Outremont", pp. 136-141).
- Poppeliers, John C., S. Allen Chambers jr. et Nancy B. Schwartz, What style is it?, a guide to american architecture, National Trust for Historic Preservation (Historic american buildings survey), The Preservation Press, Washington, 1983, 111 p.
- Prince, Lorenzo et al. (éd.), Illustrated Montreal old and new, Montreal, International Press Syndicate, s.d., 501 + vii p.
- Rémillard, François et Brian Merrett, L'architecture de Montréal. Guide des styles et des bâtiments, Editions du Méridien, Montréal, 1990, 222 p.
- Reny, Claude, Principes et critères de restauration et d'insertion. Le patrimoine architectural d'intérêt public au Québec, Direction des communications, Ministère des Affaires culturelles, Gouvernement du Québec - Les publications du Québec, Québec, 1991.
- Robert, Père Pierre, Vie du Père Louis Querbes, Fondateur de l'Institut des Clercs de Saint-Viateur. (1793-1859), Librairie Albert Dewit, Bruxelles, 1922, 670 p.
- Roy, Antoine (éd.), L'île de Montréal en 1731. Aveu et dénombrement des Messieurs de Saint-Sulpice, seigneurs de Montréal, Archives de la Province de Québec, Québec, 1943, 176 p.
- Roy, J.-A., c.s.v., 1933-1934. Album paroissial, Paroisse Saint-Viateur d'Outremont, 24 p.
- Rumilly, Robert, Histoire d'Outremont, 1875-1975, Leméac, Montréal, 1975, 469 p.
- Soeurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception, Les trente premières années de l'Institut des Soeurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception, 1902-1932, Imprimerie de la maison-mère, Montréal, 1962.
- Stovel, Herbert, La sauvegarde des ensembles historiques urbains en période d'évolution: un guide de gestion, Comité du programme, Colloque international des villes du patrimoine mondial, Québec, 1991.
- Tessier, Hector, c.s.v., Saint-Viateur d'Outremont, Presbytère Saint-Viateur, Outremont, 1954, 675 p.
- Van Buren, Maurie, Houses styles at a glance. An illustration guide, Longstreet Press, Atlanta, 199, 126 p.
- Ville d'Outremont, Outremont, la cité magnifique, Outremont, 1957, non paginé.
- UNESCO, Conventions et recommandations de l'Unesco relatives à la protection du patrimoine culturel, UNESCO, Paris, 1990 (1983), 248 p.
- Wallace, W. Stewart (éd.), The Encyclopedia of Canada, (6 vol.), University Associates of Canada Limited, Toronto, 1940.

ARTICLES

- Ajax, "Some big municipal men. J. Duchastel de Montrouge, C.E.", Canadian Municipal Journal, vol XII, n. 4, Toronto, 1916.
- Anonyme, "A 500-car garage on the ramp system", Contract record and engineering review, vol. 39, no. 21, pp. 548-549.
- , "A distinctive home in Outremont", Star, Montreal, march 22, 1930, (AVO-S, v. III, p. 96).
- , "A growing church in the north end", Star, Montreal, november 19, 1910.
- , "A l'école de musique Vincent d'Indy. Une salle de concert érigée sans déficit", Montréal-matin, Montréal, 18 novembre 1964.
- , "A million dollar apartment block for Outremont", Contract record and engineering review, october 23, 1929, p. 1262.
- , "A Outremont. Le maire consulté sur le projet de \$100 millions", La Presse, 20 juin 1959 (ACO-S, v. VI, p. 83)
- , "A Outremont. Premier pas du cas "Strathcona" vers la cour suprême du Canada", Echo-Journal, Montréal, 5 juillet 1950.
- , "Adoption d'un règlement de construction", journal non identifié, mai 1928 (AVO-S, v. III, p. 52)
- , "Agrandissement d'un parc dans Outremont", Le Canada, Montréal, 31 mai 1928 (AVO-S, v. III, p. 52).
- , "Aile de 4 étages pour un couvent dans Outremont", La Presse, Montréal, 1er septembre 1938 (AVO-S, v. IV, p. 62).
- , "Ald. Bourassa outlines campaign for beautifying Outremont lawns and gardens", Weekly Examiner, may 8th, 1930 (AVO-S, v. I, p. 178)
- , "Ald. E. W. Sayer", The Montreal Herald, september 2, 1927, p. 6 (AVO-S, v. III, p. 26)
- , "Ald. E. W. Sayer elected head of Outremont curling club for coming season", Weekly Examiner may 14th, 1931 (AVO-S, no. 442, p. 49)
- , "Ald Ernest Pitt, chairman of the Parks Committe ...", Standard, june 14th, 1930 (AVO-S, v. I, p. 186)
- , "Alderman Ernest W. Sayer", The Montreal Herald, october 28, 1927, p. 6 (AVO-S, v. III, p. 35)

- Anonyme, "Aldermen Sayer and Ethier appointed to arrange for war memorial fund drive", The Montreal Herald, september 16, 1927, pp. 6-7.
- , "Among historic families of Outremont that of Beaubien stands out prominently", The Montreal Herald, June 3rd, 1927, p. 6 (AVO-S, v. III, p. 12)
- , "An Outremont by-law forbids the cock to crow in this suburb", The Montreal Herald, november 18, 1927, p. 2.
- , "Annual report of Outremont given", Star, february 16th, 1929 (AVO-S, v. III, p. 66)
- , "Arboreal wealth", Gazette, may 12th, 1930 (AVO-S, v. III, p. 99)
- , "Architecte de renom décédé à l'âge de 74 ans", La Presse, Montréal, 19 décembre 1950, (AVO-S, v. V, p. 39).
- , "Aristide Beaugrand-Champagne", Journal, Royal architectural institute of Canada, december 1945, pp. 268-269.
- , "Au parc Saint-Viateur", La Presse, 24 octobre 1931 (AVO-S, v. III, p. 150)
- , "Baptists are building fine new church in Outremont", Witness, Montreal, June 10, 1911.
- , "Beautiful lake in municipal park", journal non identifié (AVO-S, v. I, p. 50)
- , "Beautiful West End park", The Montreal Herald, July 2nd, 1927 (AVO-S, v. III, p. 17)
- , "Beautifying of Parks near completion in Outremont", Weekly Examiner, may 28th, 1931 (AVO-S, v. III, p. 142)
- , "Beautifying the park", Heat and power, January 1933, p. 20 (AVO-S, v. III, p. 170)
- , "Les belles fleurs", La Patrie, 19 septembre 1937 (AVO-S, v. IV, p. 51)
- , "Boulevard qui s'étendra d'Outremont jusqu'à la rivière des prairies", La Presse, 3 mai 1911
- , "Bridle path was early roadway to Montreal" The Montreal Herald, May 13, 1927 (AVO-S, v. I, p. 34)
- , "CBC may purchase site in Outremont", Gazette, January 23rd, 1939 (AVO-S, v. IV, p. 69)
- , "Ce qui a fait le succès d'Outremont", Le Canada, 4 janvier 1929 (AVO-S, v. I, p. 106)
- , "Centre d'hygiène à Outremont", La Patrie, Montréal, 20 mai 1947 (AVO-S, v. IV, p. 157).
- , "La cérémonie de l'armistice à Outremont", Le Canada, 11 novembre 1929 (AVO-S, v. I, p. 153)
- , "Cette campagne dans les écoles d'Outremont", Le Bulletin, 11 mai 1930 (AVO-S, v. I, p. 178)
- , "La cité d'Outremont", Le Devoir, 9 mai 1936 (AVO-S, v. IV, p. 30)
- , "La cité d'Outremont s'adresse à la Com. des utilités publiques", Le Canada, 20 janvier 1927 (AVO-S, v. I, p. 4)
- , "Citizens wish variety in house architecture", The Montreal Herald, december 2, 1927 (AVO-S, v. III, p. 38)
- , "Les citoyens auront des arbres au prix coûtant", La Presse, 13 mai 1930 (AVO-S, v. III, p. 99)
- , "Citoyens d'Outremont ...", Le Canada, 3 mai 1927 (AVO-S, v. I, p. 31)
- , "City lost fine officer in person of Lieutenant Patrick J. Flynn of fire department", The Montreal Herald, november 25, 1927, p. 6 (AVO-S, v. III, p. 37)
- , "City makes gardening awards", Municipal review of Canada, september 1937 (AVO-S, v. IV, p. 51)
- , "City of Outremont, choice building locations offered for sale in finest residential sections of city", Star, August 5th, 1925 (AVO-S, v. I, s.p.)
- , "City stricken by loss of Hon. Louis Beaubien in first year of war", The Montreal Herald, september 30, 1927, p. 6.
- , "Commencement d'incendie à l'église d'Outremont", La Presse, Montréal, 2 novembre 1910.
- , "Commission d'urbanisme à Outremont", La Presse, 5 septembre 1968 (ACO-S, v. 190)
- , "Commission d'architecture à Outremont", La Presse, 3 septembre 1936 (AVO-S, v. IV, p. 36)
- , "Commission set up on town planning", The Montreal Star, August 8th, 1968 (ACO-S, v. 190)
- , "Conditions idéales de logement à Outremont", La Presse, 10 octobre 1942, (AVO-S, v. IV, p. 112)
- , "La construction", Le prix courant, 9 septembre 1921.
- , "La construction", Le prix courant, 21 octobre 1921.
- , "Construction dans Outremont", journal non identifié, 1927 (AVO-S, v. III, p. 45)
- , "La construction de semi-cottage ne sera pas permise", Le Canada, 14 avril 1928 (AVO-S, v. I, p. 77)
- , "La construction presque triplée dans Outremont", La Presse, 6 février 1936 (AVO-S, v. IV, p. 28)
- , "Constructions nouvelles à Outremont", La Presse, 9 avril 1938, (AVO-S, v. IV, p. 56).
- , "Control of building asked in Outremont", Star, september 3rd, 1936 (AVO-S, v. IV, p. 36)
- , "Council arranges for tennis season", Gazette, April 28th 1925 (AVO-S, v. I, p. 80)
- , "Council debate on traffic law for Bernard ave", Weekly Examiner, May 14th, 1931 (AVO-S, N.P.C., no. 442, p. 50)
- , "Cut off for Park and Mount Royal avenues", The Montreal Star, April 6th, 1938 (ACO-S, v. IV, p. 56)
- , "Dans le nouveau parc d'Outremont", La Presse, 15 septembre 1928 (AVO-S, v. III, p. 58)
- , "De nombreux travaux de voirie dans Outremont", journal non identifié (ACO-S, v. III, p. 51)
- , "Distinguished names on roll of first council", The Montreal Herald, January 27, 1928, p. 8.
- , "Duchess of Connaught fund appeal answered by Outremont citizens", The Montreal Herald, August 19, 1927, p. 6 (AVO-S, v. III, p. 24)
- , "Echange de téléphone à Outremont", La Presse, Montréal, 8 août 1912, p. 1.
- , "L'école d'Outremont", La Patrie, Montréal, 9 mai 1908.
- , "L'église catholique de Saint-Viateur, à Outremont", La Presse, Montréal, 15 juillet 1911.
- , "L'église d'Outremont", La Patrie, Montréal, 15 avril 1911.
- , "L'église MacVicar détruite", La Patrie, Montréal, 7 mars 1948 (AVO-S, v. IV, p. 177).
- , "Embellir, tel est le motto d'Outremont" Le Canada, 3 mai 1930 (AVO-S, v. I, p. 177)

- Anonyme, "Embellishment campaign started in Outremont by ald. Bourassa", Weekly Examiner, may 14th, 1931 (AVO-S, no. 442, p. 50)
- , "Embellissement", La Presse, 17 mai 1937 (AVO-S, v. IV, p. 46)
- , "En vue de la construction d'un viaduc", La Presse, 4 février 1937, AVO-S, v. IV, p. 43)
- , "Expect to open boulevard soon", Star, march 15th, 1926 (AVO-S, v. I, p. 45)
- , "L'externat ...", L'orateur d'Outremont, Outremont, 26 mars 1959, pp. 6-7.
- , "Fairmount ave, methodist church", Star, Montreal, december 3, 1910.
- , "Federated charities campaign recall way city lavished gifts", The Montreal Herald, october 21, 1927, p. 6 (AVO-S, v. III, p. 34)
- , "Le feu de l'église Ste-Madeleine. Avec leurs "pièces de musée" les pompiers d'Outremont font appel aux pompiers de Montréal", Dimanche-Matin, Montréal, 15 août 1954 (AVO-S, vol. IV, p. 139).
- , "First fire station was established seventeen years ago", The Montreal Herald, June 10, 1927, p. 6.
- , "French-canadian in trend and colonial in detail", Canadian homes and Gardens, January 1928.
- , "Frigidaire is far superior to ice", Journal, Royal architectural institute of Canada, november 1929, p. iv.
- , "General air of improvement pervaded council meetings during past twelve years", The Montreal Herald, september 30, 1927 (AVO-S, v. III, p. 31)
- , "Grande campagne d'embellissement", La Presse, 11 mai 1937 (AVO-S, v. IV, p. 46)
- , "Health centre is dedicated", Star, Montreal, may 20, 1947 (AVO-S, v. IV, p. 57).
- , "Herald extends thanks", The Montreal Herald, May 27, 1927, (AVO-S, v. I, p. 39)
- , "High-rise apartments. Outremont landlords to decide touchy issue", The Montreal Star, april 8th, 1965.
- , "High status symbol. Outremont gets shield", The Gazette, august 9th, 1963, p. 13. (ACO-S, no. 1057, p. 194)
- , "History of Beaubien family discloses Cartier's friend and traces estate's growth", The Montreal Herald, June 10, 1927 (AVO-S, v. III, p. 13)
- , "House of Mr. and Mrs. Paul Laroque, Outremont", Journal, Royal architectural institute of Canada, september 1939, pp. 202-203.
- , "How well do you know Montreal? Let's look at Dunlop avenue, Outremont", The Gazette, January 16th, 1939 (ACO-S, v. IV, p. 70).
- , "Humourous items and claims took seriousness and tension from meetings of Outremont council", The Montreal Herald, october 7, 1927, p. 6 (AVO-S, v. III, p. 32)
- , "Il ne faut pas que la poussière vienne gêner nos belles promenades" La Presse, 14 juin 1912, p. 1.
- , "Illness is fatal to J. A. Duchastel", Star, Montreal, february 21, 1938.
- , "L'immeuble du collège Stanislas à Outremont", La Presse, Montréal, 15 juillet 1938, p. 59 (AVO-S, v. IV, p. 59).
- , "Imposante cérémonie religieuse", [La Presse], Montréal, 22 juin 1931 (AVO-S, v. III, p. 143).
- , "L'inauguration d'un joli parc dans Outremont", La Presse, 23 octobre 1931 (AVO-S, v. III, p. 150)
- , "Incendie à l'église de Sainte-Madeleine: dommages de \$100,000", La Presse, Montréal, 14 août 1954 (AVO-S, v. IV, p. 138).
- , "L'Institut Jésus-Marie est vendu à l'Université de Montréal", Hebdo métropolitain, Montréal, 29 septembre 1966, p. 3.
- , "Intéressante initiative à Outremont", Le Devoir, 27 août 1937 (AVO-S, v. IV, p. 50)
- , "Interesting story told about origin of one of leading streets", The Montreal Herald, may 27, 1927, p. 6 (AVO-S, v. I, p. 39)
- , "It depends on Outremont", The Gazette, July 6th, 1959 (ACO-S, v. 1057, p. 25)
- , "J. A. Duchastel, 59, Port official, dies", The Gazette, Montreal, february 21, 1938.
- , "Joyce estate converted to pretty park", The Montreal Herald, July 8, 1927 (AVO-S, v. III, p. 18)
- , "Joyce home unfit for library use", Star, october 19th, 1937 (ACO-S, v. IV, p. 81)
- , "Large scale production of concrete tile in Montreal", Contract record and engineering review, vol. 34, no. 17, May 6, 1925, pp. 448-449.
- , "M. Raoul Gariépy ...", La Presse, Montréal, 1er mars 1913.
- , "Maire d'Outremont, décédé", La Presse, 27 juillet 1931 (AVO-S, v. III, p. 145)
- , "Many citizens witness official inauguration of new Pratt park", Weekly Examiner, october 24th, 1931 (AVO-S, no 442, p. 76)
- , "McNider-Aird Vault", The Montreal Herald, may 20, 1927, p. 6 (AVO-S, v. I, p. 36)
- , "Molson cabin - 17???", The Montreal Herald, Montreal, september 30, 1927 (AVO-S, v. III, p. 30).
- , "La Montagne, poumon de l'île", La Presse, 8 juillet 1959 (ACO-S, v. VI, p. 94)
- , "Monthly grant voted for use of patriotic fund by city council", The Montreal Herald, august 5, 1927, p. 6 (AVO-S, v. III, p. 22)
- , "Montreal endeavored to annex Outremont municipality in 1910", The Montreal Herald, June 17, 1927, p. 6
- , "Montreal, walk No. 10: Outremont: the upper crust", The Gazette, Montreal, [c. 1980]. (Dossiers CUM).
- , "Montreal "Countryside" ", journal non identifié (AVO-S, S.B., v. V, p. 111)
- , "Mournful last post is sounded over fund's plot as flagstaff was dedicated to war fallen", The Montreal Herald, september 2, 1927, p. 6 (AVO-S, v. III, p. 26)

- Anonyme, "New \$10,000 edifice soon to be built by the presbyterians at Outremont", Montreal Daily Herald, Montreal, march 21, 1910.
- , "New church for Outremont", Herald, Montreal, january 13, 1931 (AVO-S, v. III, p. 126).
- , "New hall honors composer", Star, Montreal, november 20, 1964.
- , "New MacVicar memorial church", Echo journal, october 4, 1949 (AVO-S, v. IV, p. 199).
- , "The new Macvicar memorial church", Witness, Montreal, march 14, 1913.
- , "New Outremont church approved", Star, Montreal, april 25, 1929, (AVO-S, v. I, p. 122).
- , "New Outremont post office open", Star, Montreal, november 4, 1930 (AVO-S, v. III, p. 82).
- , "New Outremont serpentine rink inspected by mayor and council", The Montreal Herald, january 6, 1928, p.5.
- , "New presbyterian church opened", Star, Montreal, november 14, 1910.
- , "New regulations control heating", journal non identifié, juin 1929 (AVO-S, v. I, p. 130)
- , "New Rockland apartment may spark development", The Montreal Star, Montreal, december 19, 1965, p. 29.
- , "New serpentine rink great asset to city", The Montreal Herald, december 23, pp. 5-6.
- , "New snow plough big acquisition to city", The Montreal Herald, december 9, 1927, p. 5.
- , "Ninety per cent opposed", The Gazette, july 11th, 1959 (ACO-S, no. 1057, p. 31)
- , "Nombreux amis aux funérailles de M. Aristide Beaugrand-Champagne", Echo journal, Montréal, 20 décembre 1950, p. 8 (AVO-S, v. V, p. 39).
- , "North end progress", Star, Montreal, july 1, 1911.
- , "Nouveau centre médical inauguré à Outremont", La Presse, Montréal, 20 mai 1947 (AVO-S, v. IV, p. 157).
- , "Le nouveau collège Stanislas", La Presse, Montréal, 10 juin 1942 (AVO-S, v. IV, p. 106).
- , "Nouveau parc pour embellir Outremont", La Presse, 15 septembre 1928 (AVO-S, v. III, p. 58)
- , "Nouveau parc public", Hebdo Métropolitain, 10 novembre 1966, p. 8.
- , "Nouveau pavillon de l'externat S.-Viateur", La Presse, Montréal, 29 août 1955 (AVO-S, v. IV, p. 160).
- , "Le Nouveau Théâtre d'Outremont", La Presse, Montréal, 13 août 1985.
- , "Nouvel échange de téléphone", La Presse, 8 août 1912.
- , "Nouvelle cathédrale orthodoxe", La Presse, Montréal, 10 mai 1965.
- , "La nouvelle église d'Outremont", La Presse, Montréal, 9 août 1912.
- , "Obituaries. Jules Alexandre Duchastel de Montrouge, M.E.I.C.", Engineering Journal, march 1938. (AVO-S, v. IV, p. 57)
- , "Old Radley House", The Montreal Herald, Montreal, may 20, 1927 (AVO-S, v. I, p. 36)
- , "Old resident relates many interesting incidents about early days in Outremont", The Montreal Herald, june 17, 1927, p. 7 (AVO-S, v. I, p. 55)
- , "Old Timer gives interesting view Outremont's growth", The Montreal Herald, april 22, 1927, p. 6 (AVO-S, v. I, p. 30)
- , "On a commencé à démolir la maison de la famille Joyce dans le parc du même nom", Le Canada, 19 octobre 1937 (AVO-S, P.N.N.C, v. IV, p. 80)
- , "On a planté un arbre commémoratif ...", Le Canada, 13 mai 1937 (AVO-S, v. IV, p. 46)
- , "One of our notable institutions "beyond the mountain", The Montreal Herald, Montreal, may 13, 1927 (AVO-S, vol. III., p. 4).
- , "One of Outremont's beautiful homes", The Montreal Herald, Montreal, august 5, 1927 (AVO-S, v. III, p. 22).
- , "Outline of history of city shows growth of Outremont from redman days to today", The Montreal Herald, august 12, 1927, p. 6 (AVO-S, v. III, p. 23)
- , "Outremont", The Montreal Herald, may 6, 1927, p. 6 (AVO-S, v. III, p. 3)
- , "Outremont a un surplus de \$22,035", La Presse, 16 février 1929 (AVO-S, v. III, p. 66)
- , "Outremont abounds excellent examples old architecture", The Montreal Herald, april 29th, 1927 (ACO-S, v. III, p. 2)
- , "Outremont accuse encore un surplus", La Patrie, 18 mai 1936 (AVO-S, v. IV, p. 31)
- , "Outremont adopts new garage rules", journal non identifié, juin 1929 (AVO-S, v. I, p. 130)
- , "Outremont; among first cities to see advantage of underground wiring", Courrier, January 26th, 1933 (AVO-S, v. III, p. 168)
- , "Outremont apartment project runs into municipal blockade", The Montreal Star, july 9th, 1959 (ACO-S, no. 1057, p. 30)
- , "Outremont blocks mountain flats", The Gazette, august 6th, 1959 (ACO-S, v. VI, p. 142)
- , "Outremont budget totals \$831,926", The Gazette, october 3rd, 1929 (AVO-S, v. I, p. 146)
- , "Outremont campaign for beautifying of homes now under way", Weekly Examiner, august 15th, 1931 (AVO-S, no. 442, p. 70)
- , "Outremont, cette ville pas comme les autres", Perspectives, vol. 190, no. 45, 9 novembre 1968, pp. 61-62.
- , "Outremont children evade heat", Star, august 1st, 1931 (AVO-S, v. III, p. 146)
- , "Outremont church dedicated. Church dedicated by Mgr Gauthier", Star, Montreal, december 14, 1931 (AVO-S, v. III, p. 152).
- , "Outremont city hall", The Montreal Herald, Montreal, october 28, 1927.
- , "Outremont city officials open garden exhibit", The Montreal Herald, september 2, 1927, p. 6 (AVO-S, v. III, p. 26)
- , "Outremont concludes its busiest season", The Montreal Herald, december 16, 1927, p. 6.

- Anonyme, "Outremont convent, near Montreal", *Canadian architect and builder*, Toronto, august 1906.
- , "Outremont curling club now is tenty-one years of age", *The Montreal Herald*, january 13, 1928, p. 5.
- , "Outremont doté d'un nouveau collège dès le mois de septembre prochain", *L'orateur d'Outremont*, Outremont, 19 juin 1959, p. 3-8. (AVO-S, v.6, p. 80).
- , "Outremont doté d'une nouvelle et superbe école", *Le Canada*, Montréal, 21 décembre 1936 (AVO-S, v. IV, p. 70).
- , "Outremont encore au premier rang pour l'immeuble", *La Presse*, 18 décembre 1930, (AVO-S, v. III, p. 123)
- , "Outremont est doté d'une nouvelle école", *La Presse*, Montréal, 21 decembre 1936 (AVO-S, v. IV, p. 40).
- , "Outremont garden prizes are awarded", *Star*, 1937 (AVO-S, v. IV, p. 80)
- , "Outremont gardens gain contest prizes", *Star*, august 31st, 1937 (AVO-S, v. IV, p. 51)
- , "Outremont gives permit for garage", *Gazette*, Montreal, 14 february 1928, p. 72 (AVO-S, v. I, p. 72).
- , "Outremont hard times hit citizens but help of council met needs", *The Montreal Herald*, october 21, 1927, p. 6 (AVO-S, v. III, p. 34)
- , "Outremont has surplus for year", *Star*, june 10th, 1933 (AVO-S, v. III, p. 174)
- , "Outremont hears valuation appeals", *The Montreal Herald*, september 9, 1927, p. 6 (AVO-S, v. III, p. 27)
- , "Outremont high lights during years 1898-1910", *The Montreal Herald*, december 9, 1927, p. 5.
- , "Outremont high lights during years 1910-1914", *The Montreal Herald*, december 16, 1927, p. 6.
- , "Outremont high lights during years 1914-1916", *The Montreal Herald*, december 23, 1927, pp. 5-6.
- , "Outremont high lights during years 1916-1920", *The Montreal Herald*, december 30, 1927, p. 2.
- , "Outremont high lights during years 1920-1926", *The Montreal Herald*, january 6, 1928, p. 5.
- , "Outremont high lights since days of Indians", *The Montreal Herald*, december 2, 1927 (AVO-S, v. III, p. 38)
- , "Outremont is proud of her academy", *Daily telegraph*, Montreal, august 16, 1913.
- , "Outremont; its history of today, a forerunner of a greater tomorrow", *North End Courier*, january 19th, 1933 (AVO-S, v. III, p. 168)
- , "Outremont - La petite cité résidentielle", *La Presse*, Montréal, 8 juillet 1911, p. 24.
- , "Outremont made its first contract with the M.L.H. and P. in 1902", *The Montreal Herald*, may 27, 1927, (AVO-S, v. I, p. 38)
- , "Outremont makes gardening awards", *Gazette*, august 31st, 1937 (AVO-S, v. IV, p. 50)
- , "Outremont model house attracting attention by scientists and builders", *Star*, Montreal, december 26, 1936 (AVO-S, v. IV, p. 41).
- , "Outremont named new city engineer in 1924 - Raoul Emile Lacroix", *The Montreal Herald*, november 4, 1927, p. 2.
- , "Outremont notes", *The Montreal Herald*, may 13, 1927, p. 6 (AVO-S, v. III, p.5)
- , "Outremont offers host of playgrounds to children as mishap reducing means", *Examiner Courier*, may 25th, 1933 (AVO-S, v. III, p. 174)
- , "Outremont original park", *The Montreal Herald*, july 2nd, 1927 (AVO-S, v. III, p. 17)
- , "Outremont, P.Q.", *Canadian municipal journal*", vol. XI, no. 2, february 1915, p. 66-70.
- , "Outremont park officially opened", *Star*, october 26th, 1931 (AVO-S, no. 442, p. 76)
- , "Outremont paving work progressing", journal non identifié, juin 1929 (AVO-S, v. I, p. 130)
- , "Outremont plans to beautify parks", journal non identifié (AVO-S, v.I, p. 177)
- , "Outremont planting to beautify district", journal non identifié, (AVO-S, v. I, p. 177)
- , "Outremont plants trees to royalty", *Gazette*, may 13th, 1937 (AVO-S, v. IV, p. 46)
- , "Outremont project straddles parkway", *The Gazette*, july 3rd, 1959 (ACO-S, no. 1057, p. 25)
- , "Outremont provides a valuable model for growing cities", *The Montreal Herald*, june 3rd, 1927, p. 6 (AVO-S, v. III, p. 31)
- , "Outremont school buildings enlarged", *Star*, Montreal, april 18, 1931 (AVO-S, v. III, p. 137).
- , "Outremont serait doté d'un nouveau et vaste parc", *Le Canada*, 6 juin 1929 (AVO-S, v. I, p. 130)
- , "Outremont sets example for all canadian cities; xmas trees predominate", *The Examiner*, january 8th, 1931 (AVO-S, v. III, p. 126)
- , "Outremont shows continuous gains", *Star*, june 11th, 1929 (AVO-S, v. I, p. 130)
- , "Outremont songe à l'installation de signaux lumineux", *La Presse*, 5 août 1937, AVO-S, v. IV, p. 50)
- , "Outremont surplus will be one of largest in city history, his worship says", *Weekly Examiner*, august 24th, 1932 (AVO-S, v. III, p. 162)
- , "Outremont takes pride in gardens", *Herald*, may 10th, 1940 (AVO-S, v. IV, p. 90)
- , "Outremont tennis project approved", *Gazette*, april 14th, 1928 (AVO-S, v. I, p. 77)
- , "Outremont to build new catholic school", *Star*, Montreal, june 4, 1936 (AVO-S, v. IV, p. 30).
- , "Outremont to have armoury", *The Montreal Herald*, december 9, 1927, p. 5.
- , "Outremont to vote \$173,000 referendum" *Star*, june 23rd, 1931 (AVO-S, v. III, p. 142)
- , "Outremont trains children to regard trees as sacred", *Standard*, december 12th, 1931 (AVO-S, v. III, p. 152).
- , "Outremont, une ville-jardin", *La Presse*, Montréal, 9 décembre 1911, pp. 5-6.
- , "Outremont veut être dénommée la ville-jardin", *La Presse*, 12 mai 1930 (AVO-S, v. III, p. 99)
- , "Outremont veut s'appeler la ville-jardin", *La Presse*, 12 mai 1930 (AVO-S, v. III, p. 99)

- Anonyme, "Outremont: ville de plaisance", Revue Populaire, 1943 (AVO-S, v. IV, p. 117)
- , "Outremont wages war on speeders", Gazette, June 7th, 1928 (AVO-S, v. III, p. 53)
- , "Outremont will make new high record in building operations", The Montreal Herald, September 9, 1927, p. 6 (AVO-S, v. III, p. 27)
- , "Outremont will open new thoroughfare", Star, Montreal, June 2, 1937 (AVO-S, v. IV, p. 47)
- , "Outremont's 'babbling brook'", The Montreal Herald, June 24th (AVO-S, v. I, p. 49)
- , "Outremont's city hall", Standard, Montreal, January 2, 1937.
- , "Outremont's town planning system secret of city well-known beauty", Northend Courier, February 2nd, 1933 (AVO-S, no 442, p. 125)
- , "Outremont's unique serpentine rink", The Montreal Herald, December 23rd, 1927, p. 5
- , "Outremont's war memorial", The Montreal Herald, May 27, 1927, p. 6 (AVO-S, v. I, p. 39)
- , "Outremont's war memorial was completed and unveiled by Haig", The Montreal Herald, November 11, 1927, p. 2 (AVO-S, v. III, p. 36)
- , "Outremont's water supply can be traced far beyond historic days of Cartier at Hochelaga", The Montreal Herald, June 24, 1927 (AVO-S, v. I, p. 49)
- , "Outremont will have pied piper", Gazette, May 6th, 1930 (AVO-S, v. I, p. 178)
- , "Palatial block for Outremont", journal non identifié, Janvier 1928 (ACO-S, v. III, p. 43)
- , "Les parcs d'Outremont", Le Canada, 12 juin 1928 (AVO-S, v. III, p. 53)
- , "Park properties of Outremont gained large addition in the purchase of Joyce properties", The Montreal Herald, July 15, 1927, p. 6 (AVO-S, v. III, p. 19)
- , "Parks system began twenty years since", The Montreal Herald, July 2, 1927 (AVO-S, v. III, p. 17)
- , "Paroisse durement éprouvée", La Patrie, Montréal, 15 août 1954 (AVO-S, vol. IV, p. 138-140).
- , "Passage of trucks on Rockland ave, scored at council meeting", Weekly Examiner, October 24th, 1931 (AVO-S, N.P.C. no. 442, p. 76)
- , "Pauvres même à Outremont", Le journal d'Outremont, vol. 8, no. 8, Outremont, décembre 1990, p. 8.
- , "Perspective de la somptueuse école ...", La Presse, Montréal, 5 juin 1915.
- , "Les plus beaux jardins de la ville d'Outremont", La Patrie, 31 août 1937 (AVO-S, v. IV, p. 50)
- , "Plus de terrains de jeux réclamés dans Outremont", La Presse, 13 juillet 1950 (AVO-S, S.B., v. V, p. 15)
- , "Pour les pompiers d'Outremont", La Presse, Montréal, 10 août 1912.
- , "Pratt park held official opening", Gazette, October 23rd, 1931 (AVO-S, v. III, p. 149)
- , "Pratt park Outremont's beauty spot", Weekly Examiner, August 17th, 1932 (AVO-S, v. III, p. 162)
- , "Present city of Outremont erected into municipality spring of early seventies", The Montreal Herald, May 20, 1927, pp. 6-7.
- , "Prochain budget de la cité d'Outremont", Le Canada, Montréal, 3 octobre 1929 (AVO-S, v. I, p. 146).
- , "Proclamation aux citoyens d'Outremont", Le Canada, 7 mai 1930 (AVO-S, v. I, p. 177)
- , "Proclamation to the citizens of Outremont", Gazette, May 8th, 1930 (AVO-S, v. I, p. 177)
- , "Progress is achieved with moderate taxes", The Montreal Herald, May 13, 1927, (AVO-S, v. III, p. 5)
- , "Progress of Church of the Ascension outlined", The Montreal Herald, January 27, 1928, p. 8.
- , "Progress of Outremont Presbyterian Outlined", The Montreal Herald, January 20, 1928, p. 8
- , "Progress of St. Giles United Church Outlined", The Montreal Herald, January 13, 1928, p. 5.
- , "Progress of temple baptist is outlined", The Montreal Herald, January 6, 1928, p. 5.
- , "Les progrès merveilleux que fait la pittoresque petite ville d'Outremont", La Presse, Montréal, 15 juillet 1911, pp. 1-2.
- , "Projet de parc dans Outremont remis à six mois", La Presse, 6 août 1931 (AVO-S, v. III, p. 146)
- , "Les propriétaires des plus beaux jardins de la ville d'Outremont", La Presse, 31 août 1937 (AVO-S, v. IV, p. 51)
- , "Prosperité à Outremont", La Patrie, 9 mai 1936 (AVO-S, v. IV, p. 30)
- , "Querbes courts and park", The Montreal Herald, July 8th, 1927 (AVO-S, v. III, p. 18)
- , "Raccourci à l'angle Parc-Mont-Royal", La Presse, 23 juillet 1953 (ACO-S, v. V, pp. 122)
- , "Radley home", The Montreal Herald, Montreal, September 30, 1927 (AVO-S, v. III, p. 30).
- , "Le rapport financier annuel de la ville d'Outremont indique de grands progrès et est adopté à l'unanimité", La Presse, 7 mars 1928 (AVO-S, v. III, p. 45)
- , "Recent domestic work in Montreal district", Construction, vol. XI, no 6, June 1918, pp. 187-192.
- , "Removal of toll gate was important step in history of town", The Montreal Herald, May 27, 1927, p. 6 (AVO-S, v. I, p. 39)
- , "Repair city hall in Outremont", The Gazette, Montreal, June 3, 1938.
- , "Residence of Late Alfred Joyce Safe", Weekly Examiner, August 8th, 1931 (AVO-S, no. 442, p. 70)
- , "Retrenchment began north end city during early spring of 1915", The Montreal Herald, July 15, 1927, p. 6 (AVO-S, v. III, p. 19)
- , "Review of the development of various types architecture in Outremont shown pictorially", The Montreal Herald, September 30, 1927, p. 6 (AVO-S, v. III, p. 31)
- , "La résidence de M. et Mme Edgar Armand ...", Architecture, Montréal, août 1946 (AVO-S, v. IV, p. 152).

- Anonyme, "Rockland underpass pact near", *The Montreal Star*, december 1st, 1965.
- , "La salle Claude-Champagne", *La Presse*, Montréal, 5 janvier 1965.
- , "Sanction was granted. "Beautifying Week" starts in Outremont May 12", *Gazette*, may 3rd, 1930
- , "Salvation army memorial hospital for Outremont", *Telegraph*, Montreal, July 5, 1913.
- , "Le service de tramways et la cité d'Outremont", journal non identifié, c. 1927-1930 (AVO-S, v. I, p. 2)
- , "S.- Germain d'Outremont", *La Presse*, Montréal, 22 juin 1931 (AVO-S, v.III, p. 143).
- , "Snow-cleaning can be thorough", *The Gazette*, april 3rd, 1938 (ACO-S, v. IV, p. 57).
- , "Solitude in the city", *The Montreal Herald*, June 24th, 1927, (AVO-S, v. I, p. 49)
- , "Les soeurs des SS. NN. de Jésus et de Marie prendraient possession de leur maison-mère à Outremont, à la fin de décembre prochain", *La Presse*, Montréal, 4 août 1925, p. 11.
- , "Sir Wilfrid Laurier's death in february 1920 grieved country: Outremont message of sympathy", *The Montreal Herald*, september 9, 1927, p. 6 (AVO-S, v. III, p. 27)
- , "Sport facilities are enjoyed by youngsters", *The Montreal Herald*, January 20, 1928, pp. 8-9.
- , "St. Cyril Playground", *The Montreal Herald*, July 8th, 1927 (AVO-S, v. III, p. 18)
- , "Steady and consistent growth revealed in history of town", *The Montreal Herald*, may 6, 1927, p. 6 (AVO-S, v. III, p. 3)
- , "Storm centre", *Gazette*, Montreal, december 10th, 1949.
- , "Le temple McVicar détruit", journal non identifié, (ACO-S, v. IV, p. 177)
- , "Terraced home-estates with rock gardens are numerous in north end", *The Montreal Herald*, november 25, 1927, p. 6 (AVO-S, v. I, p. 62)
- , "Terrain de piste et pelouse au-dessus du réservoir Bellingham", *La Presse*, 3 février 1965 (ACO-S, v. 193-4, p. 211)
- , "Terrebonne conflagration awoke Outremont to action", *The Montreal Herald*, october 14, 1927, p. 6 (AVO-S, v. III, p. 33)
- , "Theatre wanted for Outremont", *Star*, Montreal, august 3, 1928 (AVO-S, v. I, p. 90).
- , "TMR Acts on Rockland, asks three-party meeting", *The Gazette*, october 23rd, 1964 (ACO-S, v. 193-4, p. 207)
- , "Today's city officers in Outremont proven masters in their lines", *The Montreal Herald*, June 24, 1927.
- , "Les "tours d'habitation" sont maintenant permises. Investissements de \$7.5 millions à Outremont", *Montréal-Matin*, 10 juillet 1971 (ACO-S, v. 190)
- , "Traitement par la beauté", *La Presse*, Montréal, 6 juin 1949. (AVO-S, v. IV, p. 200)
- , "Tram and Bell Co. saw future of Outremont town many years ago", *The Montreal Herald*, July 2, 1927, (AVO-S, v. III, p. 17)
- , "Transplanted ship cabin", *Montreal Herald*, Montreal, may 20, 1927 (AVO-S, v. I, p. 35).
- , "Travaux publics de \$165,000 à Outremont", *La Presse*, 23 avril 1931 (AVO-S, v. III, p. 137)
- , "Trees and flowers planted to beautify Outremont and maintain it as model city", *Standard*, may 17th, 1936 (AVO-S, v. IV, p. 31)
- , "Trente années au service de la ville d'Outremont", *Le Canada*, 3 janvier 1929 (AVO-S, v. I, p. 105)
- , "Trente ans de loyaux services, Emile Lacroix", *La Patrie*, Montréal, 9 mai 1940 (AVO-S, v. IV, p. 90).
- , "Un arbre du couronnement à Outremont", *La Presse*, 7 mai 1937 (AVO-S, v. IV, p. 46)
- , "Un arsenal serait construit dans la ville d'Outremont", journal non identifié, janvier 1928 (AVO-S, v. III, p. 43)
- , "Un coin du parc de la ville d'Outremont", *La Presse*, 3 février 1934 (AVO-S, v. III, p. 181)
- , "Un coin pittoresque du parc de la ville d'Outremont", *La Presse*, 20 janvier 1934 (AVO-S, v. III, p. 181)
- , "Un exemple à suivre", *Le Canada*, 30 avril 1928 (AVO-S, v. I, p. 80)
- , "Un groupe de citoyens s'objecte à ce théâtre", *Le Canada*, Montréal, 19 juillet 1928 (AVO-S, v. I, p. 90).
- , "Un nouveau pensionnat", *La Presse*, Montréal, 12 décembre 1903.
- , "Un nouvel hôtel de ville à Outremont", *La Presse*, Montréal, 5 janvier 1956.
- , "Un premier bon mouvement. L'exécutif de Montréal prend des mesures pour protéger le Mont-Royal", *La Presse*, 9 juillet 1959 (ACO-S, v. VI, p. 94)
- , "Un projet que 122 propriétaires ont approuvé hier soir", *La Presse*, 26 janvier 1939 (AVO-S, v. IV, p. 70)
- , "Un surplus de \$23,755., pour la cité d'Outremont", *Le Canada*, 5 mars 1927 (AVO-S, v. I, p. 14)
- , "Une belle école à Outremont", *La Patrie*, Montréal, 10 août 1910.
- , "Une magnifique maison à Outremont", *La Patrie*, 10 juin 1911.
- , "Une maison-modèle sera construite à Outremont", *La Presse*, Montréal, 16 janvier 1937 (AVO-S, v. IV, p. 43).
- , "Une rue-modèle sera construite dans Outremont", *La Presse*, Montréal, 3 juin 1937 (AVO-S, v. IV, p. 47).
- , "Une semaine dite d'embellissement à Outremont même", *Le Bulletin*, 4 mai 1930 (AVO-S, v. I, p. 177)
- , "Une ville où les règlements sont observés", *Le Canada*, 25 avril 1929 (AVO-S, v. I, p. 122)
- , "Urbanistes, architectes. Les immeubles gêneront le parc de la montagne", *Le Devoir*, 2 mars 1959 (ACO-S, v. VI, p. 42)
- , "Very rapid development of park properties in Outremont has been made during the past five years", *The Montreal Herald*, July 8, 1927, (AVO-S, v. III, p. 18)
- , "Views conflict on theatre project", *The Gazette*, Montreal, July 19, 1928. (AVO-S, v.I, p. 90).
- , "Village became town during the year 1896", *The Montreal Herald*, may 13, 1927, p. 6 (AVO-S, v. III, p. 4)

- Anonyme, "Ville modèle", La Patrie, 8 mai 1936 (AVO-S, v. IV, p. 30)
- , "La visite des jardins de la ville d'Outremont se terminera lundi prochain", La Patrie, 14 août 1937 (AVO-S, v. IV, p. 50)
- , "Voulez-vous avoir le plus joli cottage d'Outremont", La Presse, Montréal, 24 janvier 1914.
- , "War clouds cleared away and earnest endeavor to re-establish was started", The Montreal Herald, september 16, 1927, pp. 6-7.
- , "War garden interest benefits through competitions in 1917", The Montreal Herald, august 26, 1927, p. 6 (AVO-S, v. III, p. 25)
- , "War memorial brought close to actuality: present pillar is a monument to citizen and soldier", The Montreal Herald, october 28, 1927, p. 6 (AVO-S, v. III, p. 35)
- , "War memorial plans to be taken in hand for early start in its erection; beer and wine license", The Montreal Herald, september 23, 1927, p. 6 (AVO-S, v. III, p. 29)
- , "Wartime council meetings time fullt occupied by reductions and many pleas for donations", The Montreal Herald, july 22, 1927, p. 6 (AVO-S, v. III, p. 20)
- , "Water, water everywhere", C.I.L. Oval, Montreal, february 1949 (AVO-S, v. IV, p. 197).
- , "Well-known Outremont Church", The Montreal Herald, january, 6, 1928, p. 5
- , "Widening of Bellingham and proposed park site are reviewed by council", Weekly Examiner, august 8th, 1931 (AVO-S, no. 442, p. 69)
- , "Work on new park now in progress in Outremont: eight now in district", Weekly examiner, may 14th, 1931 (AVO-S, no. 442, p. 49)
- Arcand, Jean-Louis, "Référendum sur les édifices en hauteur à Outremont, le 31 mai", La Presse, 8 avril 1965.
- Aubré, Gaston, "Des animaux sauvages à Outremont!", Images d'Outremont, Vol. 1, no.1, automne 1990, pp. 18-19.
- Ayel, Didier, "Tradition et modernisme à Outremont", Le journal d'Outremont, Outremont, avril 1992, p. 47.
- , "Fêtons nos monuments", Le Journal d'Outremont, juin 1992, p. 47.
- B., J.-J., "Métro à Outremont. Un peu de patience, pas avant l'été 1987", Le journal d'Outremont, juillet 1986, p. 15.
- Balfour, Lisa, "Modern music centre. Sister's dream fulfilled by new city concert hall", Star, Montreal, november 20, 1984.
- Barbeau, Michèle, "Nos parcs à nous", Le journal d'Outremont, Outremont, juillet 1985, p. 15.
- Barcelo, L. J., "Obituary. Marcel Parizeau", Journal, Royal architectural institute of Canada, 1945, p. 217.
- Bastin, Robert: "Outremont, une ville à l'échelle humaine", La revue municipale, Montréal, novembre/décembre 1975, pp. 35, 37, 40-41, 43-44.
- Beaudry, Emile, "Sports et terrains de jeux municipaux", La Revue municipale, vol. X, no 3, mars 1932, p. 1 (AVO-S, v. III, p. 161)
- Beaugrand-Champagne, Aristide, " 1542 - 1642 ", Les Cahiers des Dix, (vol. 7), Les Dix, Montréal, 1942, pp. 9 - 26.
- , " Le chemin d'Hochelaga", Mémoires et comptes-rendus de la Société Royale du Canada, 3e série, tome XVII, Hope (Ottawa), The Copp-Clark Co. (Toronto) et Bernard Quaritch (Londres), 1923, pp. 17 - 24.
- , " Le chemin et l'emplacement de la Bourgade d'Hochelaga", Les Cahiers des Dix, (vol. 12), Les Dix, Montréal, 1947, pp. 115 - 160.
- Beauregard, Ludger, L'avenue Laurier en quête d'harmonie, Le journal d'Outremont, Outremont, septembre 1987, pp. 12-14.
- Bédard, Jean-Jacques, "Un gymnase bien encombrant", Le journal d'Outremont, Outremont, mai 1986, p. 5.
- Bégin, Benoit, "Québec et Montréal, Evolution de l'architecture de paysage", Continuité, Hors-série no. 1, Québec, automne 1990, pp. 9-27.
- Bélisle, Robert et al. " L'Outremont des années '20 et '30", in: Echos et souvenirs: 80 ans en mémoire, paroisse Sainte-Madeleine d'Outremont, Outremont, 1990, pp. 140 à 148.
- Bernard, Florian, "Le cinéma Outremont vit ses dernières heures", La Presse, Montréal, 25 février 1987.
- Bernier, Germaine, "Finira-t-on par avoir un Mont-Royal couvert de briques?", Le Devoir, samedi 20 juin 1959 (ACO-S, v. VI, p. 82)
- Bernier, Nicole-F., "Ensemble protégeons la montagne sacrée", Le journal d'Outremont, janvier 1988, pp.6-7.
- Berryman, Tommy: "La colline oubliée, 60 ans de déboisement au mont Royal", Relief, Bulletin du Centre de la montagne), vol 3, no. 1, Montréal, février 1987, pp. 10-12.
- Bisson, Pierre-Richard: "Le climat de l'architecture à Montréal dans les années vingt", dans Ernest Cormier et l'Université de Montréal, Centre Canadien d'Architecture et Editions du Méridien, Montréal, 1990, pp. 117 à 123.
- : "Une promenade Outre-Mont", Découvrir Montréal, Editions du Jour, Montréal, 1975, pp. 104-113.
- Boivin, Richard, " Le haut-relief", La montagne en question, 2 vol., Groupe d'intervention urbaine de Montréal, Montréal, 1988, vol. 1, pp. 2 - 6.
- Boivin, Richard, André Bouchard et Daniel Gagnon, "Un milieu naturel méconnu", La montagne en question, 2 vol., Groupe d'intervention urbaine de Montréal, Montréal, 1988, vol. 1, pp.7 - 10.
- B[ousquet], R[obert], "La paroisse Ste-Madeleine célébrera son 75e anniversaire", Le journal d'Outremont, Outremont, mai 1983, p. 2.
- Bousquet, Yves, " Les Loisirs Sainte-Madeleine d'Outremont", in: Echos et souvenirs: 80 ans en mémoire, paroisse Sainte-Madeleine d'Outremont, Outremont, 1990, pp. 54-55.

- Bowes, Jim, "City manager", Standard, Montreal, august 23, 1947 (AVO-S, v. IV, p. 155).
- Brière, Monique, "La mise en valeur d'une maison de style anglais", Les maisons du Québec, septembre-octobre 1983, pp. 51-57.
- Chapdelaine, Benoit, "Au milieu de l'opulence, 1600 assistés sociaux à Outremont", Le Devoir, Montréal, 24 avril 1991, p. B-5.
- Charlebois-Lacoste, Mariette, " Ces écoles qui nous entourent", in: Echos et souvenirs: 80 ans en mémoire, paroisse Sainte-Madeleine d'Outremont, Outremont, 1990, pp. 62 à 75.
- Climan, Michael: "Discover the past and present of Outremont", Montreal calendar magazine, Montreal, february 3 - march 2 1978, pp. 30-31.
- Collard, Edgar Andrew, "Joyce Park recalls time of the work ethic", Gazette, july 11th, 1987, p B-2.
- Corboz, André, "Contributo all'urbanistica palladiana: la pianta di Hochelaga (1556) quale progetto del Club Barbaro", Palladio, ein symposium herausgegeben von Kurt W. Forster und Martin Kubelik, Bibliotheca Helvetica Romana, XVIII, Roma, 1980, pp. 57 - 69 + 31 ill.
- , "La pianta di Hochelaga (1556) come opera di Andrea Palladio", Bolletino del Centro Internazionale di Studi di Architettura Andrea Palladio, Vicenza, 1978, XX, pp. 145 - 155.
- , "Una città sognata (Daniele Barbaro, Andrea Palladio e la pianta di Hochelaga, oggi Montreal)", Palladio e Venezia, Sansoni, Firenze, 1982, pp. 81-87.
- Coucke, Gaston, "Nos bâtisseurs de villes. M. Emile Lacroix, 42 ans au service d'Outremont", La Patrie, Montréal, 4 novembre 1951 (AVO-S, v. V, p. 68).
- Courtemanche, Anne-Marie, "Outremont et le Services des Travaux publics, des amis de longue date", Le journal d'Outremont, juin 1992, p. 10.
- , "Service de protection-incendie et sécurité publique; 24 heures sur 24, 365 jours par année", Le journal d'Outremont, vol. 10, no. 3, Outremont, juillet 1992, p. 8.
- , "Souvenez-vous", Le journal d'Outremont, vol. 10, no. 3, Outremont, juillet 1992, p. 9.
- Dagenais, P., P. Dansereau et B. Brouillette: "Le Mont-Royal. Topographie, géologie, biogéographie et économie.", Revue canadienne de géographie, no. 1, 1947, pp. 3-13.
- Delisle, Jacques, " Depuis 100 ans, les Montréalais choyent le Mont-Royal et le défendent toujours au besoin", La Presse, Montréal, 9 juillet 1959.
- Denault, Céline, "Une visite tout simplement «remarquable»!", Le journal d'Outremont, août 1991, p. 6.
- Dostert-Simard, Louise, " Les concours d'embellissement de la Ville d'Outremont", in: Echos et souvenirs: 80 ans en mémoire, paroisse Sainte-Madeleine d'Outremont, Outremont, 1990, p. 107.
- Dubois, Robert, "Les oeuvres d'art dans l'aménagement paysager", Les maisons du Québec, septembre-octobre 1983, pp. 22-24.
- Ducas, Marie-Claude, "L'Outremont, bientôt 60 ans", Le journal d'Outremont, Outremont, mai 1987, pp. 10-11.
- Ducharme, Donat et Léo Hamelin, " L'entraide communautaire, la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul" , in: Echos et souvenirs: 80 ans en mémoire, paroisse Sainte-Madeleine d'Outremont, Outremont, 1990, p.48.
- Dumont, Bertrand, "Forêt urbaine. A la vie à la mort!", Le journal d'Outremont, vol. 8, no. 11, Outremont, mars 1991, p. 23.
- Duvieusart, Bernadette, "La Ville d'Outremont: des parcs dans un parc", La revue municipale, Montréal, 57e année, no 3, mars 1979, pp. 21 et 24.
- Fianu, Edwin C., "Jacques Cartier à Outremont?", Le journal d'Outremont, septembre 1983, pp. 16 et 20.
- , " Des vitraux pour St-Germain d'Outremont dans la tradition des bâtisseurs de cathédrales", Le journal d'Outremont, Outremont, mars 1984, pp. 6-7.
- Fortier, Alain, "75 ans après son premier cours d'histoire, Lionel Groulx est toujours vivant à Outremont", Le journal d'Outremont, vol. 8, no. 8, décembre 1990, p. 12.
- Gagnon, Maurice, "Architecture religieuse moderne. L'église Saint-Germain d'Outremont", Technique, Montréal, mars 1938, pp. 109-113.
- Gagnon-Pratte, France et Laurier Lacroix, "Le charme discret d'un décor", Continuité, Québec, no. 34, hiver 1987.
- Gauthier, Louise, " Dossier nouvelle bibliothèque, lentement mais sûrement", Le journal d'Outremont, vol. 10, no. 5, Outremont, septembre 1992, p. 4.
- , " La nouvelle idée: une bibliothèque à PGL", Le journal d'Outremont, vol. 8, no. 7, Outremont, novembre 1990, p. 6.
- , " Plan d'urbanisme. Réfléter le présent pour ne pas hypothéquer l'avenir", Le journal d'Outremont, vol. 8, no. 7, Outremont, novembre 1990, pp. 4-5.
- , " Relocalisation de la bibliothèque; six sites à l'étude", Le journal d'Outremont, vol. 10, no. 3, Outremont, juillet 1992, p. 4.
- , " Site du patrimoine. Un autre référendum à Outremont?", Le journal d'Outremont, Outremont, août 1991, p. 4.
- , " Le théâtre Outremont, bâtiment en bon état", Le journal d'Outremont, vol. 10, no. 3, Outremont, juillet 1992, p. 7.
- , " Théâtre Outremont, situation encourageante", Le journal d'Outremont, Outremont, septembre 1992, p. 4.

- Gendron, Claude, "Lutte contre un projet de \$100,000,000. La population de Montréal perdra-t-elle sa montagne?", La Presse, 10 juin 1959 (ACO-S, v. VI, p. 73)
- , "Pour protéger la montagne. Outremont s'oppose aux maisons d'appartements", La Presse, 6 août 1959 (ACO-S, v. VI, p. 104)
- , "Sans oublier la circulation ... Outremont veut aménager la cour du Pacificque Canien pour l'industrie", La Presse, novembre 1962 (ACO-S, no. 1057, p. 172)
- , "Sur le Mont-Royal. Un parc ou des gratte-ciel", La Presse, 8 juillet 1959 (ACO-S, v. VI, p. 95)
- Grenier, Cécile, "Outremont" (Architectures - Cyclotours), La Presse, Montréal, 21 juillet 1984, p. F-3.
- Hays, Bob, "100 Million plan voted down by aldermen 4-1", The Gazette, august 6th, 1959 (ACO-S, v. VI, p. 142)
- , "Keep cemetery land for park, block apartments, city urged", The Gazette, june 20th, 1959 (ACO-S, v. VI, p. 83)
- , "Rockland crossing. Outremont sees progress", The Gazette, may 11th, 1965.
- Laliberté, Jacinthe, "La Garderie populaire Champagneur", in: Echos et souvenirs: 80 ans en mémoire, paroisse Sainte-Madeleine d'Outremont, Outremont, 1990, p. 85.
- Lamoureux, Marie-Christine, "Le Clos Saint-Bernard en voie d'aboutissement", Le journal d'Outremont, Outremont, août 1986, p. 36.
- Langlois, Conrad, "\$100,000 de dégats par le feu à Sainte-Madeleine d'Outremont", La Patrie, Montréal, 15 août 1954 (AVO-S, vol. IV, p. 139).
- Lanken, Dane, "The reign of the queens draws to a close", The Gazette, Montreal, october 13, 1973.
- Lapointe, Hélène et Nathalie Bourguignon, "Outremont, ville de musiciens?", L'Express d'Outremont, vol. I, no. 18, Outremont, 29 janvier 1993, p. 9.
- Lazarus, Charles, "Crossing plan hits new snag", The Montreal Star, december 10th, 1965
- , "New 16-storey "luxury" apartment may spur Outremont developmnt", Gazette, Montreal, october 10, 1964.
- Leclair, Julie, "Revêtement de bâtiments. L'hydrogugation, pour une meilleure protection", Le journal d'Outremont, Outremont, avril 1992, p. 49.
- Leduc, Paul, "Educational city operated by nuns", Star, Montreal, december 19, 1959 (AVO-S, v. VI, p. 186).
- Legault, Louise-A., "Laurier, quel chic ma chère", En ville, april 1986, pp. 18-20.
- Lumsden, Susan, "Outremont", Weekend magazine, vol. 190, no. 45, 1968, pp. 20-26.
- Maltais, Martine, "Académie Querbes, Une école qui a fait l'histoire", Images d'Outremont, vol. 1, no. 1, Outremont, automne 1990, pp. 28-29.
- , "Château Maplewood, Comme une grande dame orgueilleuse", Images d'Outremont, vol. 1, no.1, Outremont, automne 1990, pp. 15-17.
- , "La ferme de "l'outre-mont", Le manoir McDougall", Images d'Outremont, vol. 1, no. 2, Outremont, hiver 1990-1991, pp. 14-15.
- March, Gertrude, "Outremont - Yesterday, and Today", The Montreal Herald, april 20, 1932, p. 14 (AVO-S, v. III, p. 157)
- , "Outremont - Yesterday, and Today", The Montreal Herald, april 25, 1932, p. 14 (AVO-S, v. III, p. 158)
- Marcil, Madeleine, "L'église Sainte-Madeleine d'Outremont hier et aujourd'hui", in: Echos et souvenirs: 80 ans en mémoire, paroisse Sainte-Madeleine d'Outremont, Outremont, 1990, pp.13 à 25.
- Marsan, Jean-Claude: "Sur la montagne", Découvrir Montréal, Editions du Jour, Montréal, 1975, pp. 114-121.
- Martin, Ginette, "Ouverture en avril '87 ... Une ferme-école avenue McDougall", Le journal d'Outremont, Outremont, mars 1987, pp. 16-17.
- , "Prendre nos arbres sous notre protection", Le journal d'Outremont, octobre 1987, p. 13.
- Masson, Claude: "Le centenaire d'Outremont", La revue municipale, Montréal, novembre/décembre 1975, p. 33.
- Mercier, Elise B., "L'église Saint-Germain d'Outremont. L'heure de la consécration." Le journal d'Outremont, août 1991, p. 9.
- Perras, Jean, Denise Sanche et Madeleine Dionne-Tousignant, "Le premier Centre communautaire d'Outremont", in: Echos et souvenirs: 80 ans en mémoire, paroisse Sainte-Madeleine d'Outremont, Outremont, 1990, pp. 100 à 104.
- Pigeon, Danièle, "Les tableaux et les verrières de Guido Nincheri", in: Echos et souvenirs: 80 ans en mémoire, paroisse Sainte-Madeleine d'Outremont, Outremont, 1990, pp.26 à 31.
- Pilon, Jacinthe, "Le cimetièrre Mont-Royal, bien plus qu'un lieu de repos éternel", Le journal d'Outremont, avril 1985, pp 6-8.
- Pinard, Alain, "L'hôtel de ville pourrait déménager sous peu", L'express d'Outremont, vol. 1, no. 14, vendredi 27 novembre 1992, pp. 1 et 2.
- Pinard, Guy, "L'église Saint-Viateur d'Outremont (1)", La Presse, Montréal, 27 janvier 1991, p. B-7.
- , "L'église Saint-Viateur d'Outremont (2)", La Presse, Montréal, 5 février 1991, p. B-7.
- Prévost, Arthur, "Les municipalités les plus et les moins endettées de la région. Dette per capita: \$24 à Outremont; \$641 à ville Mont-Royal", Le Petit Journal, 7 septembre 1958, p. 58.
- Prévost, Pierre, "I Musici. Quatre autres disques à l'église Sainte-Madeleine", Le journal d'Outremont, Outremont, octobre 1986, pp. 28-29.
- , "Un grand orgue dans un salon", Le journal d'Outremont, Outremont, octobre 1985, p. 12.
- Prud'homme, Robert, "L'art dans la rue", Le journal d'Outremont, octobre 1983, pp. 5-6.
- , "L'art dans la rue (2e partie)", Le journal d'Outremont, novembre 1983, pp. 11-12.
- , "Tour guidé à Outremont: Art Déco (1ère partie)", Le journal d'Outremont, août 1983, p.3.

- Prud'homme, Robert, "Art Déco Outremont (2e partie)", Le journal d'Outremont, septembre 1983, pp. 21-22.
- Ritchot, Gilles, "Le mont Royal / Mount Royal", Montréal, guide d'excursions / field guide, 22^e congrès international de géographie / 22nd international geographical congress, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1972, pp. 49 - 54.
- Rivière, Daniel, "Le patrimoine d'Outremont à votre portée", Le journal d'Outremont, juin 1992, p. 17.
- Roberge, François, "Dossier. Les prix de l'I.E.S.", La Revue Municipale, mai 1978, pp. 8-9.
- Roy, Maurice, "Des édifices de 8 à 13 étages. Outremont va changer de poil..." Le Petit Journal, semaine du 1er novembre 1964, p. A-88. (ACO-S, v. 193-4, p. 207).
- Roy, Tristan, "La pauvreté à Outremont. Une réalité que l'on a tendance à oublier", Le journal d'Outremont, vol. 8, no. 7, novembre 1990, p. 10.
- , "Voisin d'ailleurs. La Russie à nos portes", Le journal d'Outremont, vol. 8, no. 4, Outremont, août 1990, p. 18.
- Saint-Laurent, Francine, "Le cinéma Outremont d'avant-guerre", Le journal d'Outremont, Outremont, juillet 1983, p. 9.
- Saucier, Pierre, "Outremont abandonnera son hôtel de ville archaïque", La Patrie, Montréal, 8 janvier 1956.
- Sauriol, Paul, "La bataille du mont Royal", Le Devoir, 7 août 1959 (ACO-S, v. VI, p. 143)
- , "Il faut sauver le mont Royal", Le Devoir, 23 juin 1959 (ACO-S, v. VI, p. 85)
- Schwartz, Susan, "Booths sprout as harvest festival is celebrated. Sukkot of the '90s; ways of bringing the outdoors inside", The Gazette, Montréal, 15 octobre 1992, pp. 1 et 3.
- Smith, Martin, "Qui habite Outremont? (2)", Le journal d'Outremont, juin 1983, p. 3.
- , "La station de métro Outremont", Le journal d'Outremont, août 1985, pp. 6-7
- , "Les tribulations du Château Vincent-d'Indy continuent", Journal d'Outremont, Outremont, déc. 1984, p. 3.
- Thériault, Paul, "Ce que nos aînés nous ont raconté", in: Echos et souvenirs: 80 ans en mémoire, paroisse Sainte-Madeleine d'Outremont, Outremont, 1990, pp. 110 à 139.
- Thériault, Robert, "Bibliothèque au Centre des Maronites. La population réclame un nouveau référendum", Le journal d'Outremont, vol. 8, no. 4, Outremont, août 1990, pp. 3-4.
- , "La colline aux multiples noms", Le journal d'Outremont, novembre 1988, p. 16.
- , "Le patrimoine bâti d'Outremont. L'amour (de l'architecture), ça se protège!", Le journal d'Outremont, décembre 1988, pp. 19-20.
- Titley, Alain, "La cour de triage du CP, clé de voûte du développement d'Outremont", L'Express d'Outremont, vol. I, no. 18, Outremont, vendredi 29 janvier 1993, pp. 1 et 2.
- Tousignant, Pierre, "La population du quartier Nord d'Outremont à l'époque de la fondation de la paroisse Sainte-Madeleine", in: Echos et souvenirs: 80 ans en mémoire, paroisse Sainte-Madeleine d'Outremont, Outremont, 1990, pp. 3 à 12.
- Tremblay, Michel, "Outremont, le vivant et l'immuable", Images d'Outremont, vol. 1, no. 2, hiver 1990-1991, pp. 24-25. (Extrait du livre Le cœur découvert, Editions Leméac, Montréal, 1986, pp. 61-63.)
- Turner, Walter, "Outremont plans without its tenants", The Montreal Star, septembre 6th, 1968, (ACO-S, v. 190).
- , "Outremont proposes underpass at Rockland avenue", The Montreal Star, novembre 28th, 1962 (ACO-S, no. 1057, p. 172.
- , "Outremont-TMR to Meet. Rockland project showing progress", Star, avril 8th, 1965.
- Vennat, Pierre, "Outremont se donne une commission d'urbanisme", La Presse, 8 août 1968 (ACO-S, v. 190)
- Waller, Adrian, "Outremont", La revue, Imperial Oil, Montréal, no. 5, 1976, pp. 12-17.

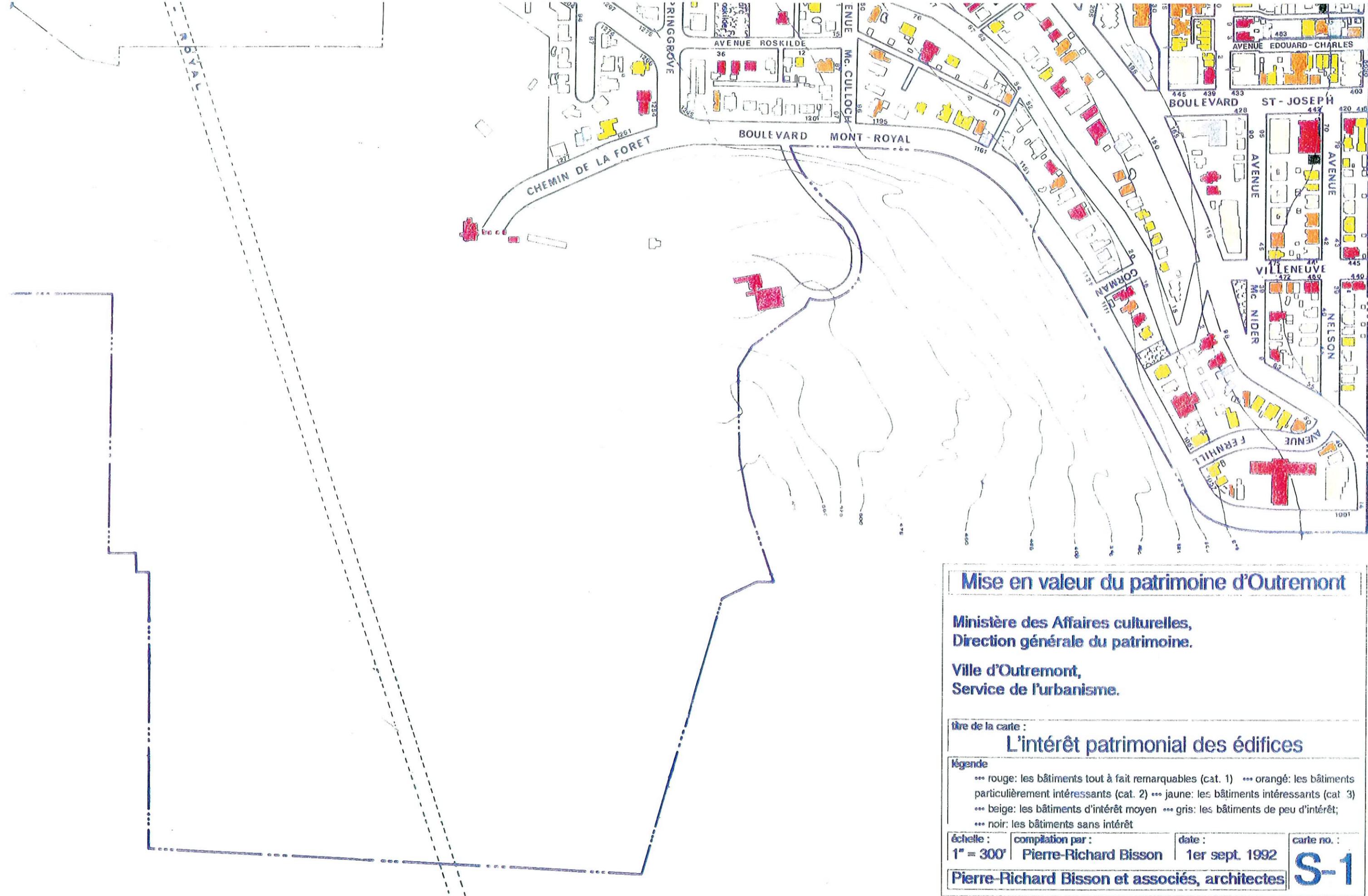
ANNEXES

1. Plan R-1: Les revêtements de façade en brique, p. 335
2. Plan R-2: Les revêtements de façade en pierre, p. 336
3. Plan R-3: Les revêtements de façade en d'autres matériaux, p. 337

4. Plan T-1: Les toits en terrasse, p. 338
5. Plan T-2: Les toits en fausse mansarde, p. 339
6. Plan T-3: Les toits à deux versants, p. 340
7. Plan T-4: Les toits en mansarde, p. 341
8. Plan T-5: Les toits à quatre versants, p. 342

9. Plan S-1: L'intérêt patrimonial des édifices, p. 343

10. Charte de Venise, p. 347



Mise en valeur du patrimoine d'Outremont

Ministère des Affaires culturelles,
Direction générale du patrimoine.

Ville d'Outremont,
Service de l'urbanisme.

titre de la carte :

L'intérêt patrimonial des édifices

légende

- rouge: les bâtiments tout à fait remarquables (cat. 1)
- orangé: les bâtiments particulièrement intéressants (cat. 2)
- jaune: les bâtiments intéressants (cat. 3)
- beige: les bâtiments d'intérêt moyen
- gris: les bâtiments de peu d'intérêt;
- noir: les bâtiments sans intérêt

échelle :

1" = 300'

compilation par :

Pierre-Richard Bisson

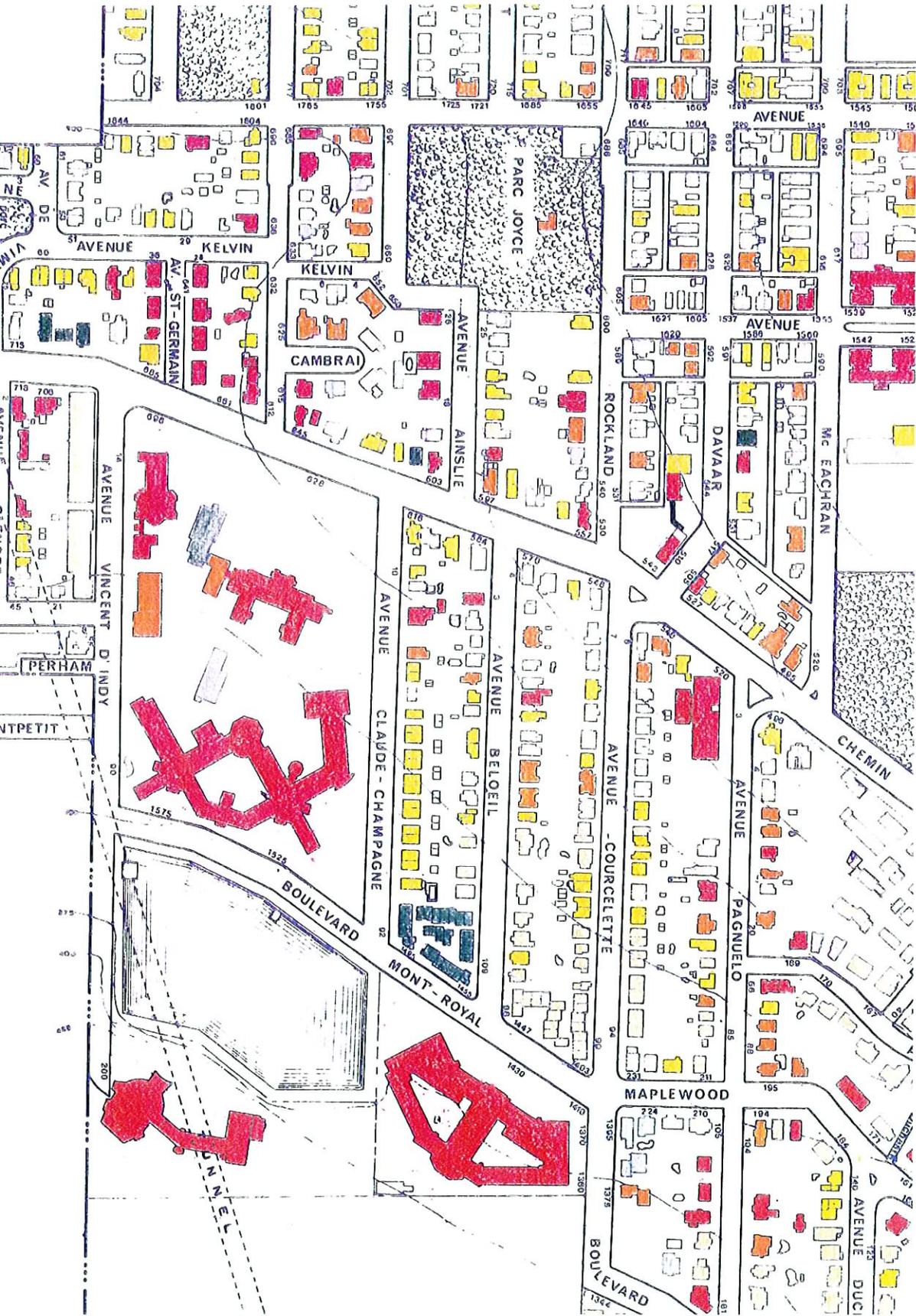
date :

1er sept. 1992

carte no. :

S-1

Pierre-Richard Bisson et associés, architectes



CHARTRE INTERNATIONALE SUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES MONUMENTS ET DES SITES dite " CHARTRE DE VENISE "

Chargées d'un message spirituel du passé, les oeuvres monumentales des peuples demeurent dans la vie présente le témoignage vivant de leurs traditions séculaires. L'humanité, qui prend chaque jour conscience de l'unité des valeurs humaines, les considère comme un patrimoine commun, et, vis-à-vis des générations futures, se reconnaît solidairement responsable de leur sauvegarde. Elle se doit de les transmettre dans toute la richesse de leur authenticité.

Il est dès lors essentiel que les principes qui doivent présider à la conservation et à la restauration des monuments soient dégagés en commun et formulés sur un plan international, tout en laissant à chaque nation le soin d'en assurer l'application dans le cadre de sa propre culture et de ses traditions.

En donnant une première forme à ces principes fondamentaux, la Charte d'Athènes de 1931 a contribué au développement d'un vaste mouvement international, qui s'est notamment traduit dans des documents nationaux, dans l'activité de l'ICOM et de l'UNESCO, et dans la création par cette dernière du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels. La sensibilité et l'esprit critique se sont portés sur des problèmes toujours plus complexes et plus nuancés; aussi l'heure semble venue de réexaminer les principes de la Charte afin de les approfondir et d'en élargir la portée dans un nouveau document.

En conséquence, le IIe Congrès International des Architectes et des Techniciens des Monuments Historiques, réuni à Venise du 25 au 31 mai 1964, a approuvé le texte suivant:

DEFINITIONS

Art. 1. La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend aux grandes créations mais aussi aux oeuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle.

Art. 2. La conservation et la restauration des monuments constituent une discipline qui fait appel à toutes les sciences et à toutes les techniques qui peuvent contribuer à l'étude et à la sauvegarde du patrimoine mondial.

Art. 3. La conservation et la restauration des monuments visent à sauvegarder tout autant l'oeuvre d'art que le témoin d'histoire.

CONSERVATION

Art. 4. La conservation des monuments impose d'abord la permanence de leur entretien.

Art. 5. La conservation des monuments est toujours favorisée par l'affectation de ceux-ci à une fonction utile à la société; une telle affectation est donc souhaitable mais elle ne peut altérer l'ordonnance ou le décor des édifices. C'est dans ces limites qu'il faut concevoir et que l'on peut autoriser les aménagements exigés par l'évolution des usages et des coutumes.

Art. 6. La conservation d'un monument implique celle d'un cadre à son échelle. Lorsque le cadre traditionnel subsiste, celui-ci sera conservé, et toute construction nouvelle, toute destruction et tout aménagement qui pourrait altérer les rapports de volumes et de couleurs sera proscrit.

Art. 7. Le monument est inséparable de l'histoire dont il est le témoin et du milieu où il se situe. En conséquence le déplacement de tout ou partie d'un monument ne peut être toléré que lorsque la sauvegarde du monument l'exige ou que des raisons d'un grand intérêt national ou international le justifie.

Art. 8. Les éléments de sculpture, de peinture ou de décoration qui font partie intégrante du monument ne peuvent en être séparés que lorsque cette mesure est la seule susceptible d'assurer leur conservation.

RESTAURATION

Art. 9. La restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse: sur le plan des reconstitutions conjecturales, tout travail de complément reconnu indispensable pour raisons esthétiques ou techniques relève de la composition architecturale et portera la marque de notre temps. La restauration sera toujours précédée et accompagnée d'une étude archéologique et historique du monument.

Art. 10. Lorsque les techniques traditionnelles se révèlent inadéquates, la consolidation d'un monument peut être assurée en faisant appel à toutes les techniques modernes de conservation et de construction dont l'efficacité aura été démontrée par des données scientifiques et garantie par l'expérience.

Art. 11. Les apports valables de toutes les époques à l'édification d'un monument doivent être respectés, l'unité de style n'étant pas un but à atteindre au cours d'une restauration. Lorsqu'un édifice comporte plusieurs états superposés, le dégagement d'un état sous-jacent ne se justifie qu'exceptionnellement et à condition que les éléments enlevés ne présentent que peu d'intérêt, que la composition mise au jour constitue un témoignage de haute valeur historique, archéologique ou esthétique, et que son état de conservation soit jugé suffisant. Le jugement sur la valeur des éléments en question et la décision sur les éliminations à opérer ne peuvent dépendre du seul auteur du projet.

Art. 12. Les éléments destinés à remplacer les parties manquantes doivent s'intégrer harmonieusement à l'ensemble, tout en se distinguant des parties originales, afin que la restauration ne falsifie pas le document d'art et d'histoire.

Art. 13. Les adjonctions ne peuvent être tolérées que pour autant qu'elles respectent toutes les parties intéressantes de l'édifice, son cadre traditionnel, l'équilibre de sa composition et ses relations avec le milieu environnant.

SITES MONUMENTAUX

Art. 14. Les sites monumentaux doivent faire l'objet de soins spéciaux afin de sauvegarder leur intégrité et d'assurer leur assainissement, leur aménagement et leur mise en valeur. Les travaux de conservation et de restauration qui y sont exécutés doivent s'inspirer des principes énoncés aux articles précédents.

FOUILLES

Art. 15. Les travaux de fouilles doivent s'exécuter conformément à des normes scientifiques et à la Recommandation définissant les principes internationaux à appliquer en matière de fouilles archéologiques" adoptée par l'UNESCO en 1956.

L'aménagement des ruines et les mesures nécessaires à la conservation et la protection permanente des éléments architecturaux et des objets découverts seront assurés. En outre, toutes initiatives seront prises en vue de faciliter la compréhension du monument mis au jour sans jamais en dénaturer la signification.

Tout travail de reconstruction devra cependant être exclu à priori,. Seule l'anastylose peut être envisagée, c'est à dire la recombinaison des parties existantes mais démembrées. Les éléments d'intégration seront toujours reconnaissables et représenteront le minimum nécessaire pour assurer les conditions de conservation du monument et rétablir la continuité de ses formes.

DOCUMENTATION ET PUBLICATION

Art. 16. Les travaux de conservation, de restauration et de fouilles seront toujours accompagnés de la constitution d'une documentation précise sous forme de rapports analytiques et critiques illustrés de dessins et de photographies. Toutes les phases de travaux de dégagement, de consolidation, de recombinaison et d'intégration, ainsi que les éléments techniques et formels identifiés au cours des travaux y seront consignés. Cette documentation sera déposée dans les archives d'un organisme public et mise à la disposition des chercheurs; sa publication est recommandée.